

Et à même requête, demeure et élection de domicile que ci-dessus,
Certifie m'être transporté ce jour à :
TORCY (62990)
Face à la Mairie, 45 Rue Principale

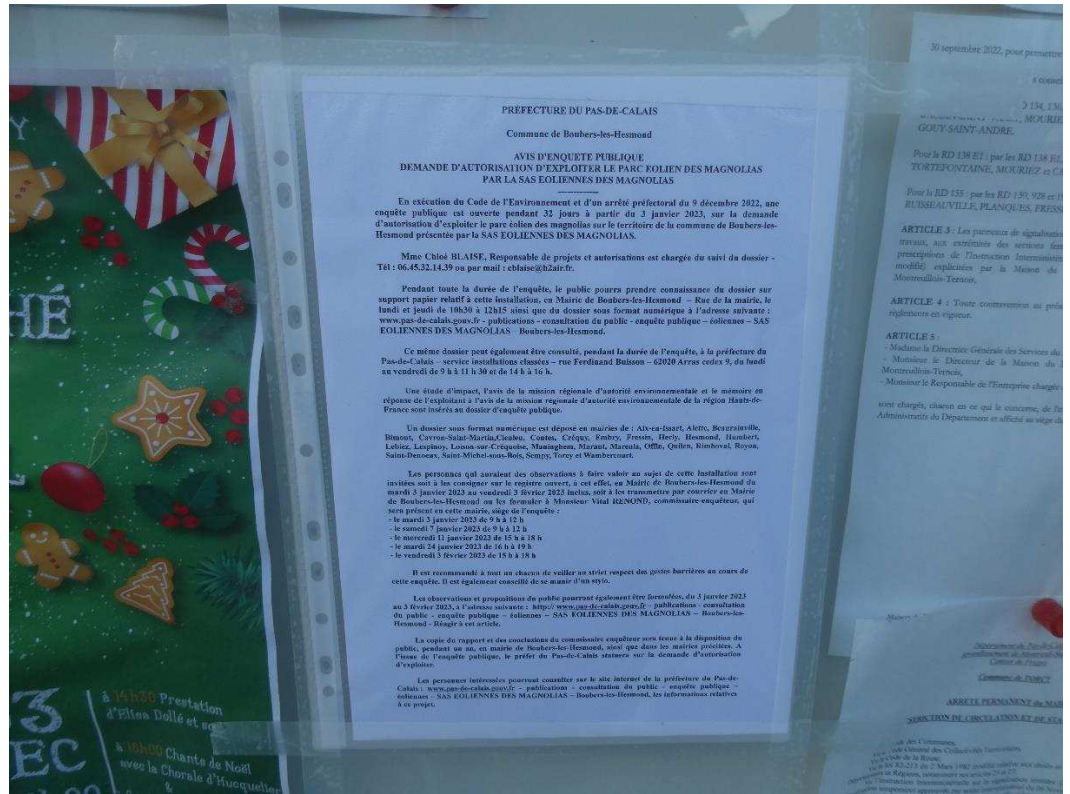
Où étant j'ai procédé aux constatations suivantes :

Je constate l'apposition sur le panneau d'affichage de la Mairie d'un document intitulé
« AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER LE
PARC EOLIEN DES MAGNOLIAS PAR LA SAS EOLIENNES DES MAGNOLIAS »
émanant de la Préfecture du Pas-de-Calais

Le document est parfaitement visible, lisible et identifiable depuis la voie publique.



Le document est reproduit sur une feuille au format A4 dont le contenu intégral figure en annexe du présent (annexe n°1).



Et à même requête, demeure et élection de domicile que ci-dessus,
Certifie m'être transporté ce jour à :
CREQUY (62310)
Face à la Mairie, 2 Rue de Torcy

Où étant j'ai procédé aux constatations suivantes :

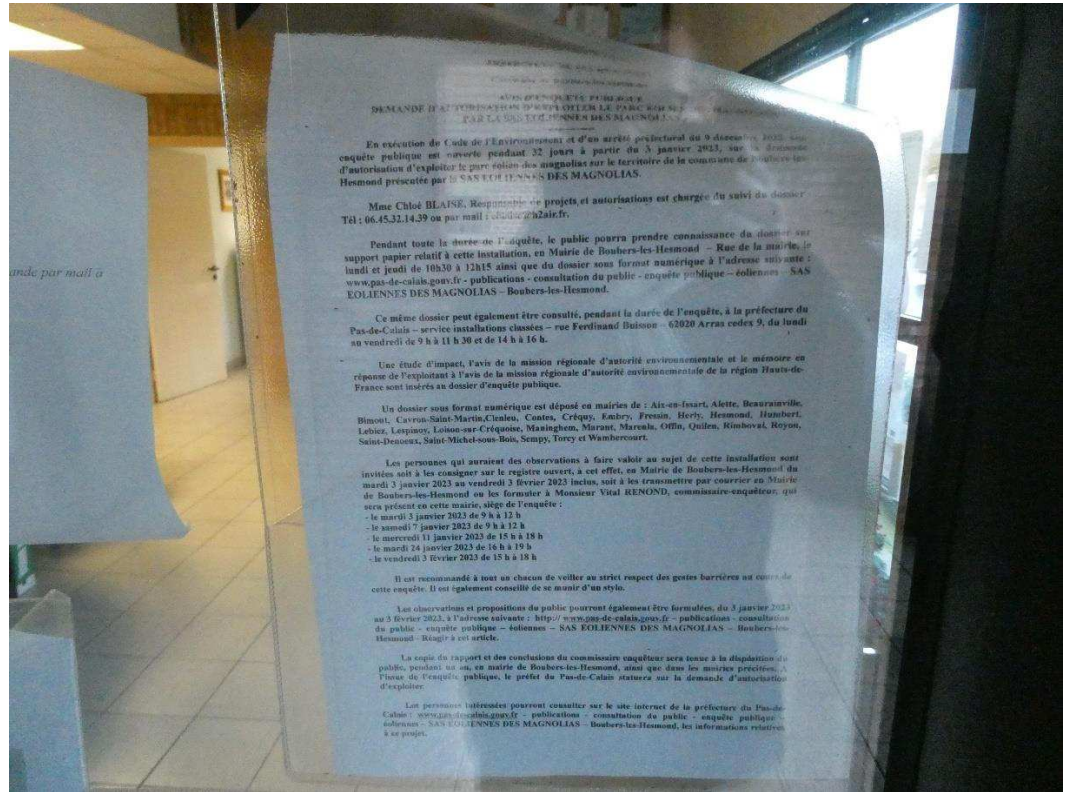
Je constate l'apposition sur le vitrage du bâtiment de la Mairie d'un document intitulé
« AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER LE
PARC EOLIEN DES MAGNOLIAS PAR LA SAS EOLIENNES DES MAGNOLIAS »
émanant de la Préfecture du Pas-de-Calais

Le document est parfaitement visible, lisible et identifiable depuis la voie publique.



Le document est reproduit sur une feuille au format A4 dont le contenu intégral figure en annexe du présent (annexe n°1).

L'affiche informative H2AIR sur le projet porté par la SASU EOLIENNES DES MAGNOLIAS est également affichée.



Et à même requête, demeure et élection de domicile que ci-dessus,
Certifie m'être transporté ce jour à :
FRESSIN (62140)
Face à la Mairie, 8 Grande Rue

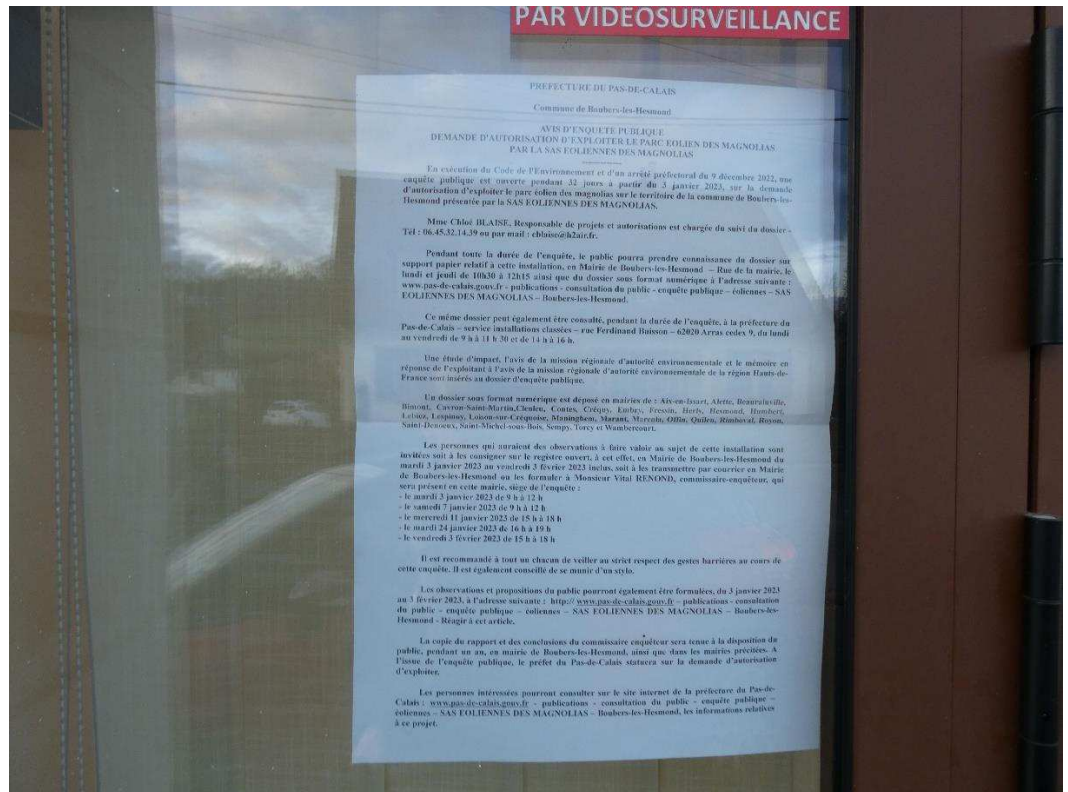
Où étant j'ai procédé aux constatations suivantes :

Je constate l'apposition sur le vitrage du bâtiment de la Mairie d'un document intitulé
« AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER LE
PARC EOLIEN DES MAGNOLIAS PAR LA SAS EOLIENNES DES MAGNOLIAS »
émanant de la Préfecture du Pas-de-Calais

Le document est parfaitement visible, lisible et identifiable depuis la voie publique.



Le document est reproduit sur une feuille au format A3 dont le contenu intégral figure en annexe du présent (annexe n°1).

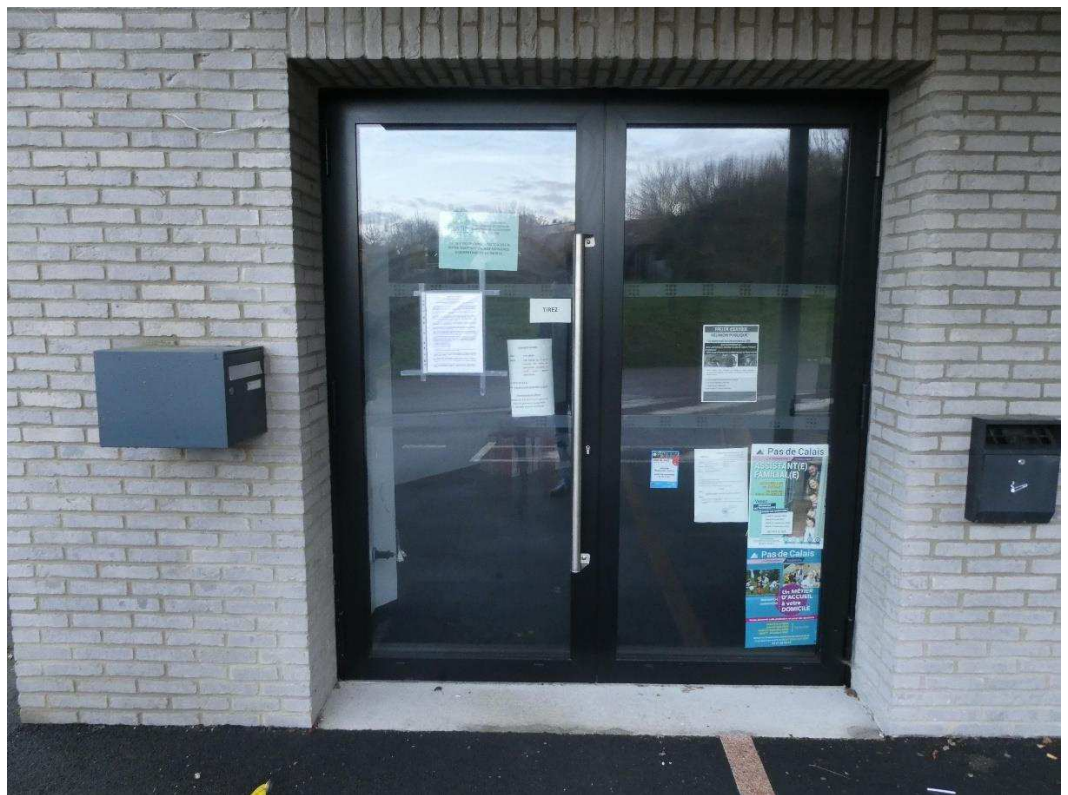


Et à même requête, demeure et élection de domicile que ci-dessus,
Certifie m'être transporté ce jour à :
WAMBERCOURT (62140)
Face à la Mairie, 1 Rue de l'Eglise

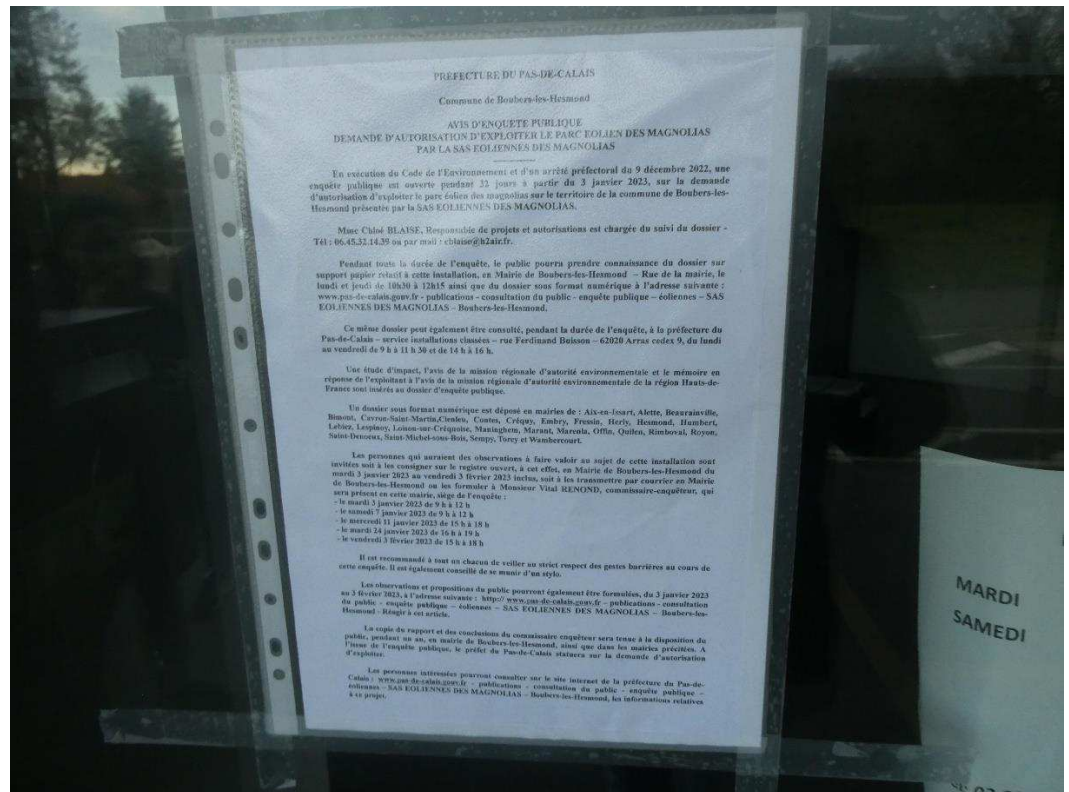
Où étant j'ai procédé aux constatations suivantes :

Je constate l'apposition sur le vitrage du bâtiment de la Mairie d'un document intitulé
« AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER LE
PARC EOLIEN DES MAGNOLIAS PAR LA SAS EOLIENNES DES MAGNOLIAS »
émanant de la Préfecture du Pas-de-Calais

Le document est parfaitement visible, lisible et identifiable depuis la voie publique.



Le document est reproduit sur une feuille au format A4 dont le contenu intégral figure en annexe du présent (annexe n°1).



Et à même requête, demeure et élection de domicile que ci-dessus,
Certifie m'être transporté ce jour à :
CAVRON-SAINT-MARTIN (62140)
Face à la Mairie, 16 Rue de la Mairie

Où étant j'ai procédé aux constatations suivantes :

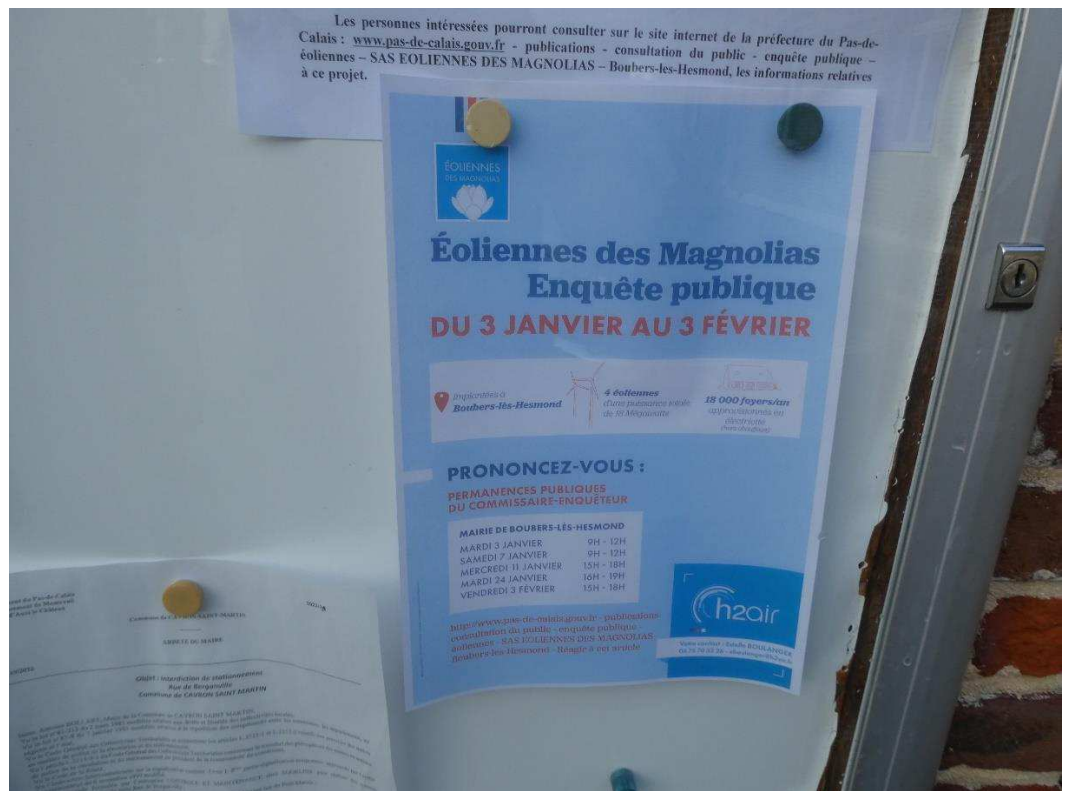
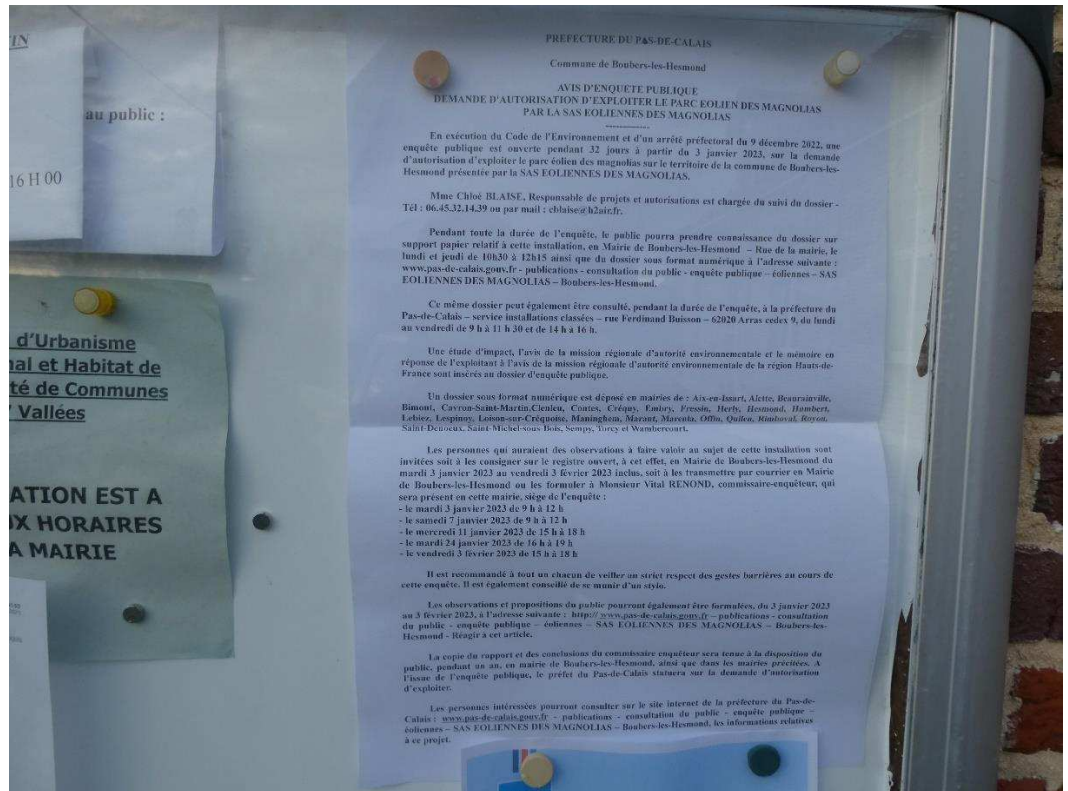
Je constate l'apposition sur le panneau d'affichage de la Mairie d'un document intitulé
« AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER LE
PARC EOLIEN DES MAGNOLIAS PAR LA SAS EOLIENNES DES MAGNOLIAS »
émanant de la Préfecture du Pas-de-Calais

Le document est parfaitement visible, lisible et identifiable depuis la voie publique.



Le document est reproduit sur une feuille au format A3 dont le contenu intégral figure en annexe du présent (annexe n°1).

L'affiche informative H2AIR sur le projet porté par la SASU EOLIENNES DES MAGNOLIAS est également affichée.



Et à même requête, demeure et élection de domicile que ci-dessus,
Certifie m'être transporté ce jour à :
CONTES (62990)
Face à la Mairie, 2 Rue de la Mairie

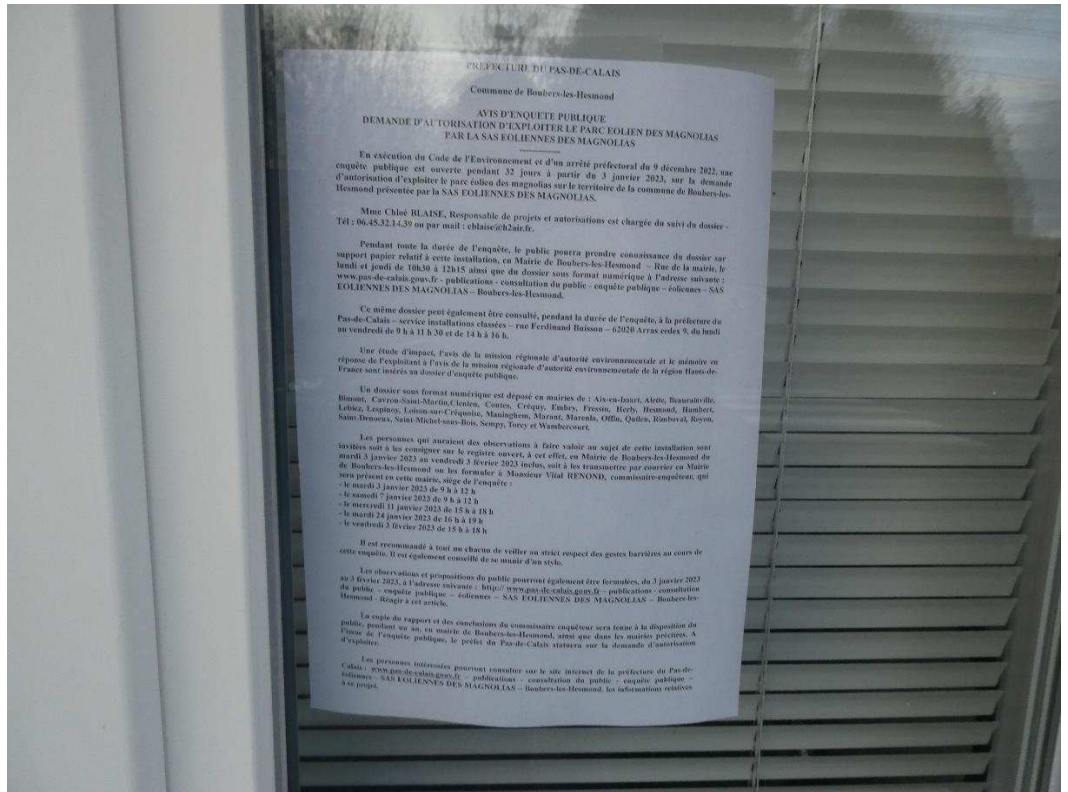
Où étant j'ai procédé aux constatations suivantes :

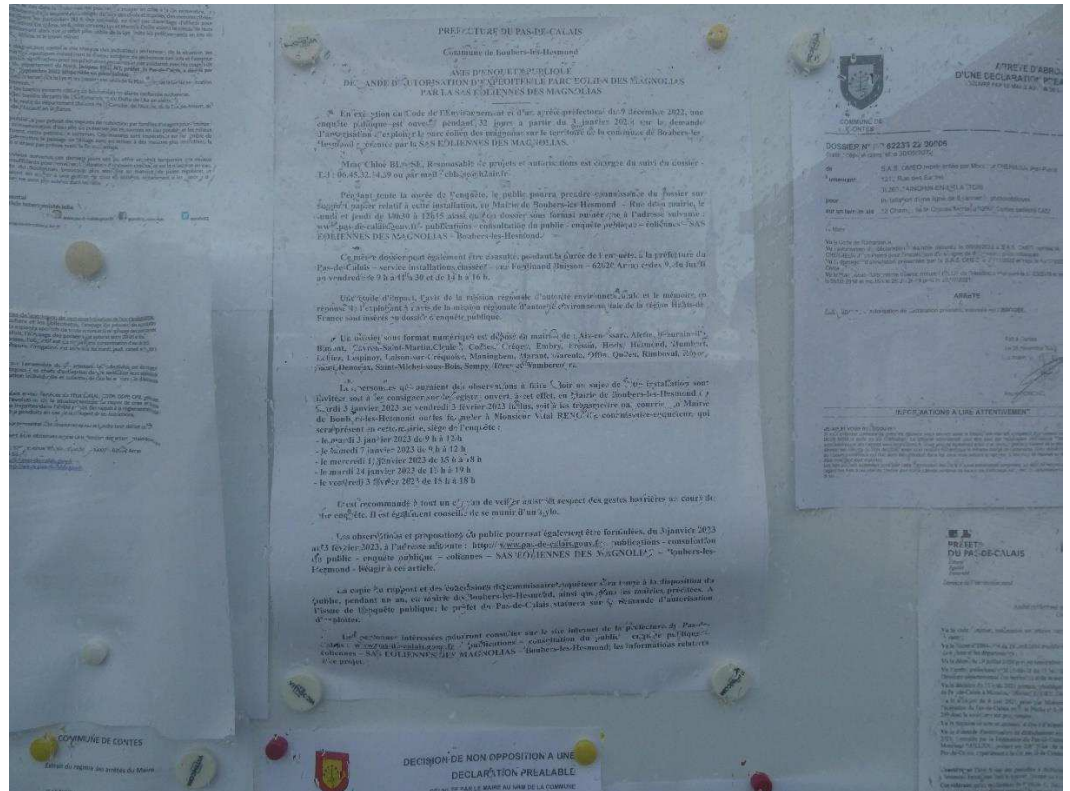
Je constate l'apposition sur le vitrage du bâtiment de la Mairie et sur le panneau d'affichage d'un document intitulé « AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER LE PARC EOLIEN DES MAGNOLIAS PAR LA SAS EOLIENNES DES MAGNOLIAS » émanant de la Préfecture du Pas-de-Calais

Le document est parfaitement visible, lisible et identifiable depuis la voie publique.



Le document est reproduit deux fois sur une feuille au format A3 dont le contenu intégral figure en annexe du présent (annexe n°1).





Ayant terminé mes constatations, j'ai de tout ce que dessus dressé le présent procès-verbal sur quatre-vingt pages pour servir et valoir ce que de droit.

J'y annexe l'arrêté préfectoral en date du 09.12.2022 (annexe n°1) ainsi que le plan de situation des six panneaux jaunes au format A2 (annexe n°2).

Pour la clarté des présentes constatations, les photographies insérées ont été prises par mes soins.

Me Loïc DEKESTER
Commissaire de Justice
(Huissier de Justice)

AveXpert

SELARL titulaire d'un Office de Commissaire de Justice

**CLAUDE MAQUET
LOIC DEKESTER**

**Commissaires de Justice
(Huissiers de Justice)**

3, place Gambetta

80000 – AMIENS

Téléphone 03.22.91.39.30



PROCES - VERBAL

DE

CONSTAT

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS ET LE MARDI TROIS JANVIER

A la demande de :

La société SASU EOLIENNES DES MAGNOLIAS

Inscrite au RCS d'AMIENS sous le numéro 878 460 666

Ayant son siège social 29, Rue des Trois Cailloux à AMIENS, département de la SOMME, agissant poursuites et diligences de son Président en exercice, représenté ce jour par Madame BLAISE Chloé, responsable de projets et autorisations

Laquelle m'expose que la société requérante bénéficie d'un arrêté préfectoral portant ouverture d'une enquête publique environnementale en date du 09.12.2022 concernant le projet d'exploitation d'un futur parc éolien sur le territoire de la commune de BOUBERS-LES-HESMOND (62990).

Qu'elle souhaite voir constater l'affichage de l'arrêté auprès des vingt-neuf Mairies concernées par le projet ainsi que six panneaux au format A2 implantés aux abords.

Qu'un premier procès-verbal de constat avait été dressé par mes soins le 19.12.2022 et qu'elle me requiert à nouveau à cette fin.

DEFERANT A CETTE REQUISITION

Je soussigné, **Loïc DEKESTER**, Commissaire de Justice membre de la SELARL AveXpert, titulaire d'un Office de Commissaire de Justice à la résidence d'AMIENS (Somme), y demeurant, 3, place Gambetta,

Certifie m'être transporté ce jour à :

ALETTE (62650)

Face à la Mairie, 2 Rue de la Mairie

Où étant j'ai procédé aux constatations suivantes :

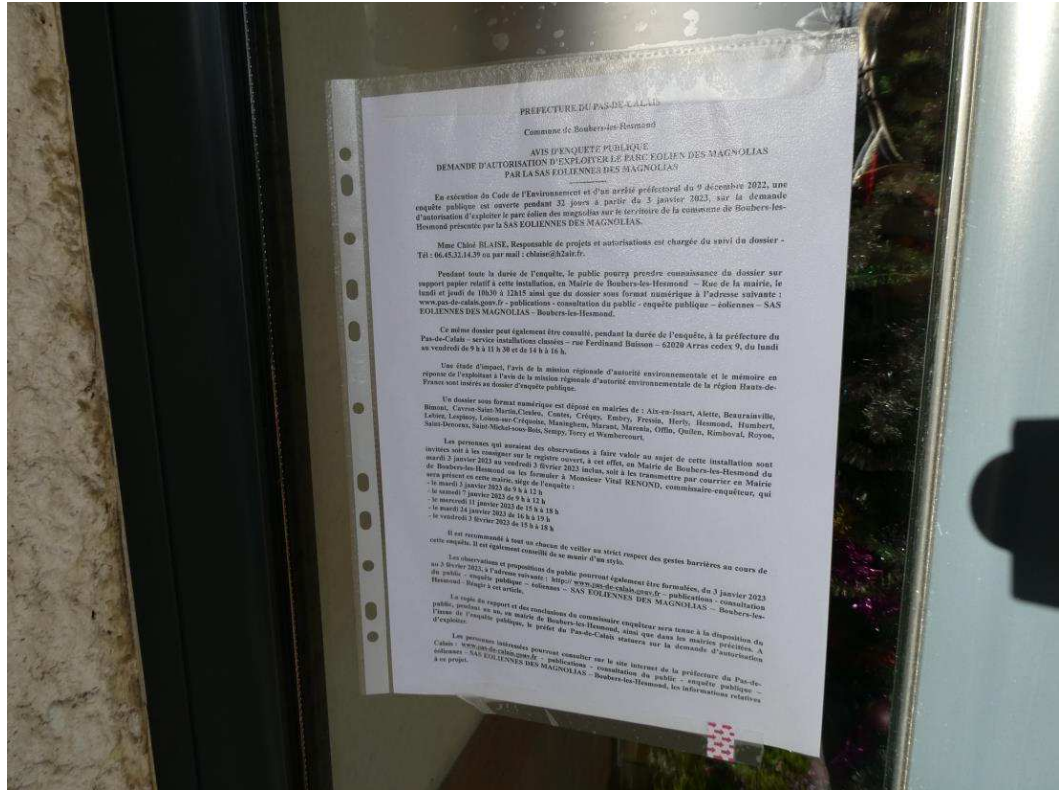
Je constate l'apposition sur le vitrage du bâtiment de la Mairie ainsi que sur le panneau d'affichage d'un document intitulé « AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER LE PARC EOLIEN DES MAGNOLIAS PAR LA SAS EOLIENNES DES MAGNOLIAS » émanant de la Préfecture du Pas-de-Calais

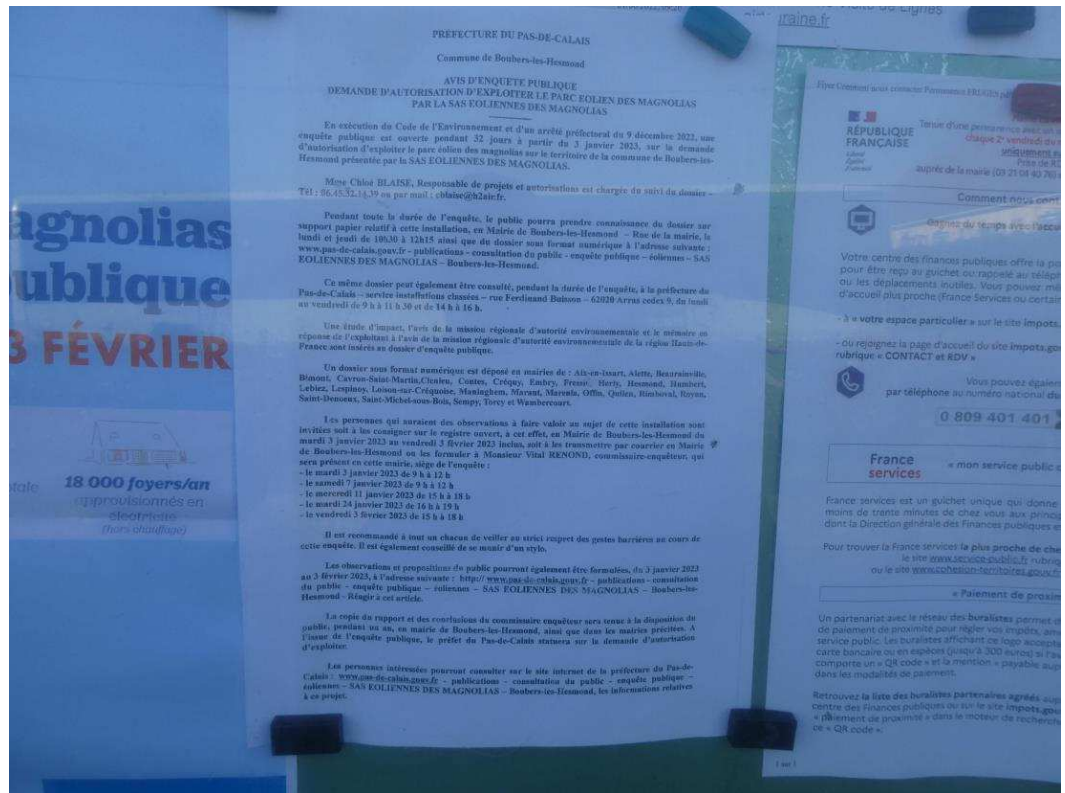
Le document est parfaitement visible, lisible et identifiable depuis la voie publique.



Le document est reproduit deux fois sur une feuille au format A4 dont le contenu intégral figure en annexe du présent (annexe n°1).

L'affiche informative H2AIR sur le projet porté par la SASU EOLIENNES DES MAGNOLIAS est également affichée.





Et à même requête, demeure et élection de domicile que ci-dessus,
Certifie m'être transporté ce jour à :
CLENLEU (62650)
Face à la Mairie, 51 Rue Bimoise

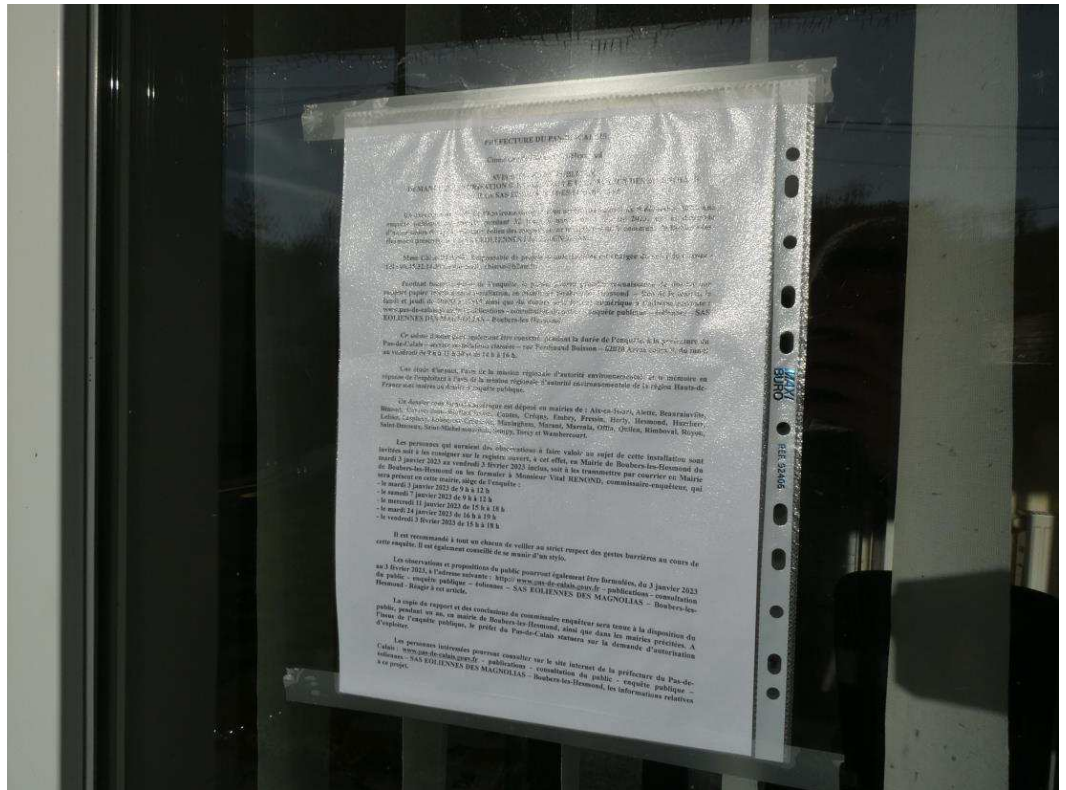
Où étant j'ai procédé aux constatations suivantes :

Je constate l'apposition sur le vitrage du bâtiment de la Mairie d'un document intitulé
« AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER LE
PARC EOLIEN DES MAGNOLIAS PAR LA SAS EOLIENNES DES MAGNOLIAS »
émanant de la Préfecture du Pas-de-Calais

Le document est parfaitement visible, lisible et identifiable depuis la voie publique.



Le document est reproduit sur une feuille au format A4 dont le contenu intégral figure en annexe du présent (annexe n°1).



Et à même requête, demeure et élection de domicile que ci-dessus,
Certifie m'être transporté ce jour à :
BIMONT (62650)
Face à la Mairie, 9 Rue de la Mairie

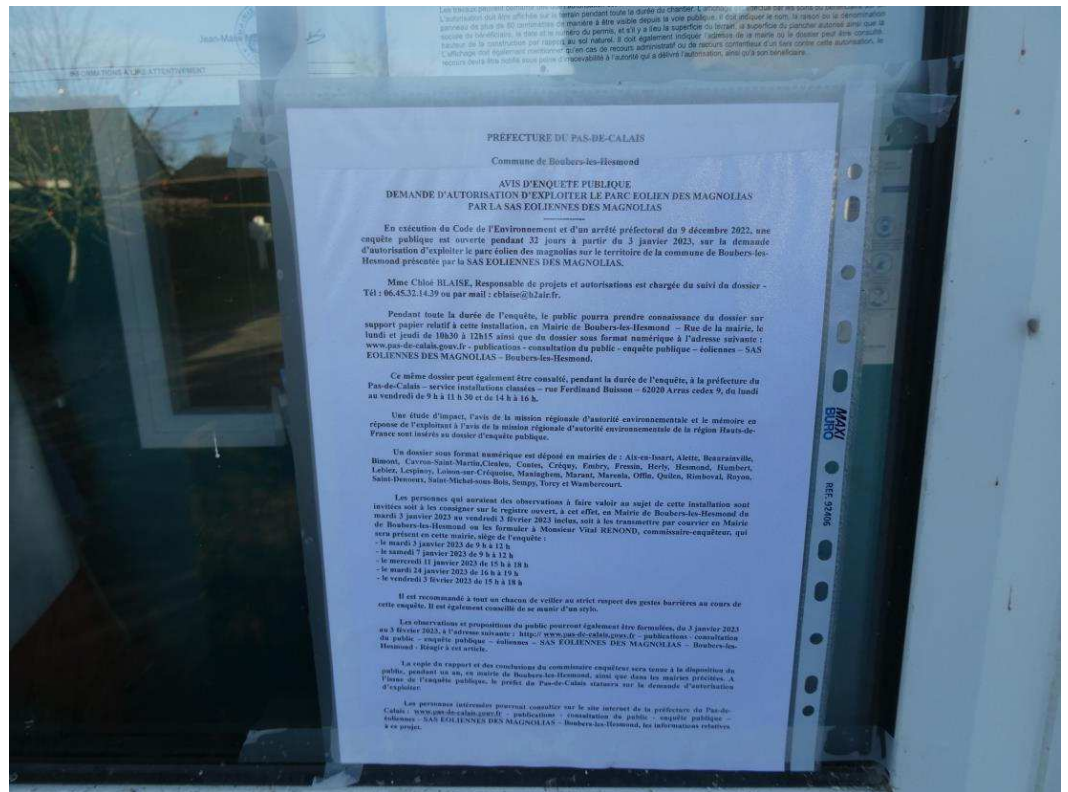
Où étant j'ai procédé aux constatations suivantes :

Je constate l'apposition sur le vitrage du bâtiment de la Mairie d'un document intitulé
« AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER LE
PARC EOLIEN DES MAGNOLIAS PAR LA SAS EOLIENNES DES MAGNOLIAS »
émanant de la Préfecture du Pas-de-Calais

Le document est parfaitement visible, lisible et identifiable depuis la voie publique.



Le document est reproduit sur une feuille au format A4 dont le contenu intégral figure en annexe du présent (annexe n°1).



Et à même requête, demeure et élection de domicile que ci-dessus,
Certifie m'être transporté ce jour à :
QUILEN (62650)
Face à la Mairie, 3 Rue de la Mairie

Où étant j'ai procédé aux constatations suivantes :

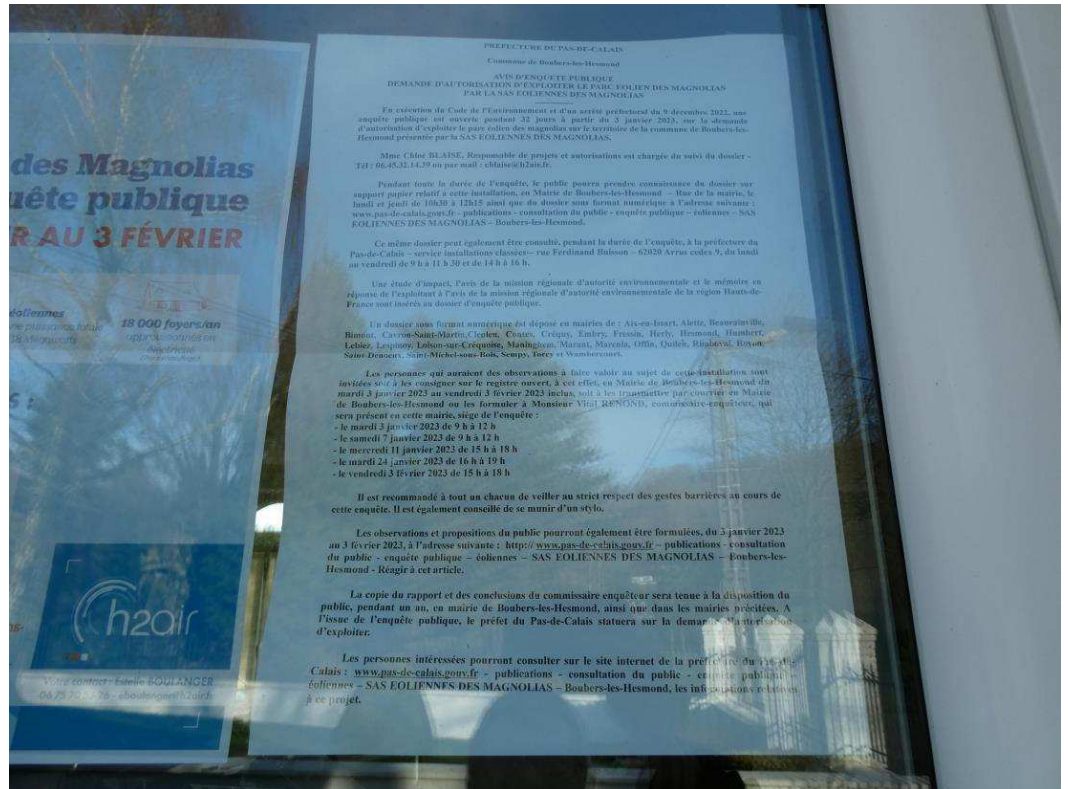
Je constate l'apposition sur le vitrage du bâtiment de la Mairie d'un document intitulé
« AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER LE
PARC EOLIEN DES MAGNOLIAS PAR LA SAS EOLIENNES DES MAGNOLIAS »
émanant de la Préfecture du Pas-de-Calais

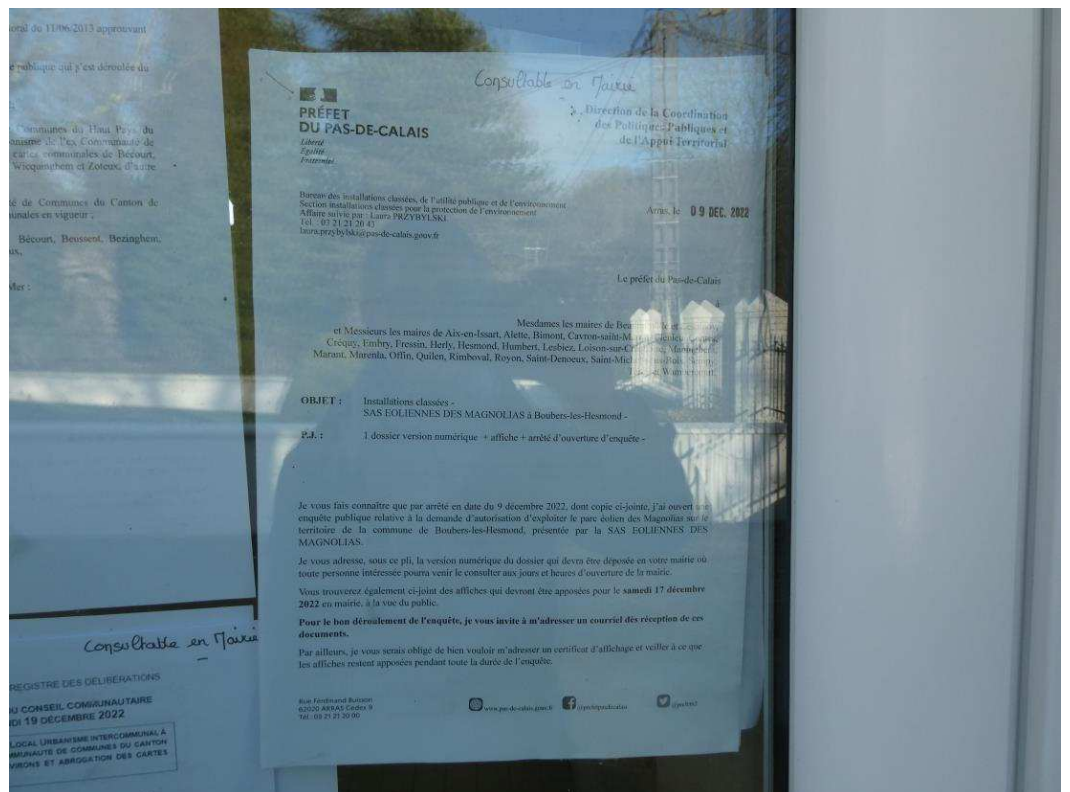
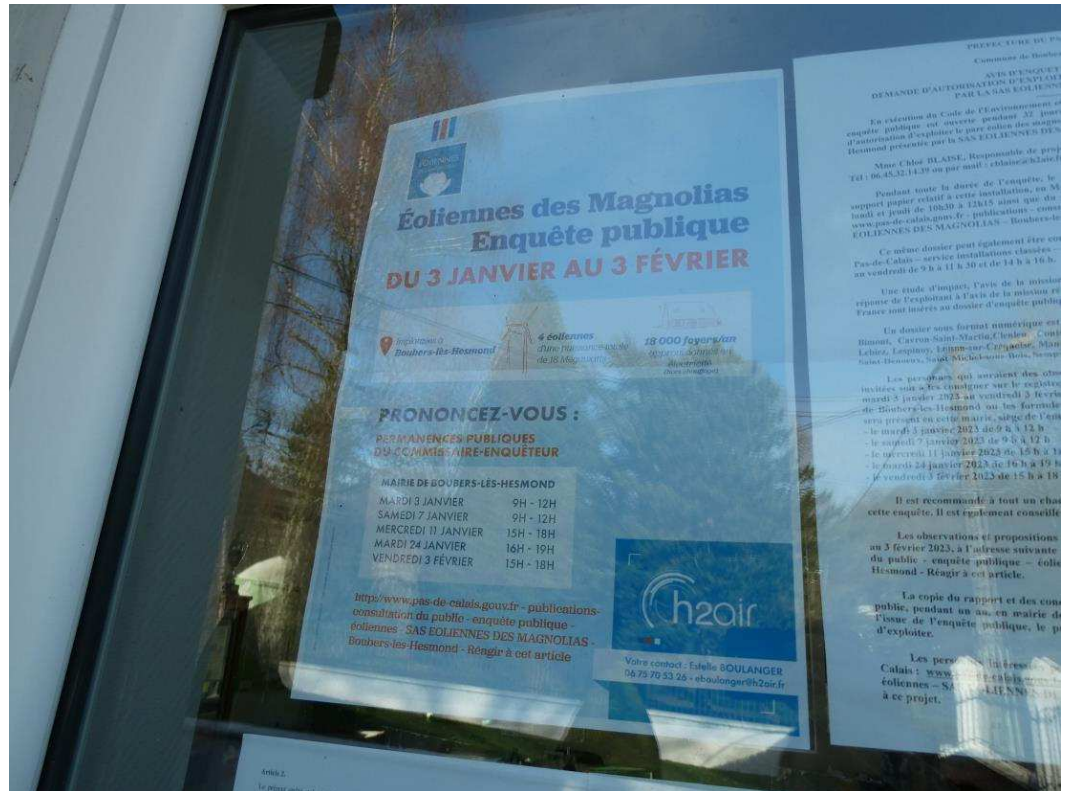
Le document est parfaitement visible, lisible et identifiable depuis la voie publique.



Le document est reproduit sur une feuille au format A3 dont le contenu intégral figure en annexe du présent (annexe n°1).

La première page de l'arrêté est également affichée ainsi que l'affiche informative H2AIR sur le projet porté par la SASU EOLIENNES DES MAGNOLIAS.





Et à même requête, demeure et élection de domicile que ci-dessus,
Certifie m'être transporté ce jour à :
MANINGHEM (62650)
Face à la Mairie, 8 Rue Principale

Où étant j'ai procédé aux constatations suivantes :

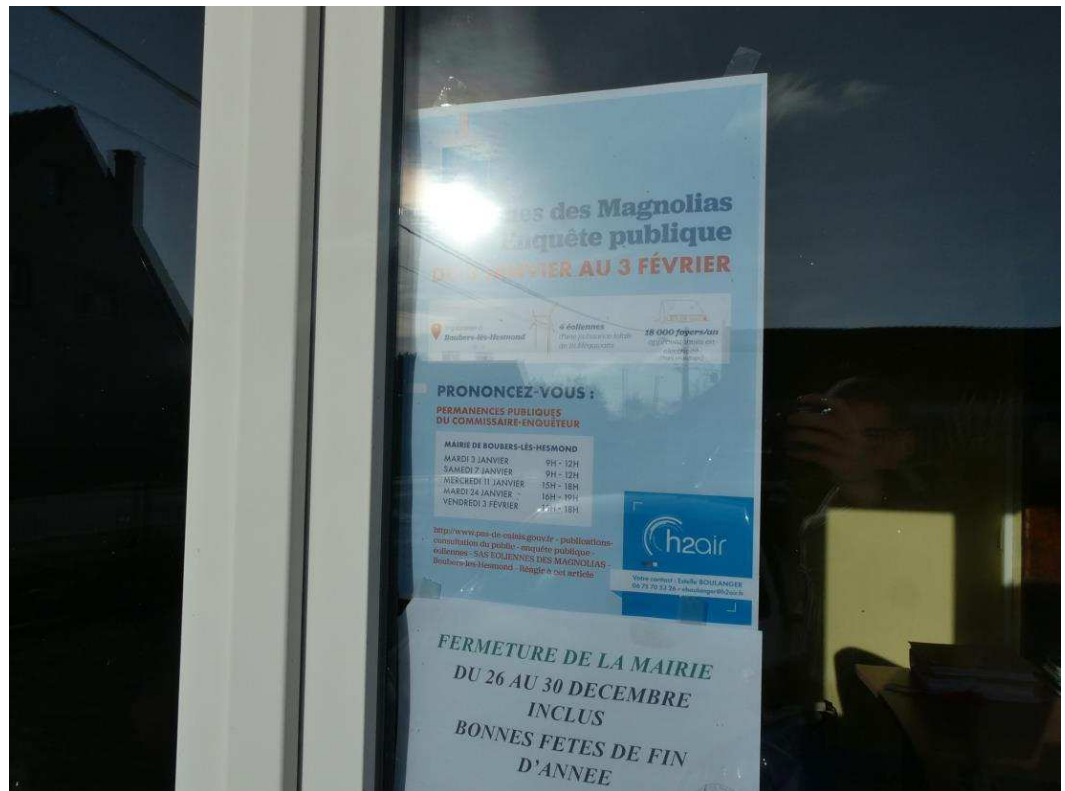
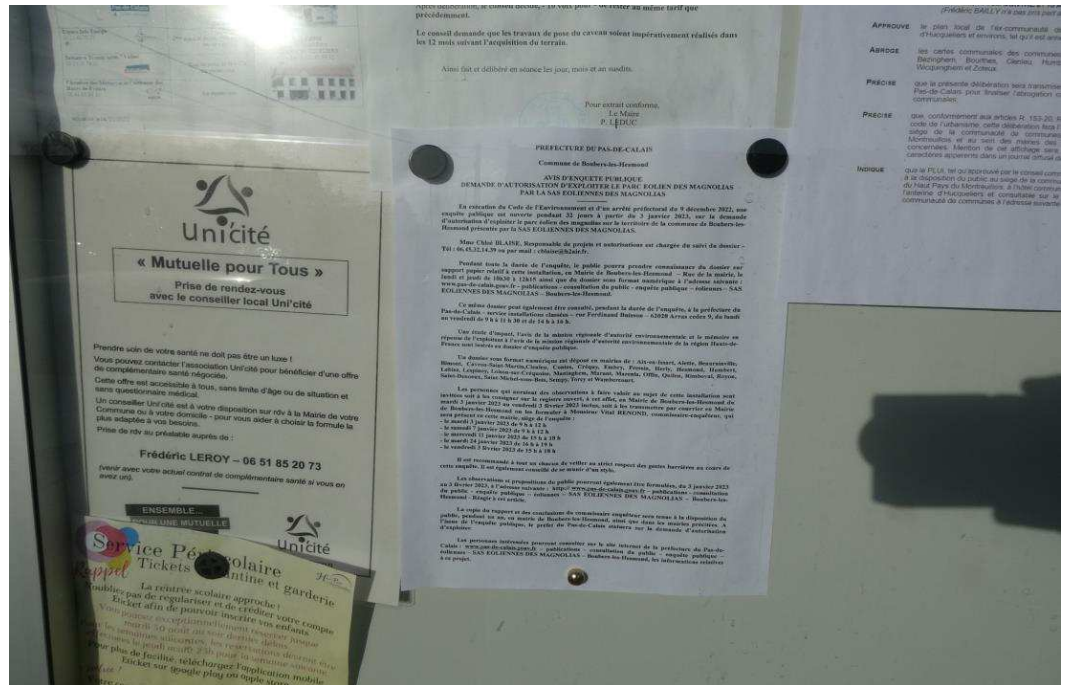
Je constate l'apposition sur le panneau d'affichage de la Mairie d'un document intitulé
« AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER LE
PARC EOLIEN DES MAGNOLIAS PAR LA SAS EOLIENNES DES MAGNOLIAS »
émanant de la Préfecture du Pas-de-Calais

Le document est parfaitement visible, lisible et identifiable depuis la voie publique.



Le document est reproduit sur une feuille au format A4 dont le contenu intégral figure en annexe du présent (annexe n°1).

L'affiche informative H2AIR sur le projet porté par la SASU EOLIENNES DES MAGNOLIAS est également affichée.

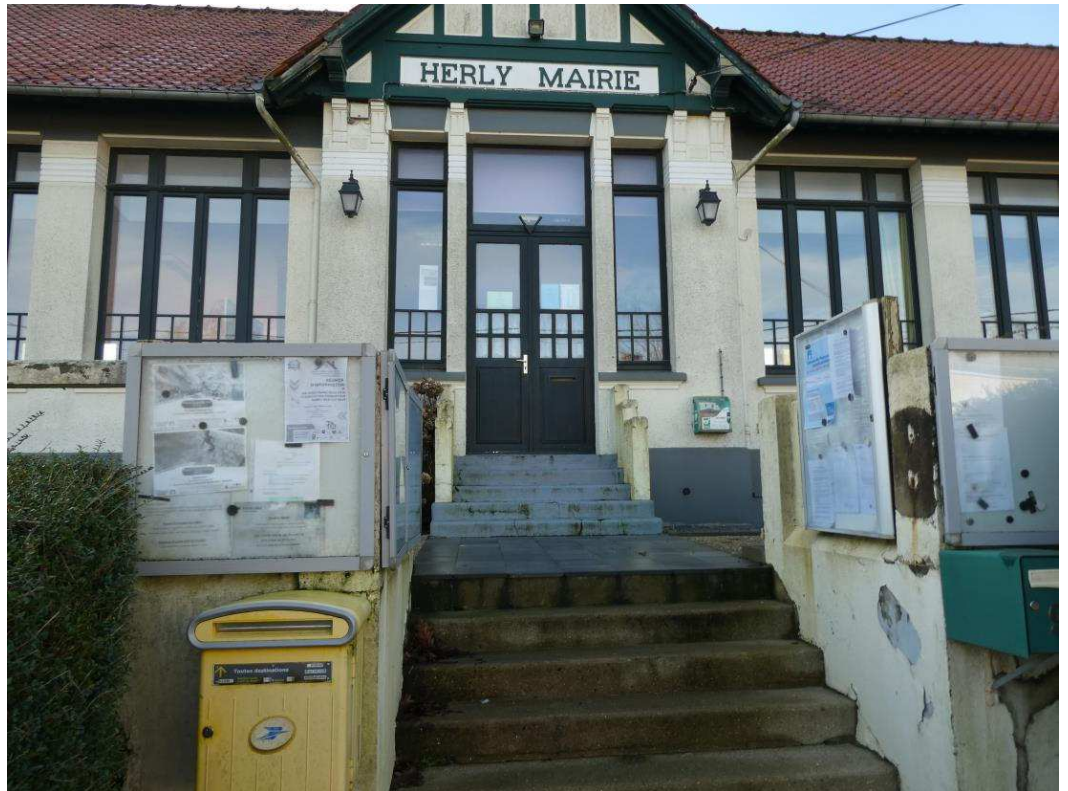


Et à même requête, demeure et élection de domicile que ci-dessus,
Certifie m'être transporté ce jour à :
HERLY (62650)
Face à la Mairie, 9 Rue de la Mairie

Où étant j'ai procédé aux constatations suivantes :

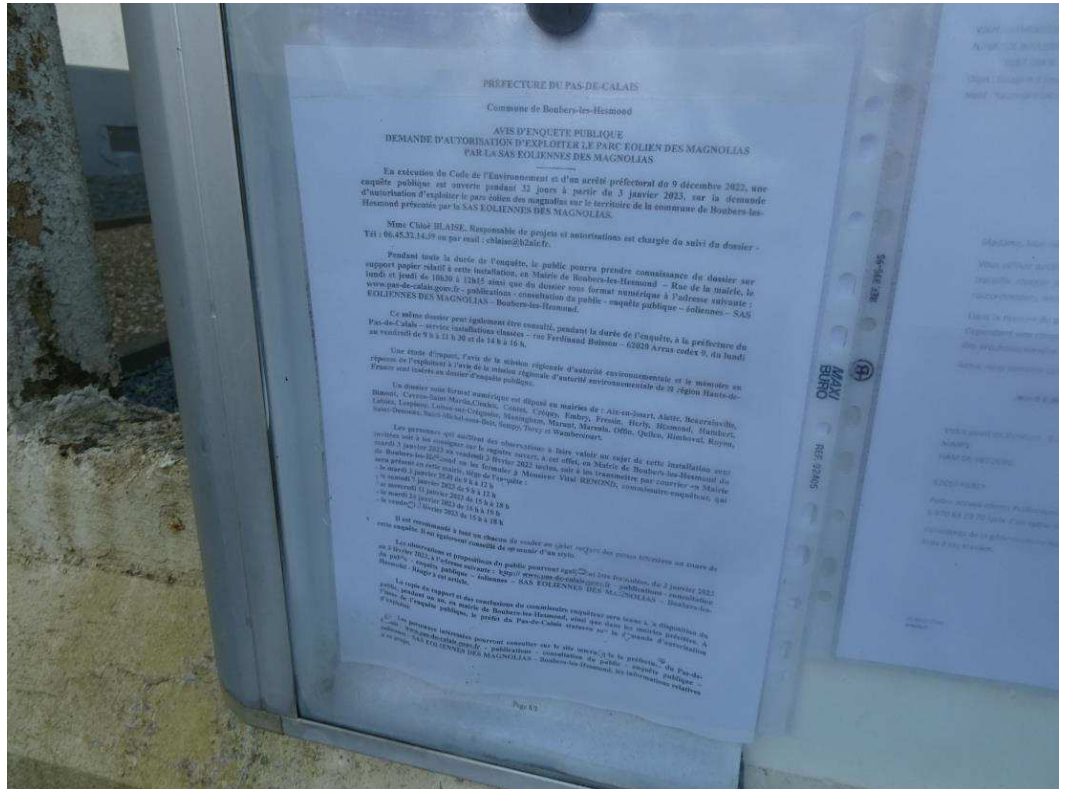
Je constate l'apposition sur le vitrage du bâtiment de la Mairie d'un document intitulé
« AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER LE
PARC EOLIEN DES MAGNOLIAS PAR LA SAS EOLIENNES DES MAGNOLIAS »
émanant de la Préfecture du Pas-de-Calais

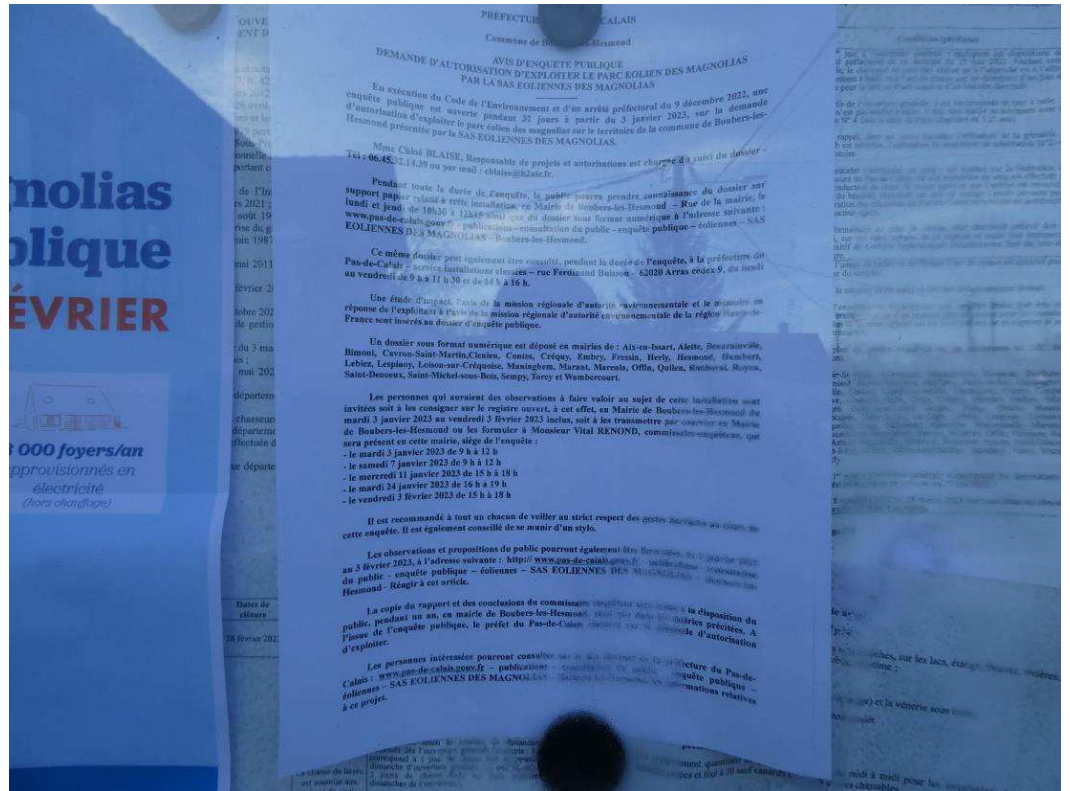
Le document est parfaitement visible, lisible et identifiable depuis la voie publique.



Le document est reproduit deux fois sur une feuille au format A4 dont le contenu intégral figure en annexe du présent (annexe n°1).

L'affiche informative H2AIR sur le projet porté par la SASU EOLIENNES DES MAGNOLIAS est également affichée.



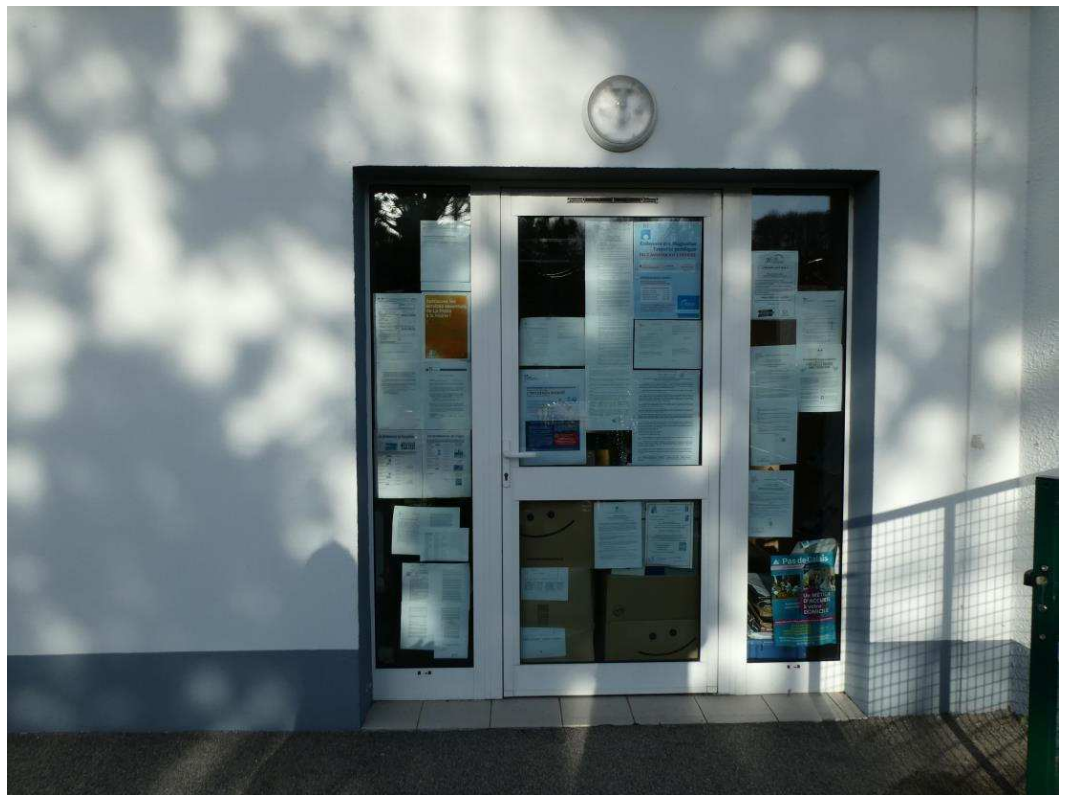


Et à même requête, demeure et élection de domicile que ci-dessus,
Certifie m'être transporté ce jour à :
SAINT-MICHEL-SOUS-BOIS (62650)
Face à la Mairie, 2 Rue de l'Eglise

Où étant j'ai procédé aux constatations suivantes :

Je constate l'apposition sur le vitrage du bâtiment de la Mairie d'un document intitulé
« AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER LE
PARC EOLIEN DES MAGNOLIAS PAR LA SAS EOLIENNES DES MAGNOLIAS »
émanant de la Préfecture du Pas-de-Calais

Le document est parfaitement visible, lisible et identifiable depuis la voie publique.



Le document est reproduit sur une feuille au format A3 dont le contenu intégral figure en annexe du présent (annexe n°1).

L'arrêté est également affiché ainsi que l'affiche informative H2AIR sur le projet porté par la SASU EOLIENNES DES MAGNOLIAS.

PREFECTURE DU PAS-DE-CALAIS
Commune de Boubers-les-Hesmond

*Off. charge du 16/11/2022
sur 06/02/2023*

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER LE PARC EOLIEN DES MAGNOLIAS
PAR LA SAS EOLIENNES DES MAGNOLIAS**

En exécution du Code de l'Environnement et d'un arrêté préfectoral du 9 décembre 2022, une enquête publique est ouverte pendant 32 jours à partir du 3 janvier 2023, sur la demande d'autorisation d'exploiter le parc éolien des magnolias sur le territoire de la commune de Boubers-les-Hesmond présentée par la SAS EOLIENNES DES MAGNOLIAS.

Mme Chloé BLAISE, Responsable de projets et autorisations est chargée du suivi du dossier - Tél : 06.45.32.14.39 ou par mail : cblaise@h2air.fr.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier sur support papier relatif à cette installation, en Mairie de Boubers-les-Hesmond - Rue de la mairie, le lundi et jeudi de 10h30 à 12h15 ainsi que du dossier sous format numérique à l'adresse suivante : www.pas-de-calais.gouv.fr - publications - consultations du public - enquête publique - éoliennes - SAS EOLIENNES DES MAGNOLIAS - Boubers-les-Hesmond.

Ce même dossier peut également être consulté, pendant la durée de l'enquête, à la préfecture du Pas-de-Calais - service installations classées - rue Ferdinand Duissou - 62020 Arras cedex 9, du lundi au vendredi de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 16 h.

Une étude d'impact, l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale et le mémoire en réponse de l'exploitant à l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale de la région Hauts-de-France sont insérés au dossier d'enquête publique.

Un dossier sous format numérique est déposé en mairies de : Aix-en-Isoire, Alette, Beaurainville, Binonville, Cayron-Saint-Martin-Caumont, Cantes, Créquet, Embray, Fresnoy-Herbé, Hesmond, Hambert, Lehaez, Lespinois, Loison-sur-Créquoise, Noyant-sur-Ouche, Morazé, Maroilles, Offin, Oullem, Rimboisot, Rosson, Saint-Denisot, Saint-Michel-sous-Bois, Sempy, Torcy et Wambercourt.

Les personnes qui auraient des observations à faire valoir au sujet de cette installation sont invitées soit à les consigner sur le registre ouvert, à cet effet, en Mairie de Boubers-les-Hesmond du mardi 3 janvier 2023 au vendredi 3 février 2023 inclus, soit à les transmettre par courrier en Mairie soit présent en cette mairie, siège de l'enquête :

- le mardi 3 janvier 2023 de 9 h à 12 h
- le samedi 11 janvier 2023 de 9 h à 12 h
- le mercredi 11 janvier 2023 de 15 h à 19 h
- le mardi 24 janvier 2023 de 16 h à 19 h
- le vendredi 3 février 2023 de 15 h à 19 h

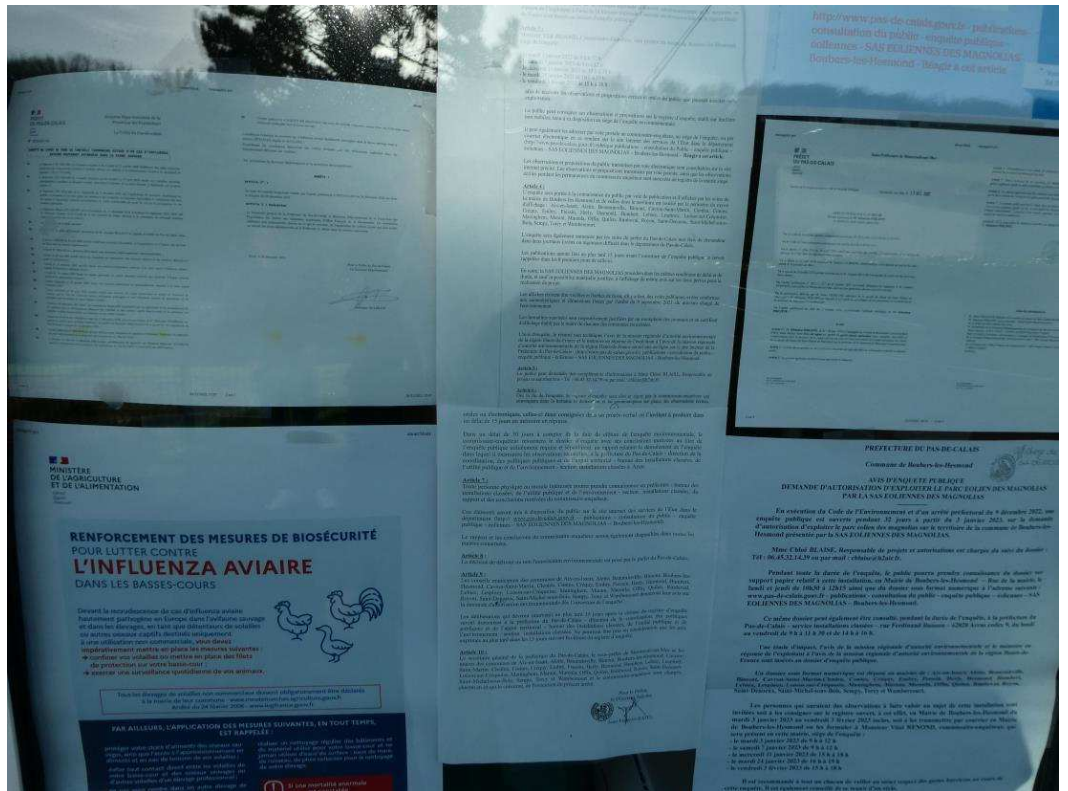
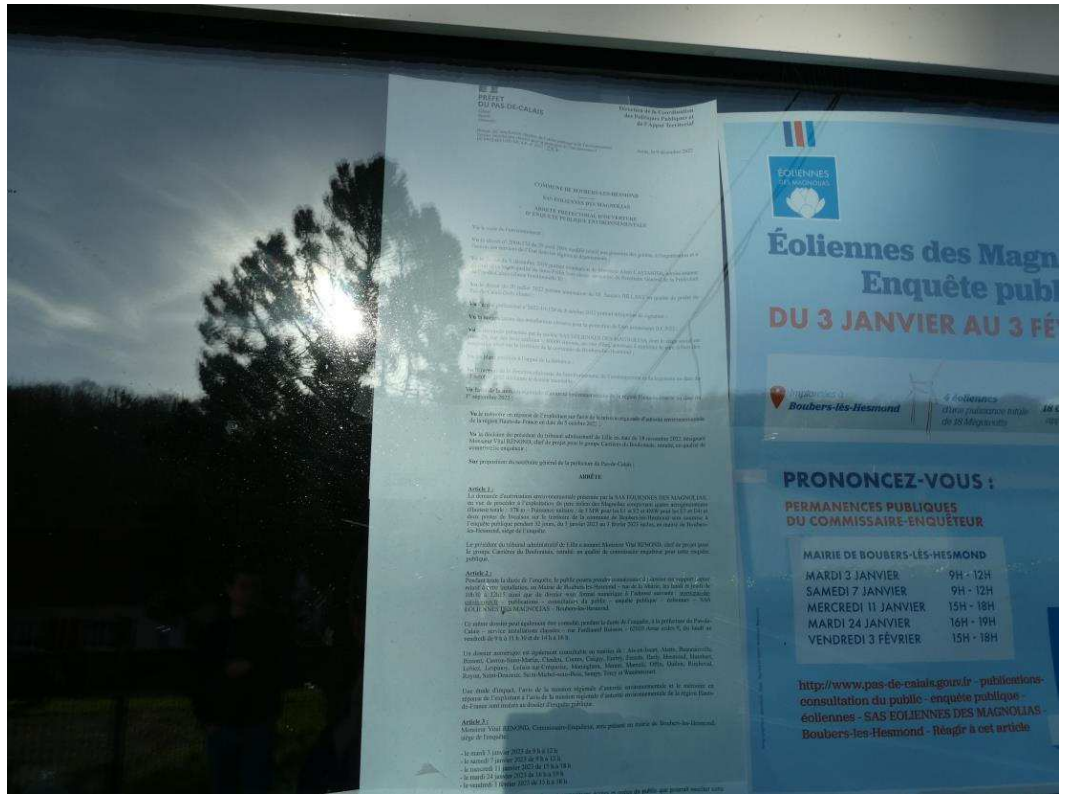
Il est recommandé à tout en chacun de veiller au strict respect des gestes barrières au cours de cette enquête. Il est également conseillé de se masquer d'un voile.

Les observations et propositions du public pourront également être formulées, du 3 janvier 2023 au 3 février 2023, à l'adresse suivante : <http://www.pas-de-calais.gouv.fr> - publications - consultations du public - enquête publique - éoliennes - SAS EOLIENNES DES MAGNOLIAS - Boubers-les-Hesmond - Réagir à cet article.

Le copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an, en mairie de Boubers-les-Hesmond, ainsi que dans les mairies précitées. A l'issue de l'enquête publique, le préfet du Pas-de-Calais statuera sur la demande d'autorisation d'exploiter.

Les personnes intéressées pourront consulter sur le site internet de la préfecture du Pas-de-Calais : www.pas-de-calais.gouv.fr - publications - consultations du public - enquête publique - éoliennes - SAS EOLIENNES DES MAGNOLIAS - Boubers-les-Hesmond, les informations relatives à ce projet.

Pour le Préfet,
Le Préfet Adjoint,
Jean-François RATTI



COMMUNE DE BOUBERS-LÈS-HESMOND
SAS ÉOLIENNES DES MAGNOLIAS
ARRÊTÉ PUBLICITAIRES MANDATÉES
D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE

ÉOLIENNES DES MAGNOLIAS
Enquête publique
DU 3 JANVIER AU 3 FÉVRIER

PRONONCEZ-VOUS :
PERMANENCES PUBLIQUES
DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR

MAIRE DE BOUBERS-LÈS-HESMOND

MARDI 3 JANVIER	9H - 12H
SAMEDI 7 JANVIER	9H - 12H
MERCREDI 11 JANVIER	15H - 18H
MARDI 24 JANVIER	16H - 19H
VENDREDI 3 FÉVRIER	15H - 18H

[http://www.pas-de-calais.gouv.fr - publications-consultation-du-public-enquete-publique-éoliennes - SAS EOLIENNES DES MAGNOLIAS - Boubers-les-Hesmond - Réagir à cet article](http://www.pas-de-calais.gouv.fr - publications-consultation-du-public-enquete-publique-éoliennes-SAS-EOLIENNES-DES-MAGNOLIAS-Boubers-les-Hesmond-Reagir-a-cet-article)

h2air
 Votre contact : Estelle BOULANGER
 03 70 23 36 46 - eboulange@h2air.fr

Et à même requête, demeure et élection de domicile que ci-dessus,
Certifie m'être transporté ce jour à :
HUMBERT (62650)
Face à la Mairie, Rue principale

Où étant j'ai procédé aux constatations suivantes :

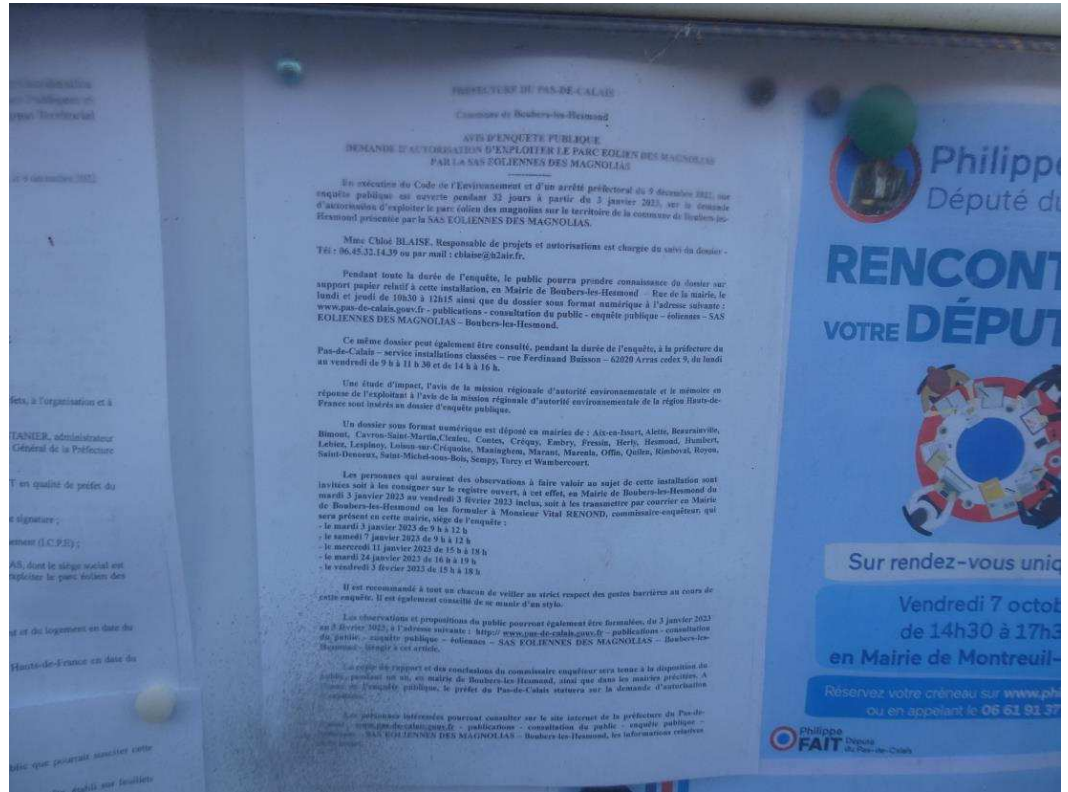
Je constate l'apposition sur le panneau d'affichage de la Mairie d'un document intitulé
« AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER LE
PARC EOLIEN DES MAGNOLIAS PAR LA SAS EOLIENNES DES MAGNOLIAS »
émanant de la Préfecture du Pas-de-Calais

Le document est parfaitement visible, lisible et identifiable depuis la voie publique.



Le document est reproduit sur une feuille au format A4 dont le contenu intégral figure en annexe du présent (annexe n°1).

L'arrêté est également partiellement affiché ainsi que l'affiche informative H2AIR sur le projet porté par la SASU EOLIENNES DES MAGNOLIAS.



ÉOLIENNES DES MAGNOLIAS
Enquête publique
DU 3 JANVIER AU 3 FÉVRIER

Implantées à **Boubers-lès-Hesmond** 4 éoliennes (dans un périmètre de 100 mètres) 18 000 foyers/an (pour la commune de Boubers-lès-Hesmond)

PRONONCEZ-VOUS :
PERMANENCES PUBLIQUES DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR

MAIRIE DE BOUBERS-LÈS-HESMOND	
MARDI 3 JANVIER	9H - 12H
SAMEDI 7 JANVIER	9H - 12H
MERCREDI 11 JANVIER	15H - 18H
MARDI 24 JANVIER	15H - 18H
VENDREDI 3 FÉVRIER	15H - 18H

<http://www.eoliennes-des-magnolias.com>

h2air

PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS
 Direction de la Coopération des Politiques Publiques et de l'Appui Interlocal

Arrêté le 8 novembre 2022

COMMUNE DE BOUBERS-LÈS-HESMOND
SAS EOLIENNES DES MAGNOLIAS
ARRÊTE PRÉFECTORAL D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE

Vis le code de l'environnement ;
 Vis le décret n° 2004-174 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
 Vis le décret du 5 décembre 2019 portant nomination de Monsieur Alain CASTANIER, administrateur général titulaire en qualité de Sous-Prefet hors classe, en qualité de Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais (classe Fonctionnelle II) ;
 Vis le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. Jacques BILLANT en qualité de préfet du Pas-de-Calais (hors classe) ;
 Vis l'arrêté préfectoral n°2022-10-126 du 8 octobre 2022 portant délégation de signature ;
 Vis la reconnaissance des installations classées pour la protection de l'environnement (I.C.P.E.) ;
 Vis la demande présentée par la société SAS EOLIENNES DES MAGNOLIAS, dont le siège social est situé 30, rue des trois cailloux - 80000 Almonet, en vue d'être autorisée à exploiter le parc éolien des magnolias situé sur le territoire de la commune de Boubers-lès-Hesmond ;
 Vis les plans produits à l'appui de la demande ;
 Vis le rapport de la direction régionale de l'Environnement, de l'aménagement et du logement en date du 17 novembre 2022 déclarant la demande recevable ;
 Vis l'avis de la mission régionale d'analyse environnementale de la région Hauts-de-France en date du 1^{er} novembre 2022 ;

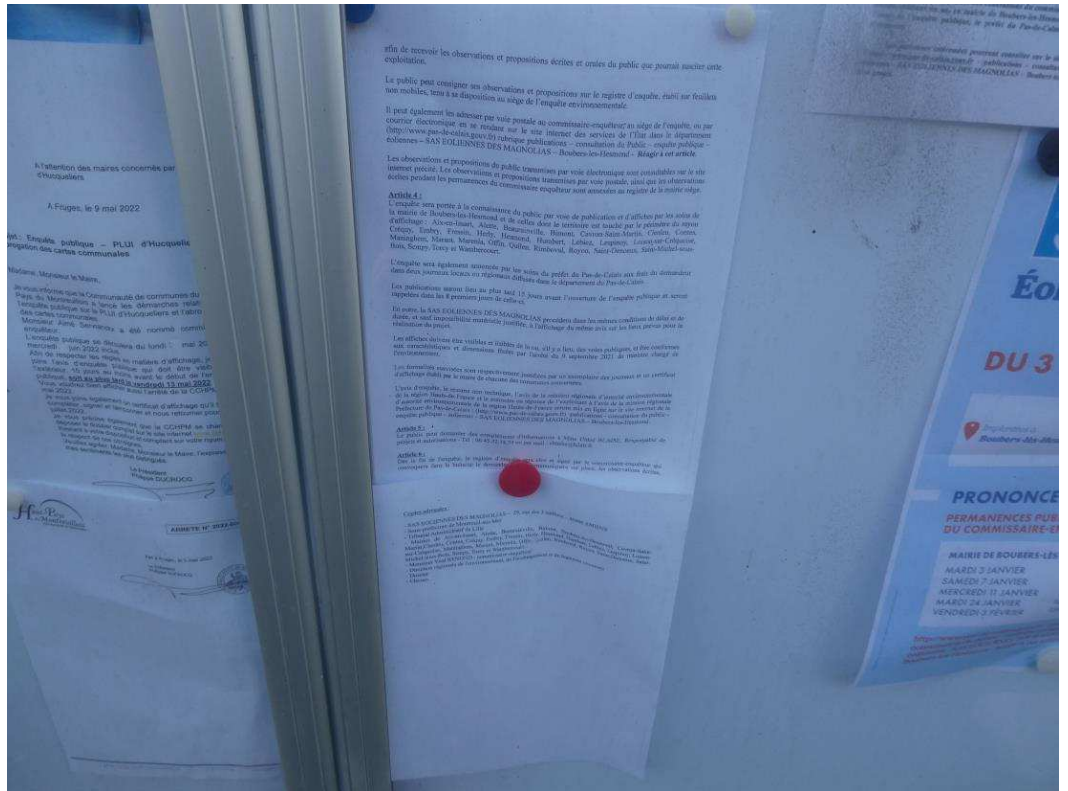
afin de recevoir les observations et propositions écrites et orales du public qui pourront avoir été exprimées ;

Le public peut consulter ces observations et propositions sur le registre de l'enquête, ainsi que toutes les pièces, dans les délais susmentionnés et jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.

Il peut également les déposer par voie postale au commissaire enquêteur, au siège de l'enquête, ou par courrier électronique au site internet de la mission régionale de l'environnement (MRE) sous l'adresse direction@mission-regionale-environnement.fr.

Les observations et propositions de toutes natures par voie électronique sont recevables sur le site internet précité. Les observations et propositions envoyées par voie postale, ainsi que les observations écrites produites lors des permanences de commissaire enquêteur sont recevables au registre de l'enquête.

ARTICLE 1.
 L'enquête sera tenue à la commune de Boubers-lès-Hesmond, au siège de la commune de Boubers-lès-Hesmond, au 10 rue de la République, à compter du mardi 3 janvier 2023 à 9 heures et jusqu'au vendredi 3 février 2023 à 18 heures.



Et à même requête, demeure et élection de domicile que ci-dessus,
Certifie m'être transporté ce jour à :
SEMPY (62170)
Face à la Mairie, 1 Place des Tilleuls

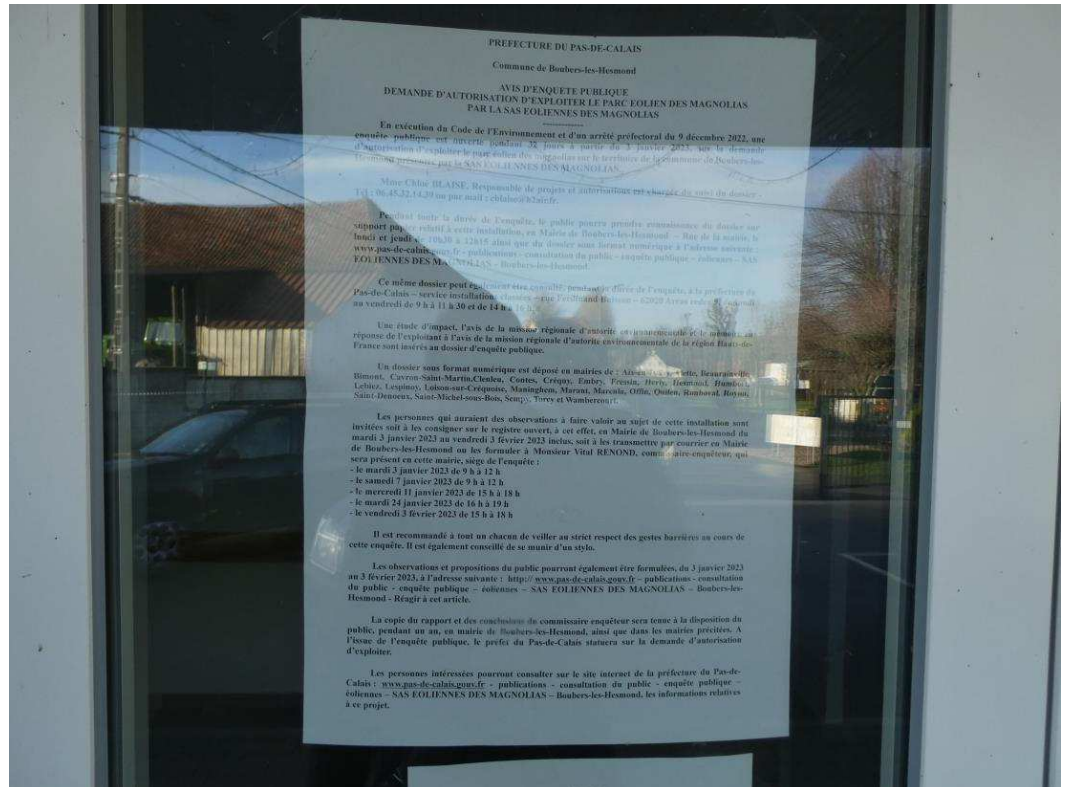
Où étant j'ai procédé aux constatations suivantes :

Je constate l'apposition sur le vitrage du bâtiment de la Mairie d'un document intitulé
« AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER LE
PARC EOLIEN DES MAGNOLIAS PAR LA SAS EOLIENNES DES MAGNOLIAS »
émanant de la Préfecture du Pas-de-Calais

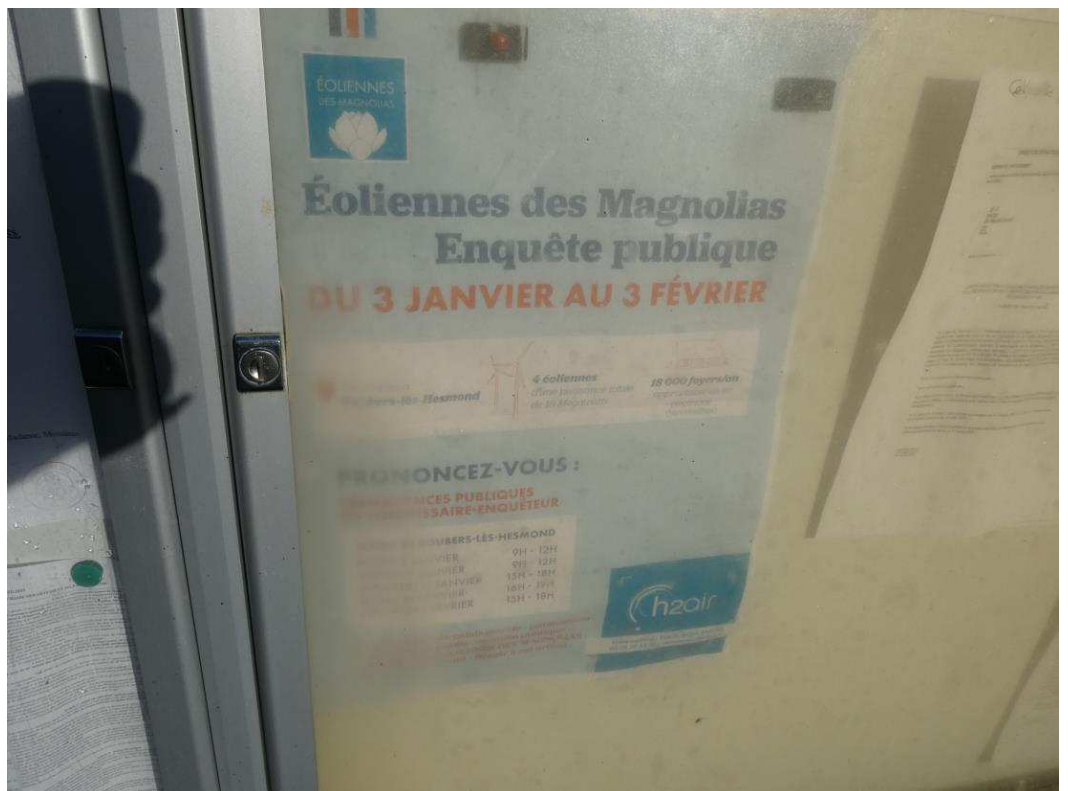
Le document est parfaitement visible, lisible et identifiable depuis la voie publique.



Le document est reproduit sur une feuille au format A3 dont le contenu intégral figure en annexe du présent (annexe n°1).



L'affiche informative H2AIR sur le projet porté par la SASU EOLIENNES DES MAGNOLIAS est également affichée.



Et à même requête, demeure et élection de domicile que ci-dessus,
Certifie m'être transporté ce jour à :
AIX-EN-ISSART (62170)
Face à la Mairie, 22 Rue Milieu

Où étant j'ai procédé aux constatations suivantes :

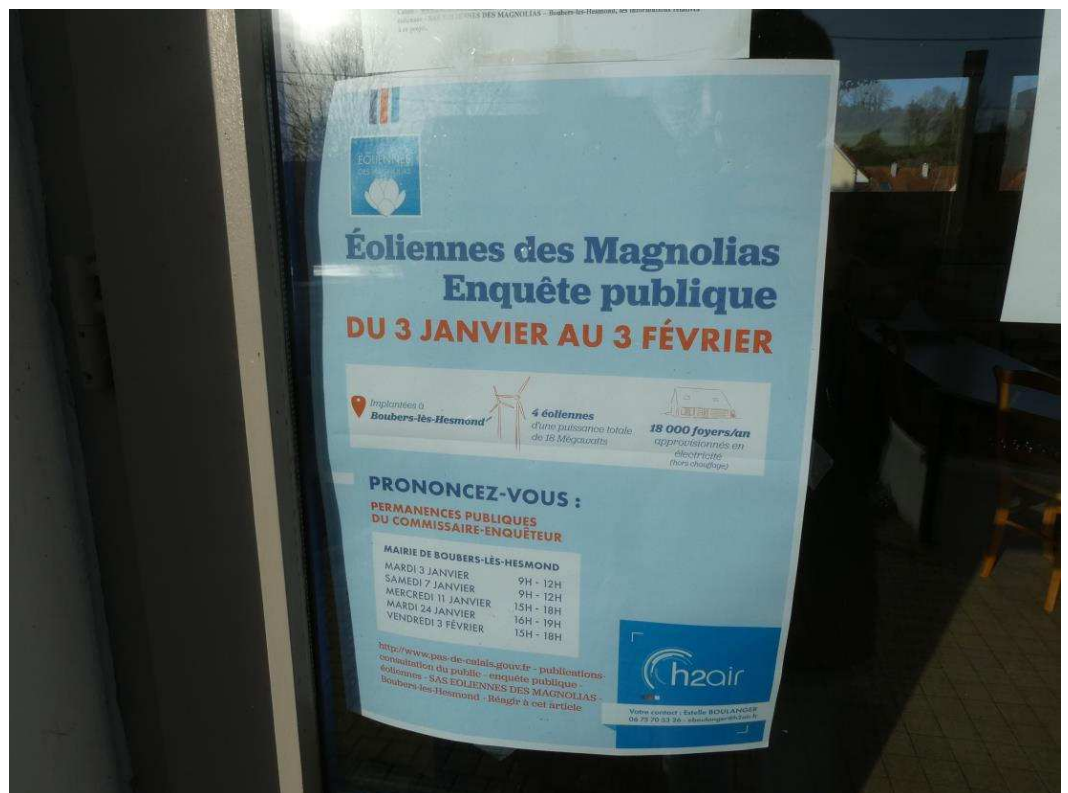
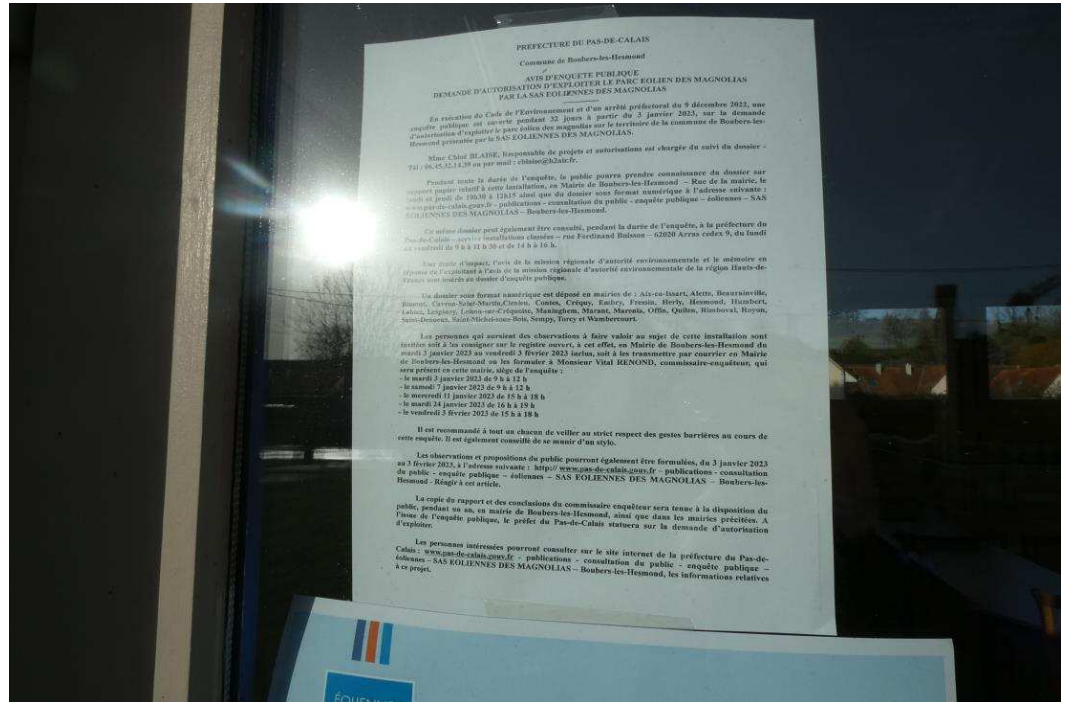
Je constate l'apposition sur le panneau d'affichage de la Mairie d'un document intitulé
« AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER LE
PARC EOLIEN DES MAGNOLIAS PAR LA SAS EOLIENNES DES MAGNOLIAS »
émanant de la Préfecture du Pas-de-Calais

Le document est parfaitement visible, lisible et identifiable depuis la voie publique.



Le document est reproduit sur une feuille au format A4 dont le contenu intégral figure en annexe du présent (annexe n°1).

L'affiche informative H2AIR sur le projet porté par la SASU EOLIENNES DES MAGNOLIAS est également affichée.

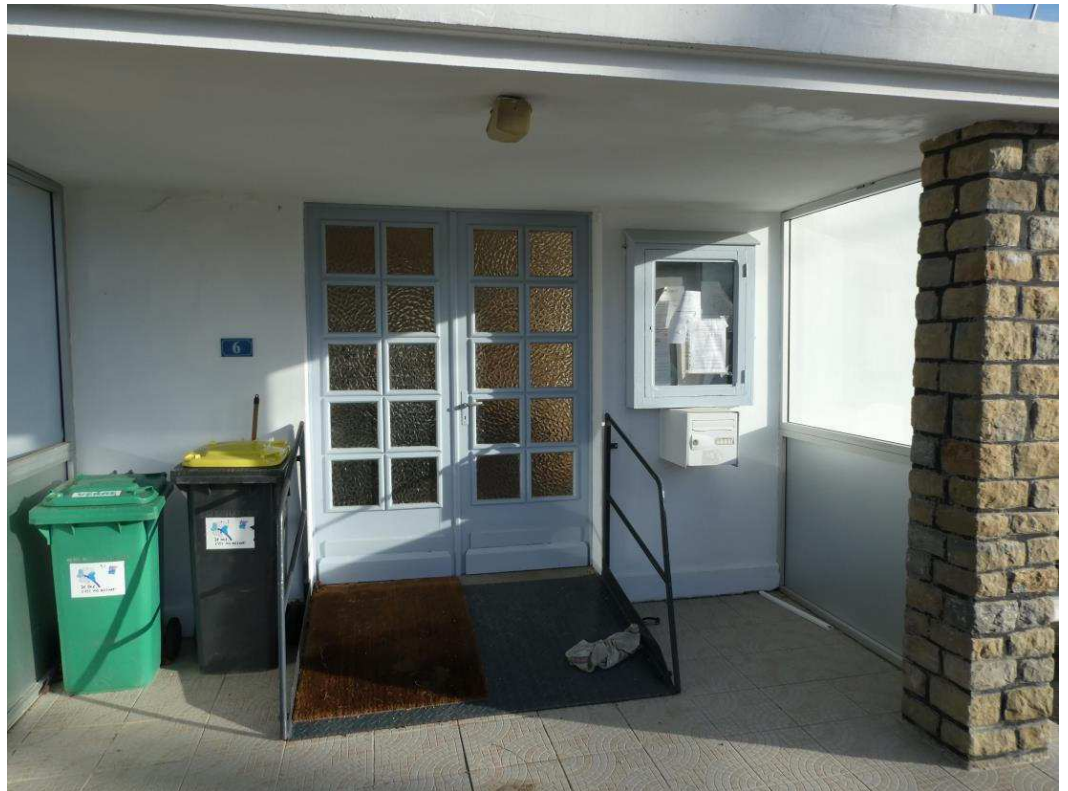


Et à même requête, demeure et élection de domicile que ci-dessus,
Certifie m'être transporté ce jour à :
MARANT (62170)
Face à la Mairie, 6 Rue Gayant

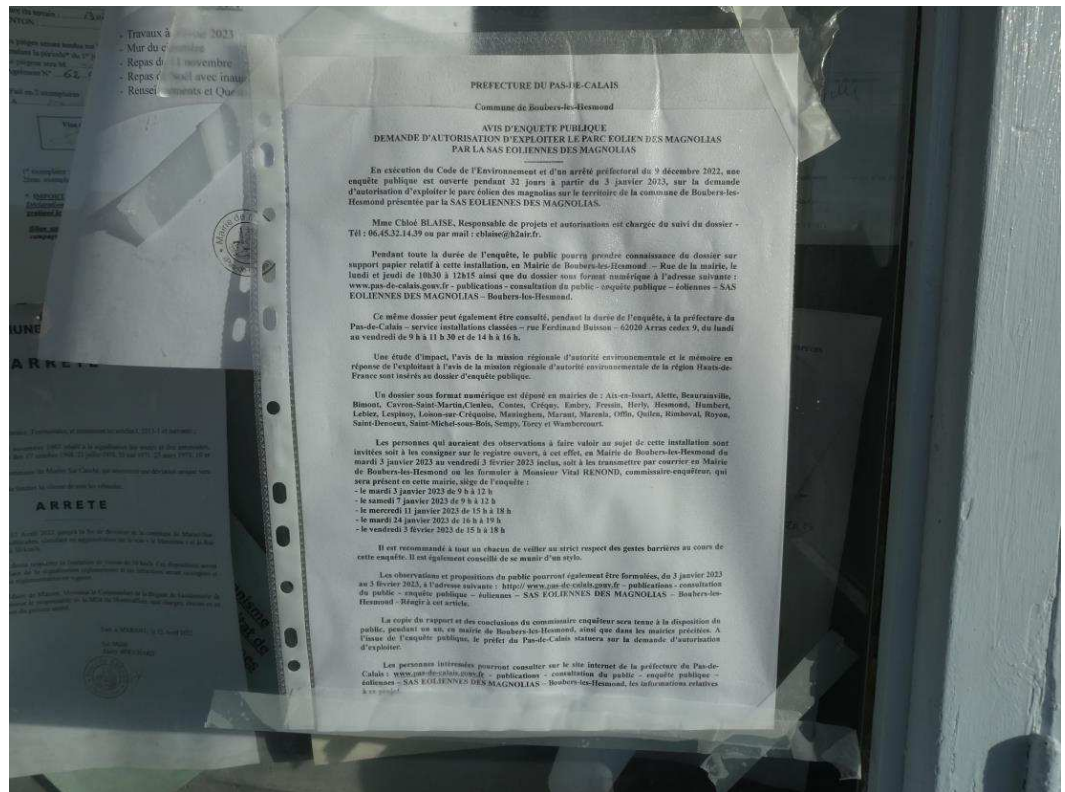
Où étant j'ai procédé aux constatations suivantes :

Je constate l'apposition sur le panneau d'affichage de la Mairie d'un document intitulé
« AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER LE
PARC EOLIEN DES MAGNOLIAS PAR LA SAS EOLIENNES DES MAGNOLIAS »
émanant de la Préfecture du Pas-de-Calais

Le document est parfaitement visible, lisible et identifiable depuis la voie publique.



Le document est reproduit sur une feuille au format A4 dont le contenu intégral figure en annexe du présent (annexe n°1).



Et à même requête, demeure et élection de domicile que ci-dessus,
Certifie m'être transporté ce jour à :
MARENLA (62990)
Face à la Mairie, 33 Rue Principale

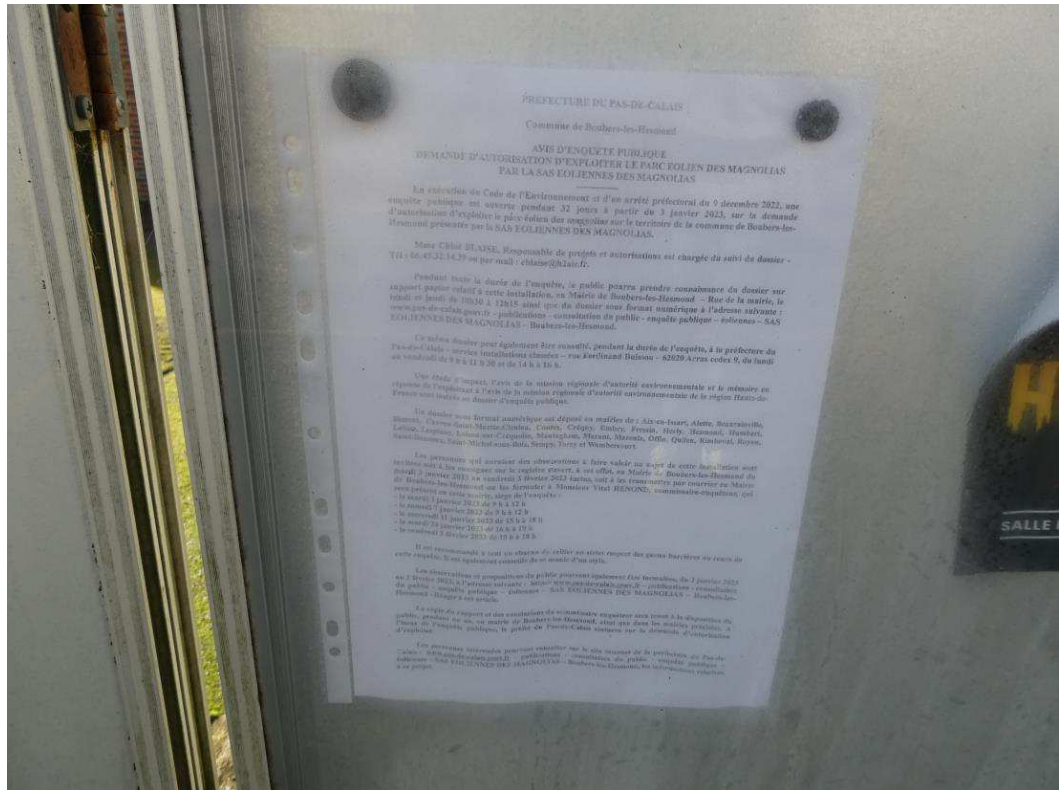
Où étant j'ai procédé aux constatations suivantes :

Je constate l'apposition sur le panneau d'affichage de la Mairie d'un document intitulé
« AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER LE
PARC EOLIEN DES MAGNOLIAS PAR LA SAS EOLIENNES DES MAGNOLIAS »
émanant de la Préfecture du Pas-de-Calais

Le document est parfaitement visible, lisible et identifiable depuis la voie publique.



Le document est reproduit sur une feuille au format A4 dont le contenu intégral figure en annexe du présent (annexe n°1).



Et à même requête, demeure et élection de domicile que ci-dessus,
Certifie m'être transporté ce jour à :
LESPINOY (62990)
Face à la Mairie, 14 Route Nationale

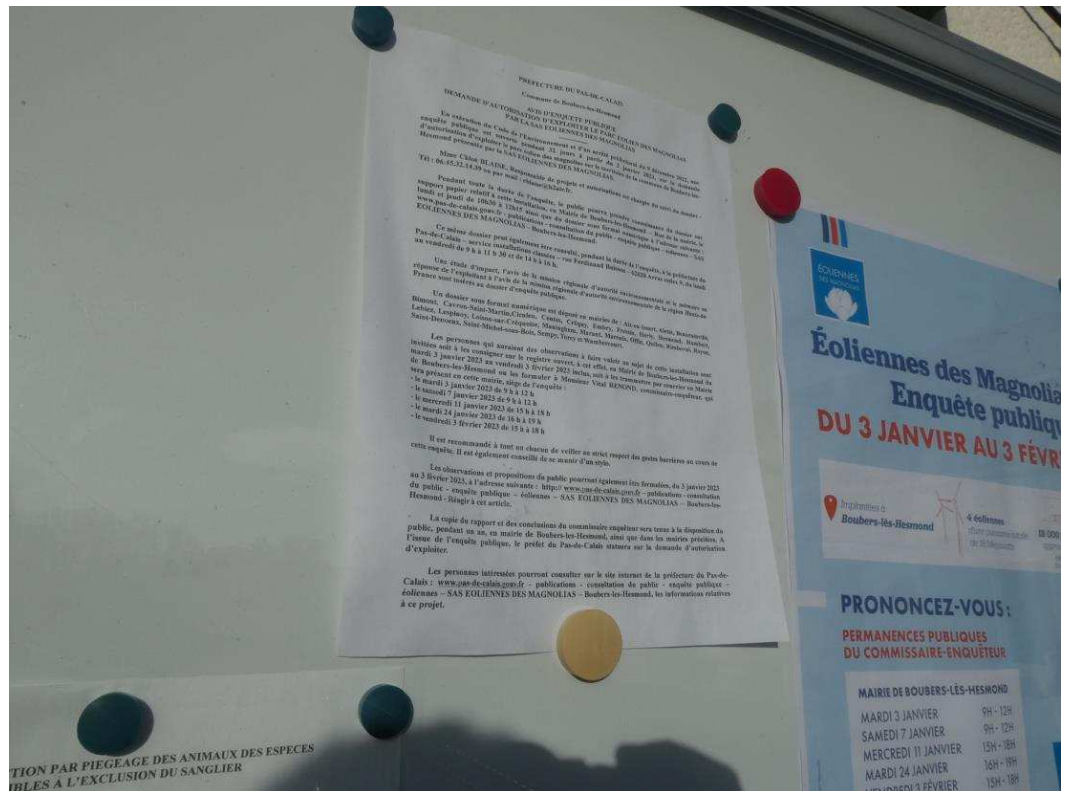
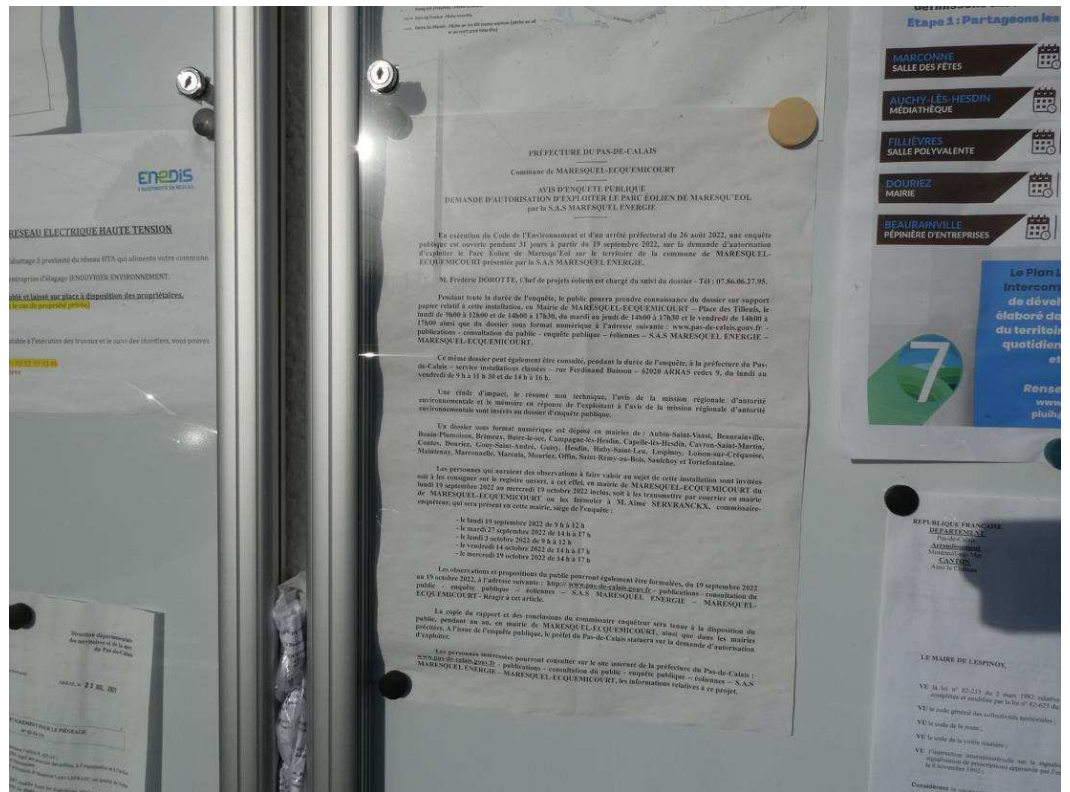
Où étant j'ai procédé aux constatations suivantes :

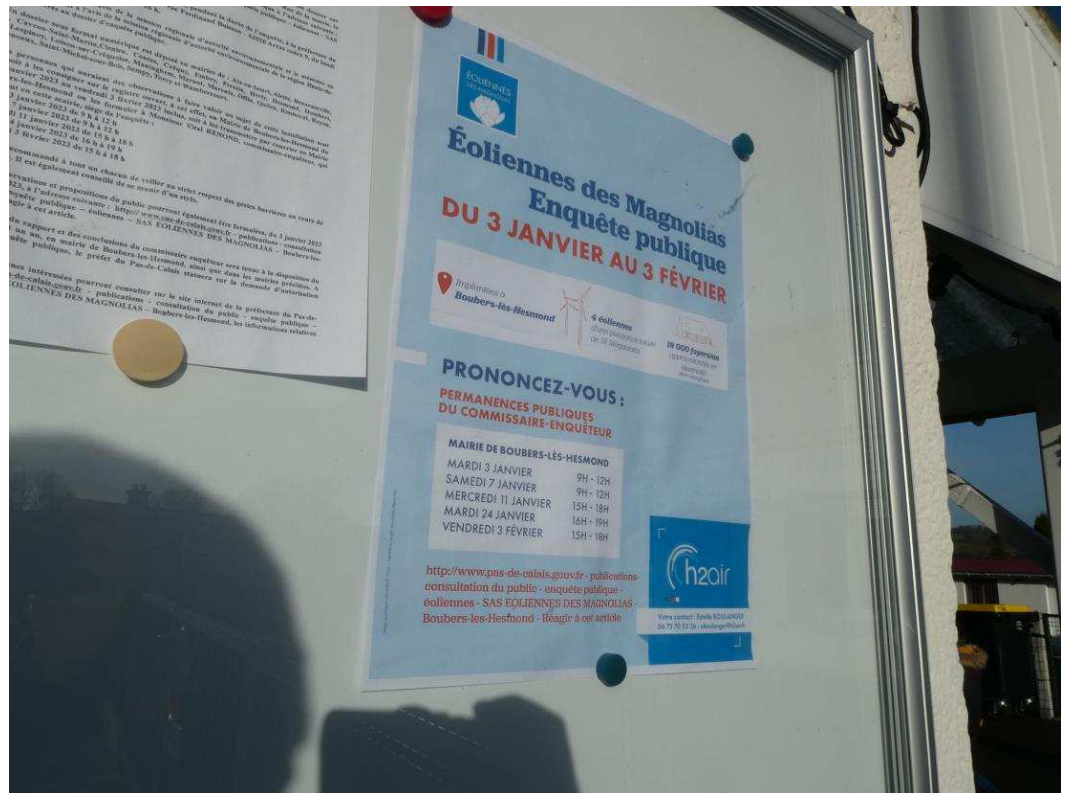
Je constate l'apposition sur le panneau d'affichage de la Mairie d'un document intitulé
« AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER LE
PARC EOLIEN DES MAGNOLIAS PAR LA SAS EOLIENNES DES MAGNOLIAS »
émanant de la Préfecture du Pas-de-Calais

Le document est parfaitement visible, lisible et identifiable depuis la voie publique.



Le document est reproduit à deux reprises sur une feuille au format A4 et A3 dont le contenu intégral figure en annexe du présent (annexe n°1).





Et à même requête, demeure et élection de domicile que ci-dessus,
Certifie m'être transporté ce jour à :
BEURAINVILLE (62990)
Face à la Mairie, 232 Place de la Mairie

Où étant j'ai procédé aux constatations suivantes :

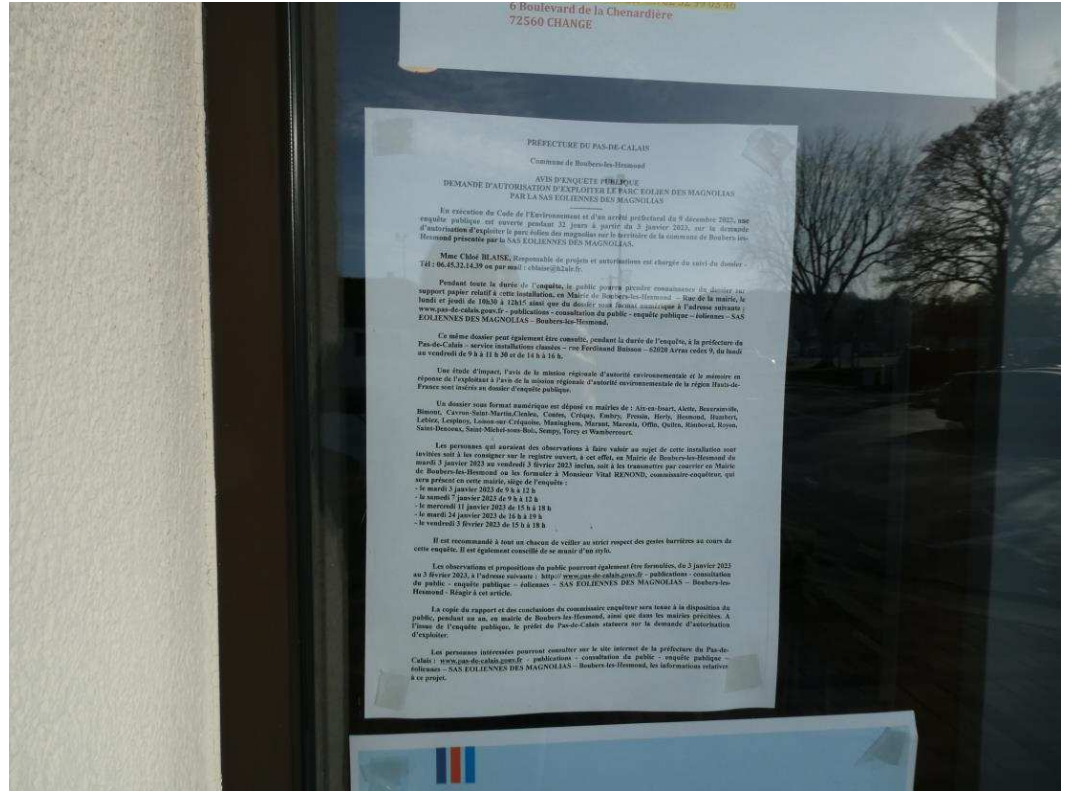
Je constate l'apposition sur le vitrage du bâtiment de la Mairie d'un document intitulé
« AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER LE
PARC EOLIEN DES MAGNOLIAS PAR LA SAS EOLIENNES DES MAGNOLIAS »
émanant de la Préfecture du Pas-de-Calais

Le document est parfaitement visible, lisible et identifiable depuis la voie publique.



Le document est reproduit sur une feuille au format A4 dont le contenu intégral figure en annexe du présent (annexe n°1).

L'affiche informative H2AIR sur le projet porté par la SASU EOLIENNES DES MAGNOLIAS est également affichée.



Et à même requête, demeure et élection de domicile que ci-dessus,
Certifie m'être transporté ce jour à :
LOISON-SUR-CREQUOISE (62990)
Face à la Mairie, 77 Bis Rue Principale

Où étant j'ai procédé aux constatations suivantes :

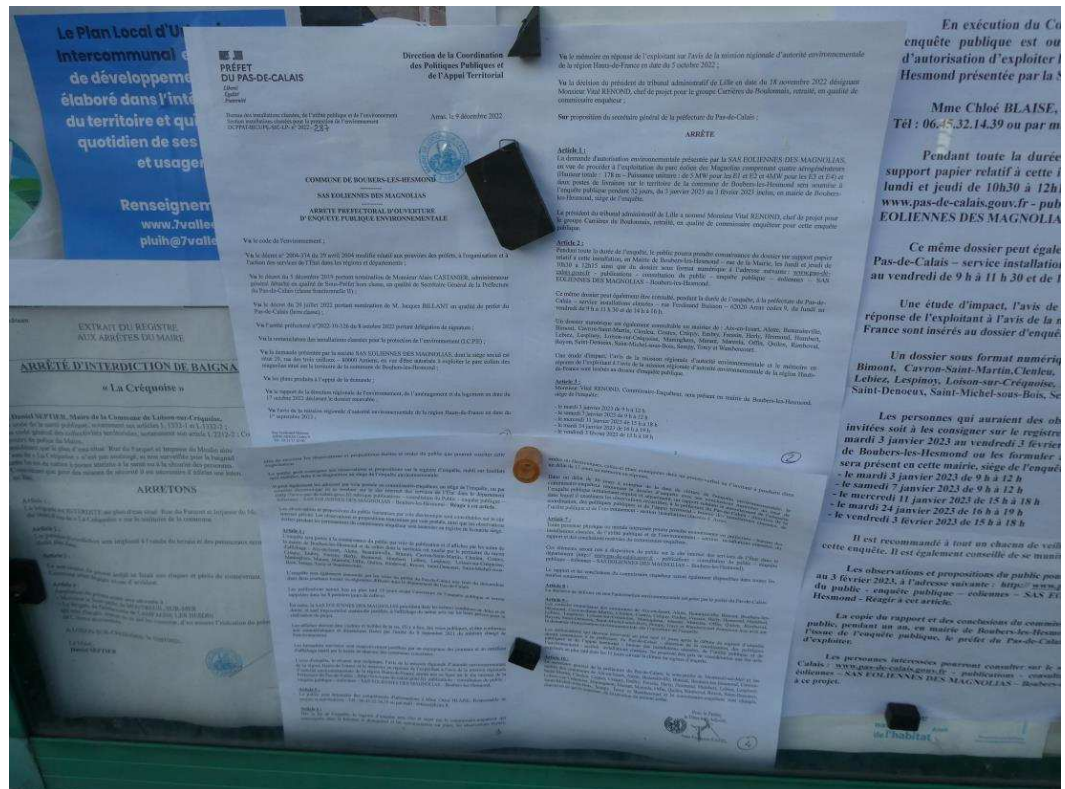
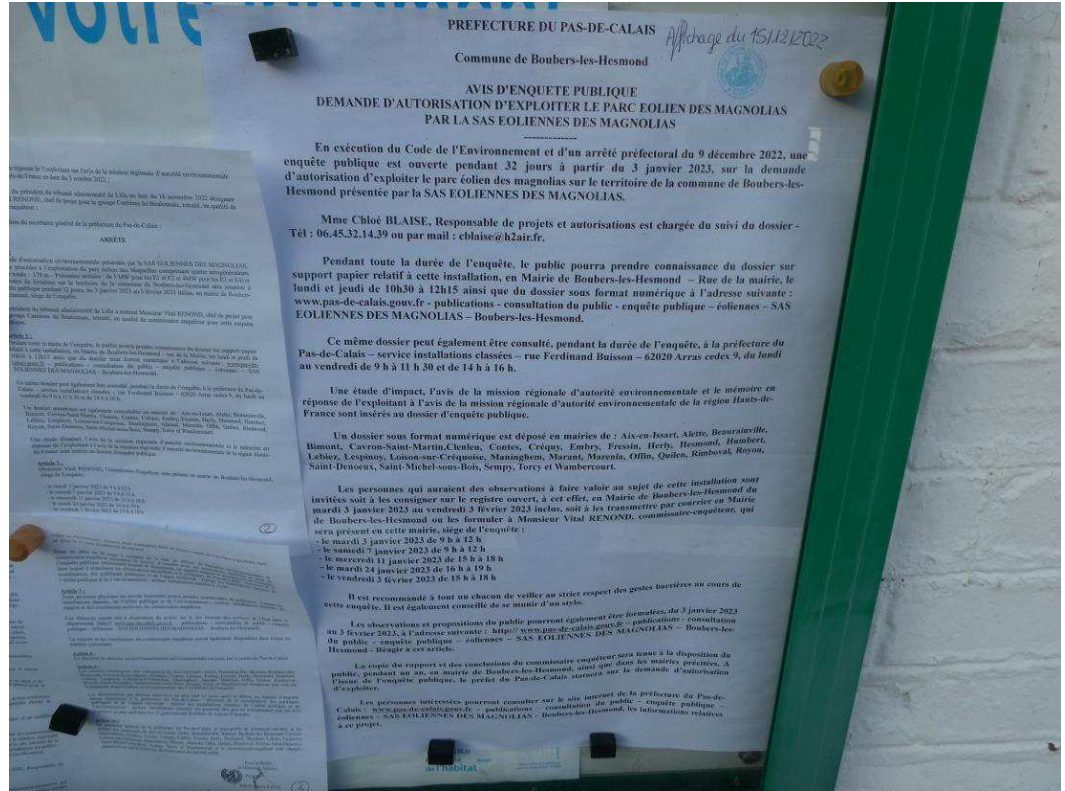
Je constate l'apposition sur le vitrage du bâtiment de la Mairie d'un document intitulé
« AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER LE
PARC EOLIEN DES MAGNOLIAS PAR LA SAS EOLIENNES DES MAGNOLIAS »
émanant de la Préfecture du Pas-de-Calais

Le document est parfaitement visible, lisible et identifiable depuis la voie publique.



Le document est reproduit sur une feuille au format A3 dont le contenu intégral figure en annexe du présent (annexe n°1).

L'arrêté est également affiché.



Et à même requête, demeure et élection de domicile que ci-dessus,
Certifie m'être transporté ce jour à :
OFFIN (62990)
Face à la Mairie, 48 Rue Aire sur la Lys

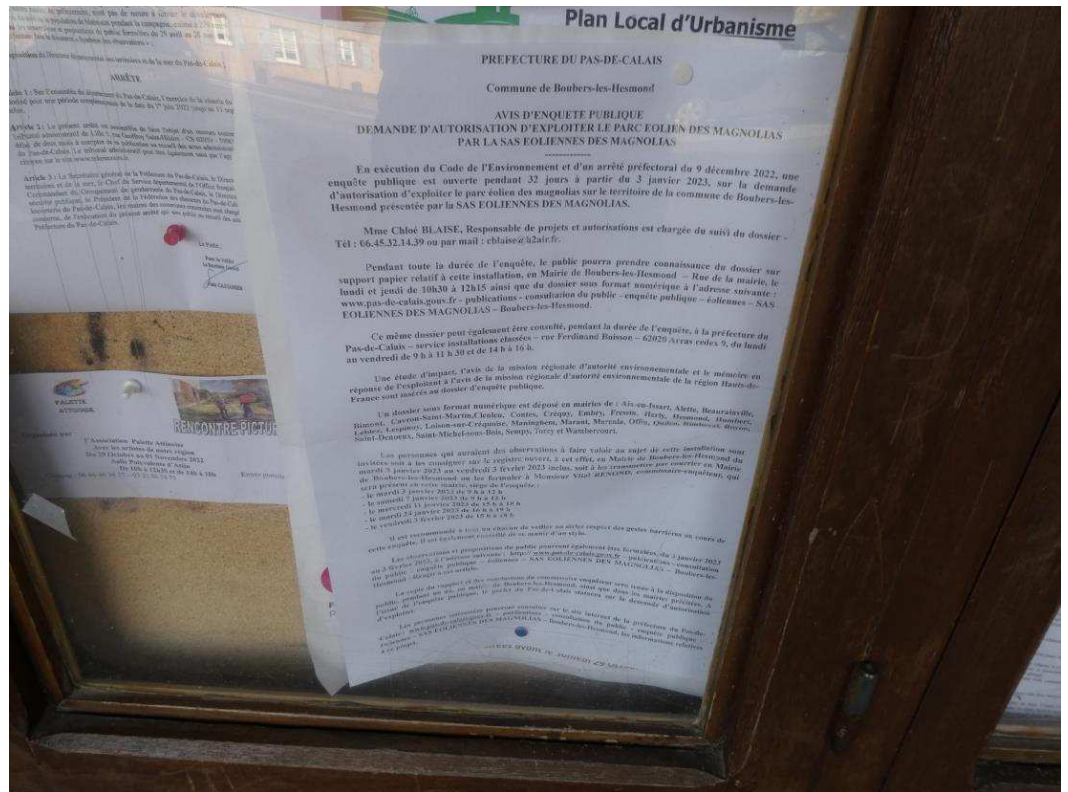
Où étant j'ai procédé aux constatations suivantes :

Je constate l'apposition sur le panneau d'affichage de la Mairie d'un document intitulé
« AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER LE
PARC EOLIEN DES MAGNOLIAS PAR LA SAS EOLIENNES DES MAGNOLIAS »
émanant de la Préfecture du Pas-de-Calais

Le document est parfaitement visible, lisible et identifiable depuis la voie publique.



Le document est reproduit sur une feuille au format A3 dont le contenu intégral figure en annexe du présent (annexe n°1).



Et à même requête, demeure et élection de domicile que ci-dessus,
Certifie m'être transporté ce jour à :
HESMOND (62990)
Face à la Mairie, 13 Rue Chat

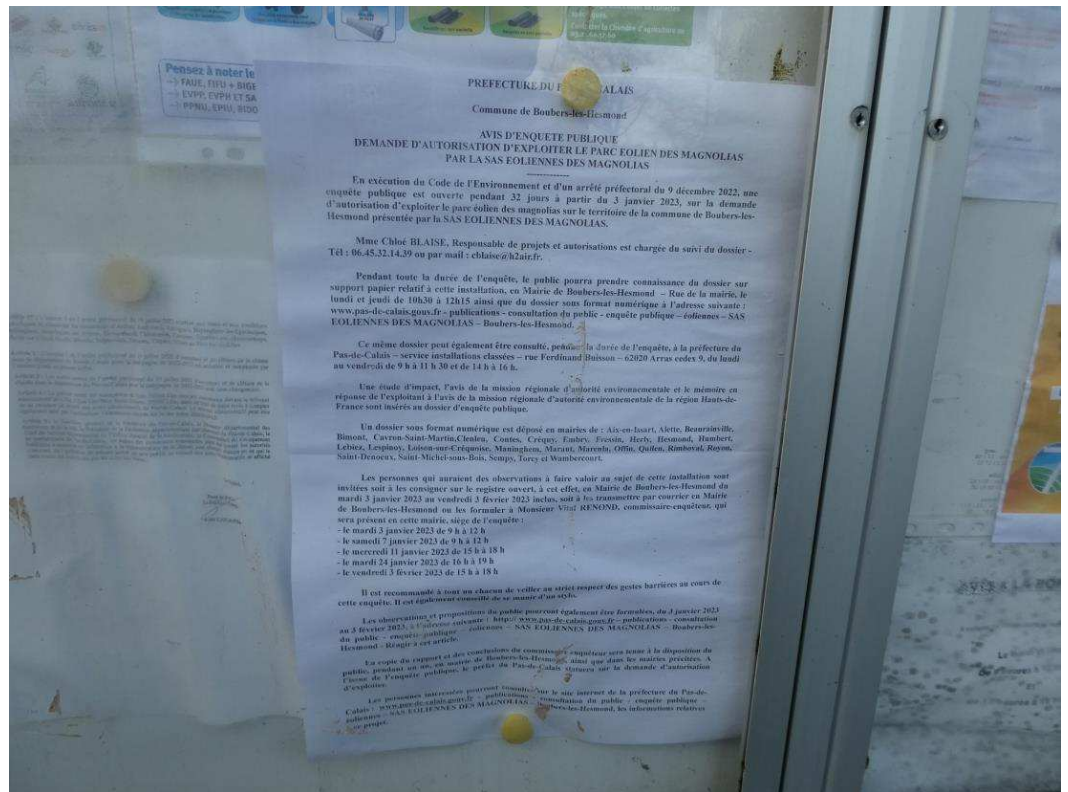
Où étant j'ai procédé aux constatations suivantes :

Je constate l'apposition sur le panneau d'affichage de la Mairie d'un document intitulé
« AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER LE
PARC EOLIEN DES MAGNOLIAS PAR LA SAS EOLIENNES DES MAGNOLIAS »
émanant de la Préfecture du Pas-de-Calais

Le document est parfaitement visible, lisible et identifiable depuis la voie publique.



Le document est reproduit sur une feuille au format A3 dont le contenu intégral figure en annexe du présent (annexe n°1).



Puis, à même requête, je me suis rendu commune de **BOUBERS-LES-HESMOND (62990)**.

Le plan de situation comportant le repère n°1 est annexé au présent procès-verbal (annexe n°2).

Où étant j'ai procédé aux constatations suivantes :

Je constate la présence d'un panneau jaune au format A2 (dimension réglementaire 42 x 59,4 centimètres sur fond jaune avec à minima 2 centimètres pour la taille des caractères dutitre) intitulé « AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER LE PARC EOLIEN DES MAGNOLIAS PAR LA SAS EOLIENNES DES MAGNOLIAS » émanant de la Préfecture du Pas-de-Calais

Ce panneau est parfaitement visible, lisible et identifiable depuis la voie publique.



Le contenu intégral des mentions du panneau figure en annexe du présent (annexe n°1).



Et à même requête, demeure et élection de domicile que ci-dessus,
Certifie m'être transporté ce jour à :
BOUBERS-LES-HESMOND (62650)
Face à la Mairie, 2 Rue de la Mairie

Où étant j'ai procédé aux constatations suivantes :

Sur place vers 09h35, je rencontre Monsieur RENOND Vital, commissaire enquêteur.

Je peux constater la libre consultation par le public de l'ensemble du dossier administratif portant à la fois sur l'enquête publique "EOLIENNES DES MAGNOLIAS »

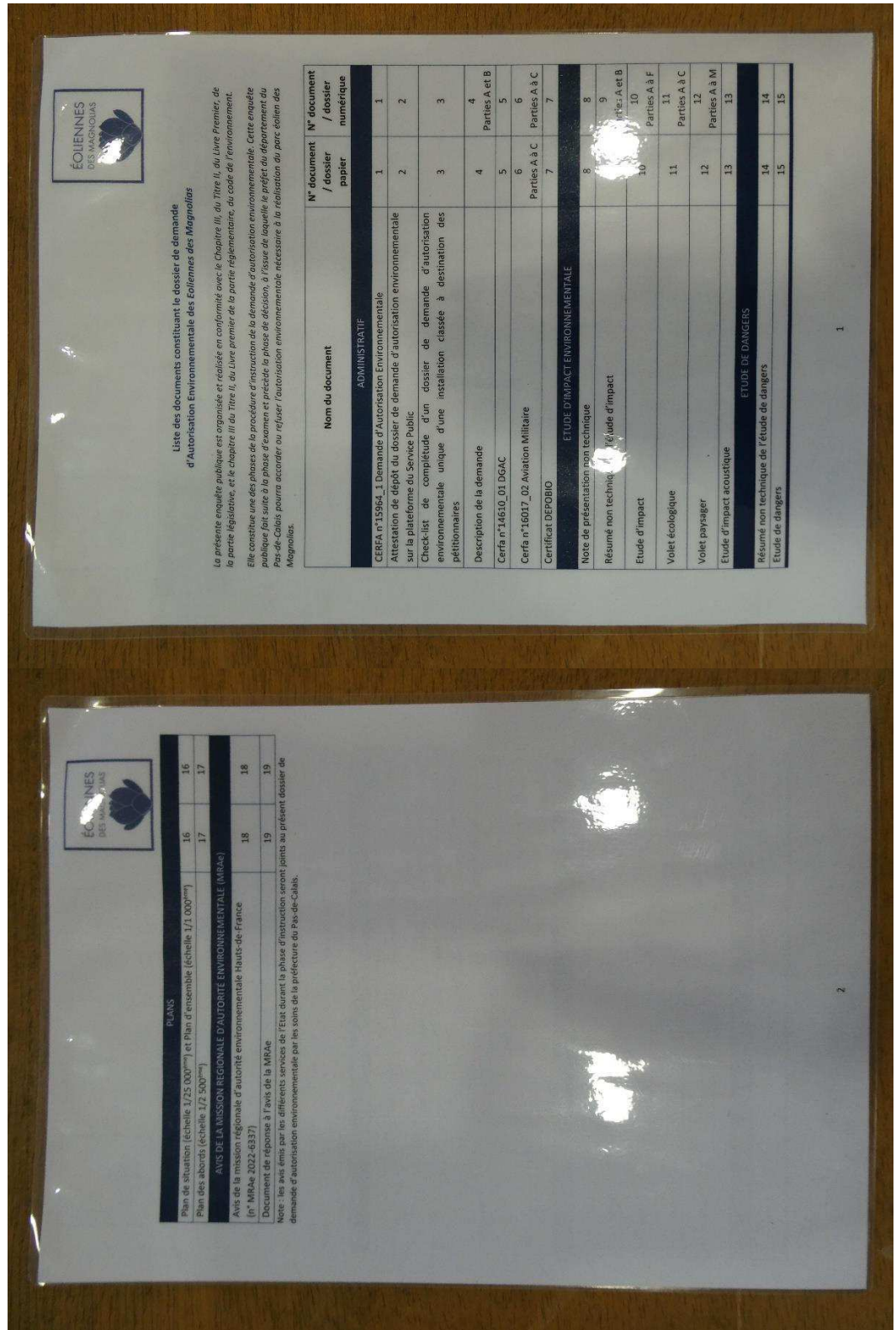
Ce dossier administratif comprend 19 documents édités ainsi que 5 avis complémentaire des services de l'Etat, l'ensemble librement consultable

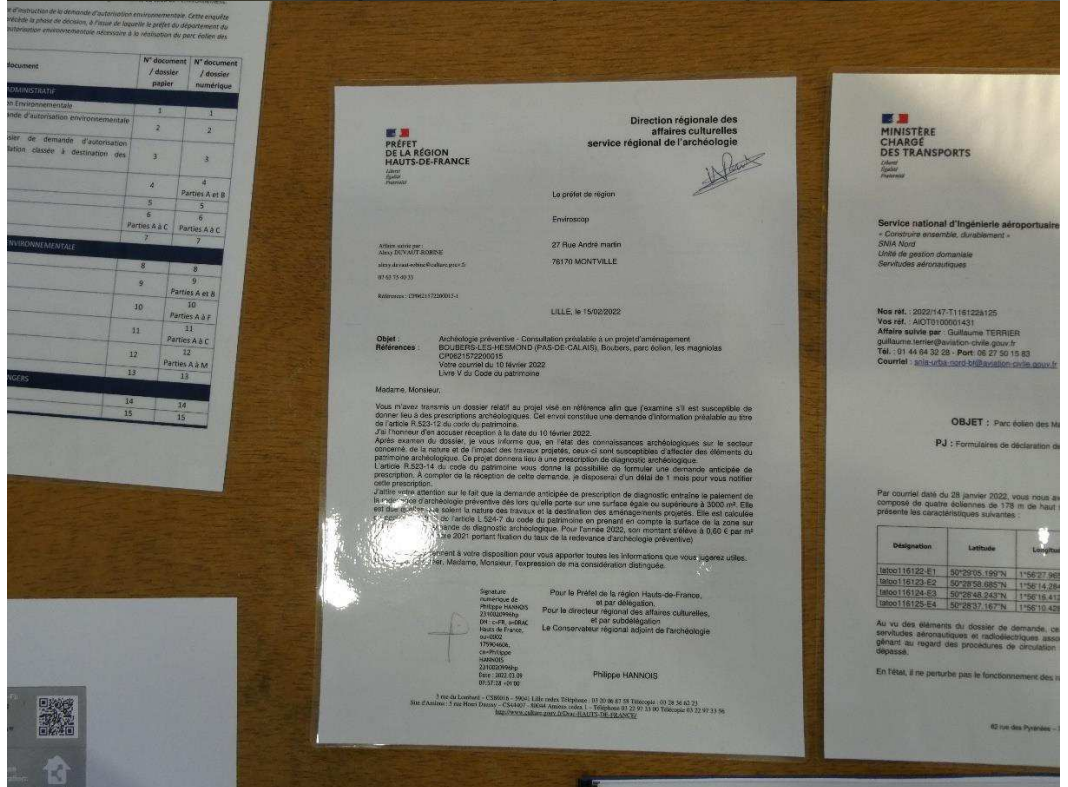
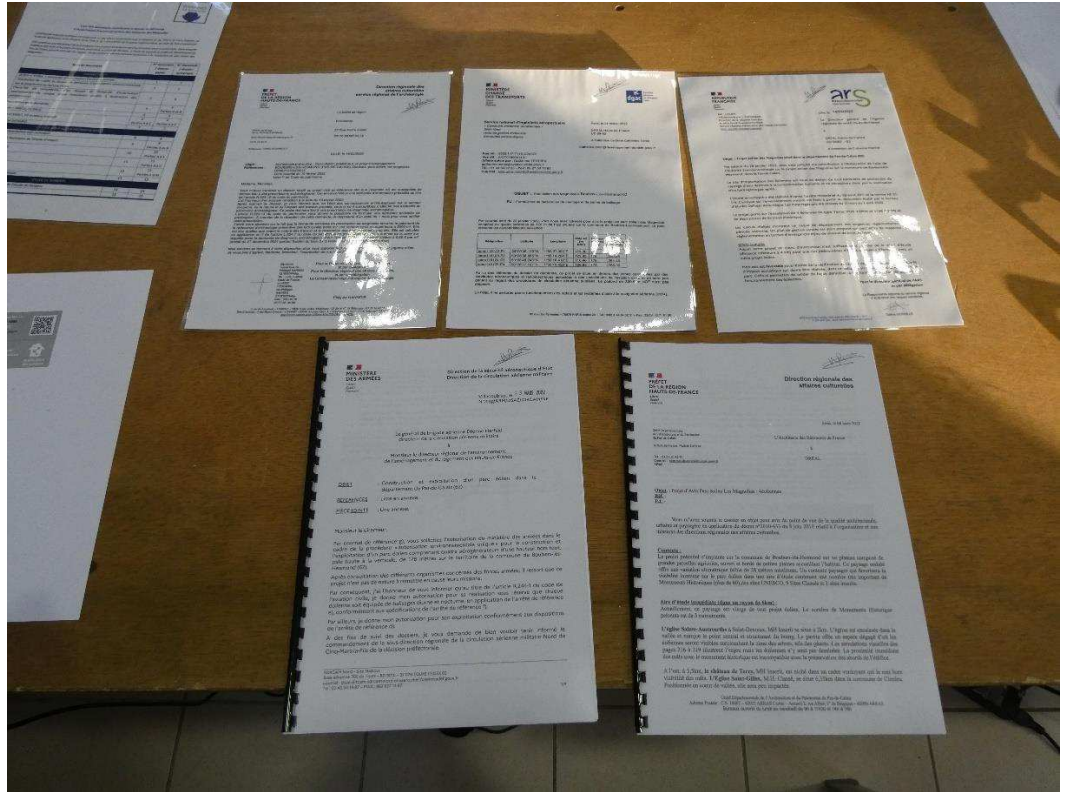
La liste des documents numérotés est également présente.

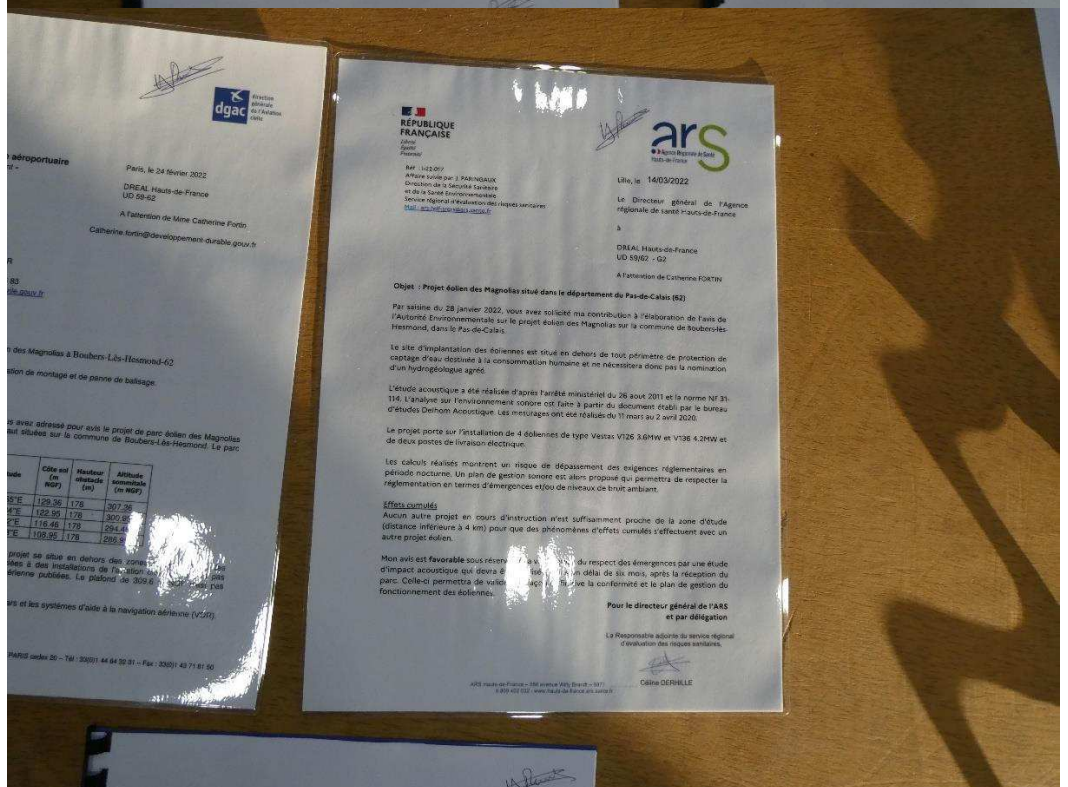
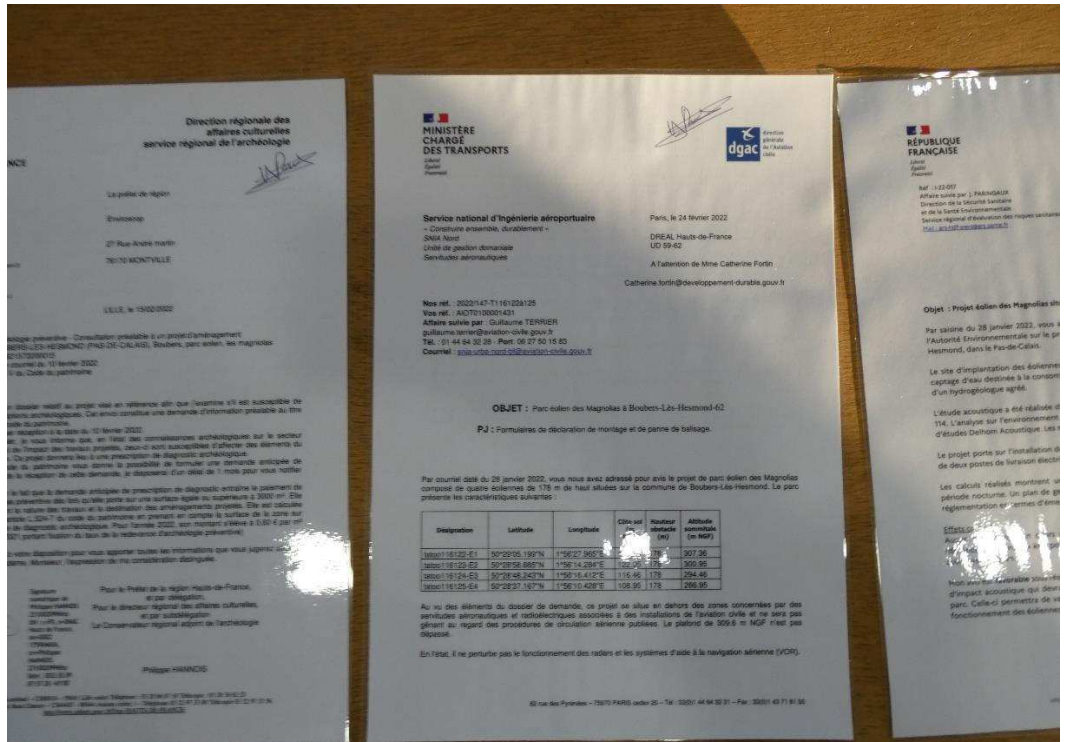
Un ordinateur portable de marque HP modèle PROBOOK est également laissé à disposition du public pour la consultation numérique des mêmes documents.

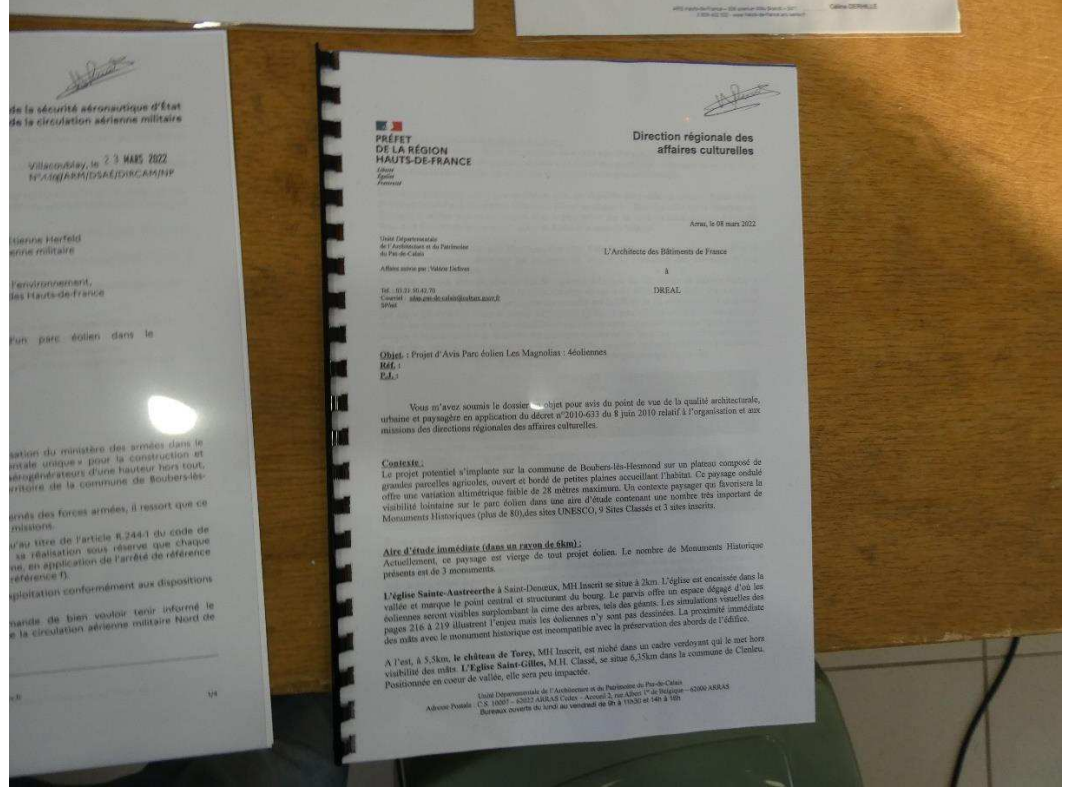
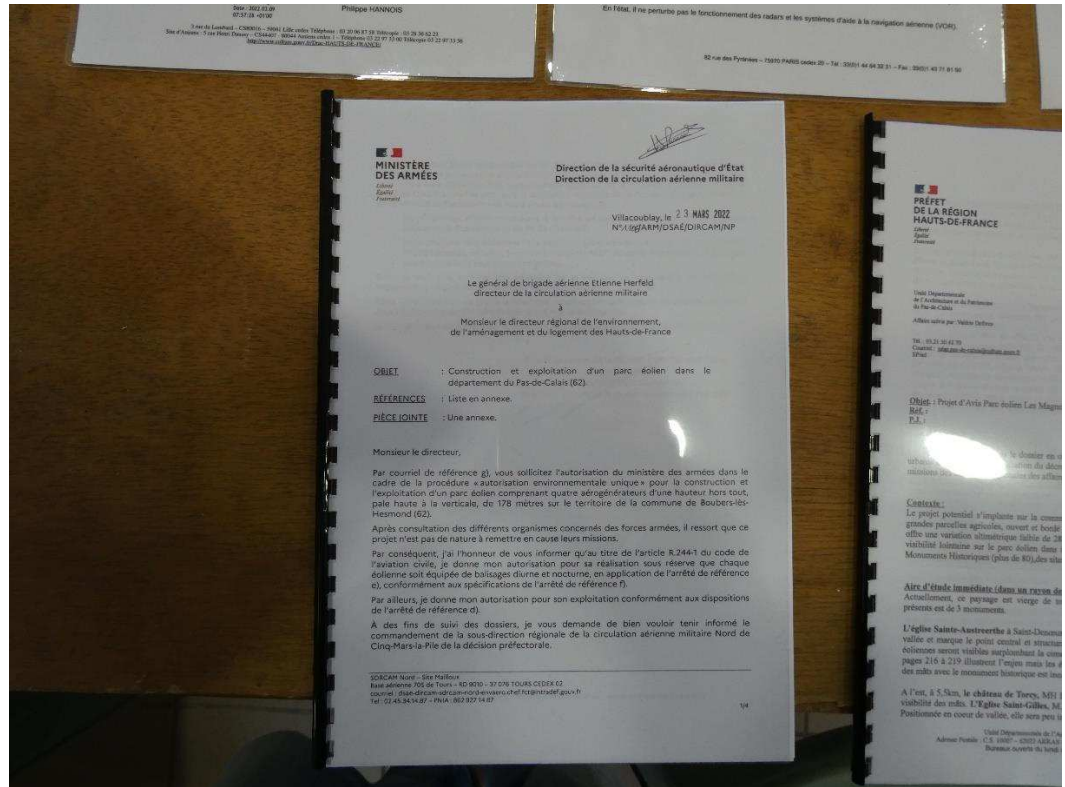
Je constate que tous les documents listés sont disponibles au format .PDF sur le bureau de l'ordinateur portable avec un dossier intitulé « EOLIENNES DES MAGNOLIAS ».

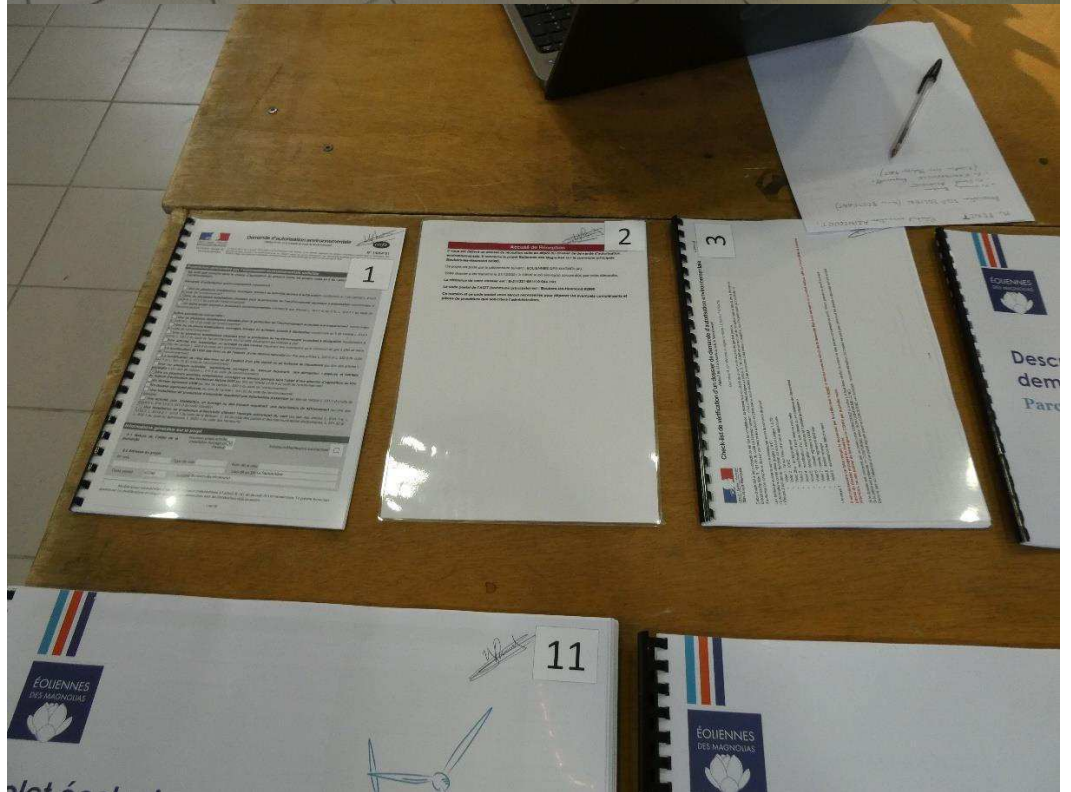
Je remarque enfin l'installation de panneaux informatifs illustrant l'ensemble du projet.





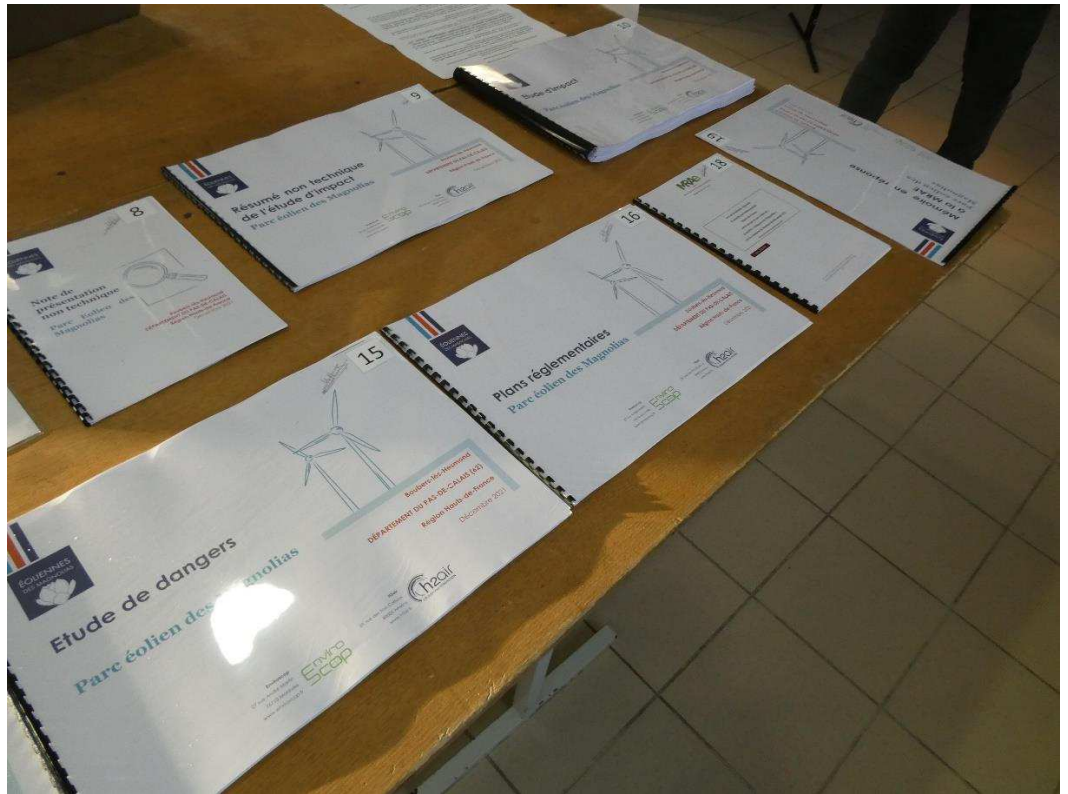


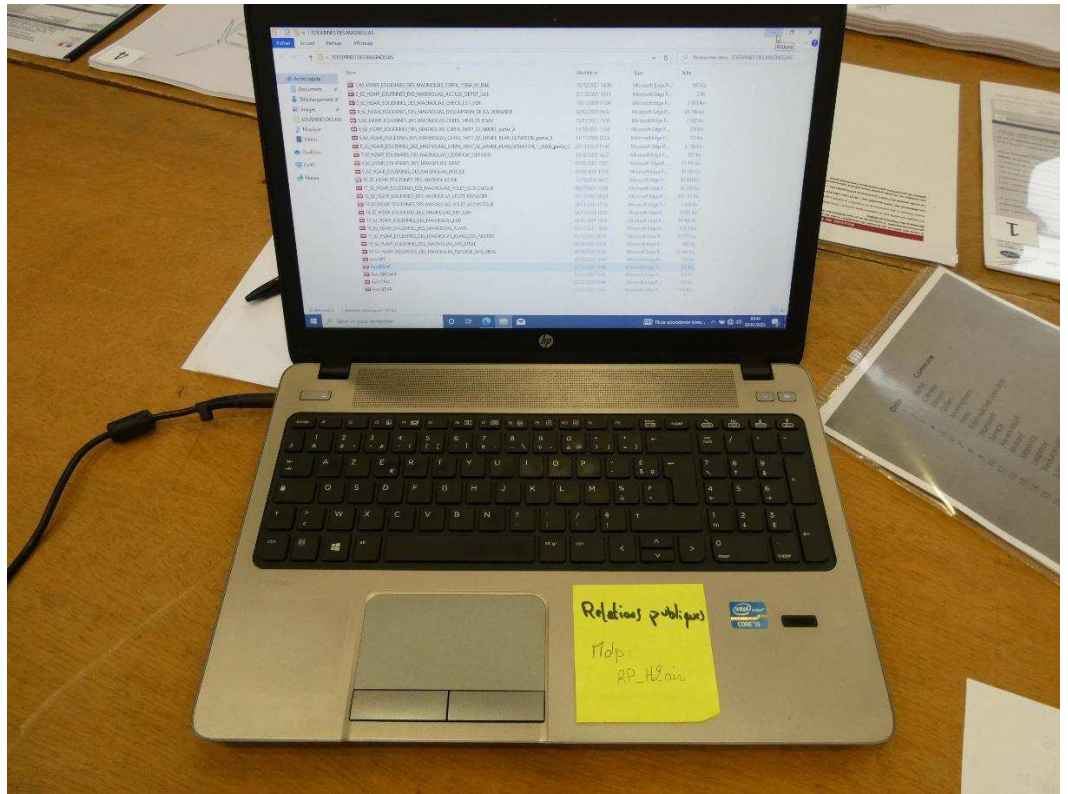


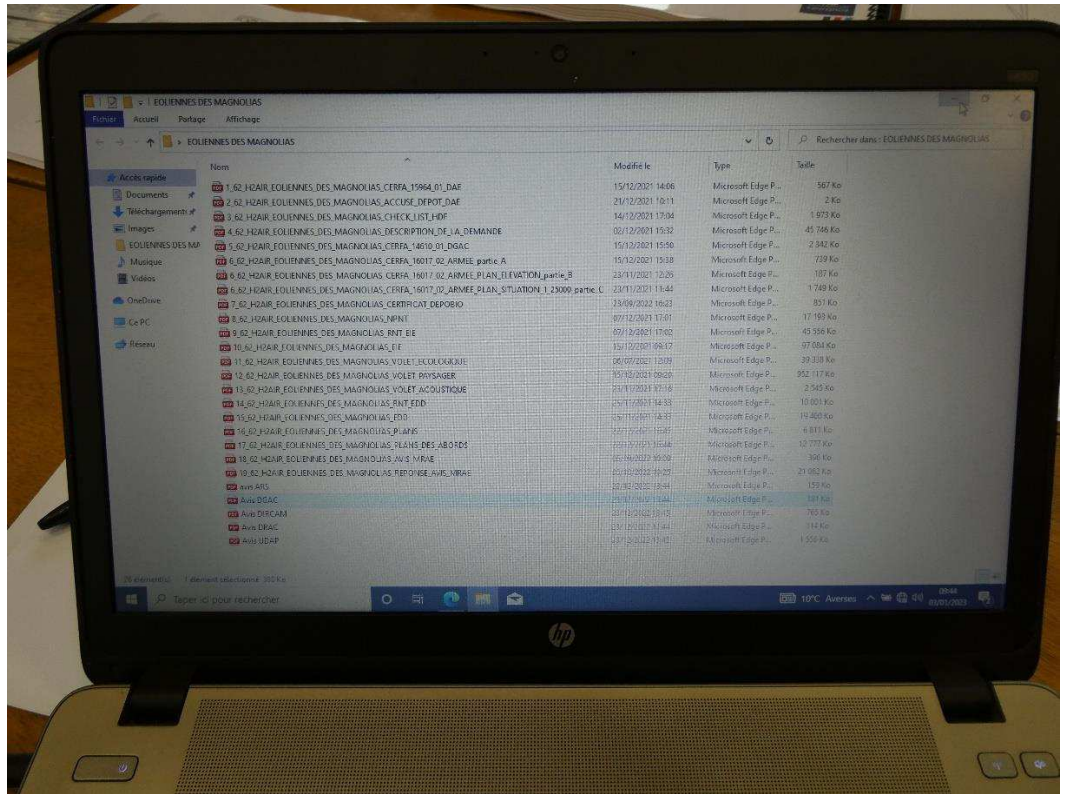








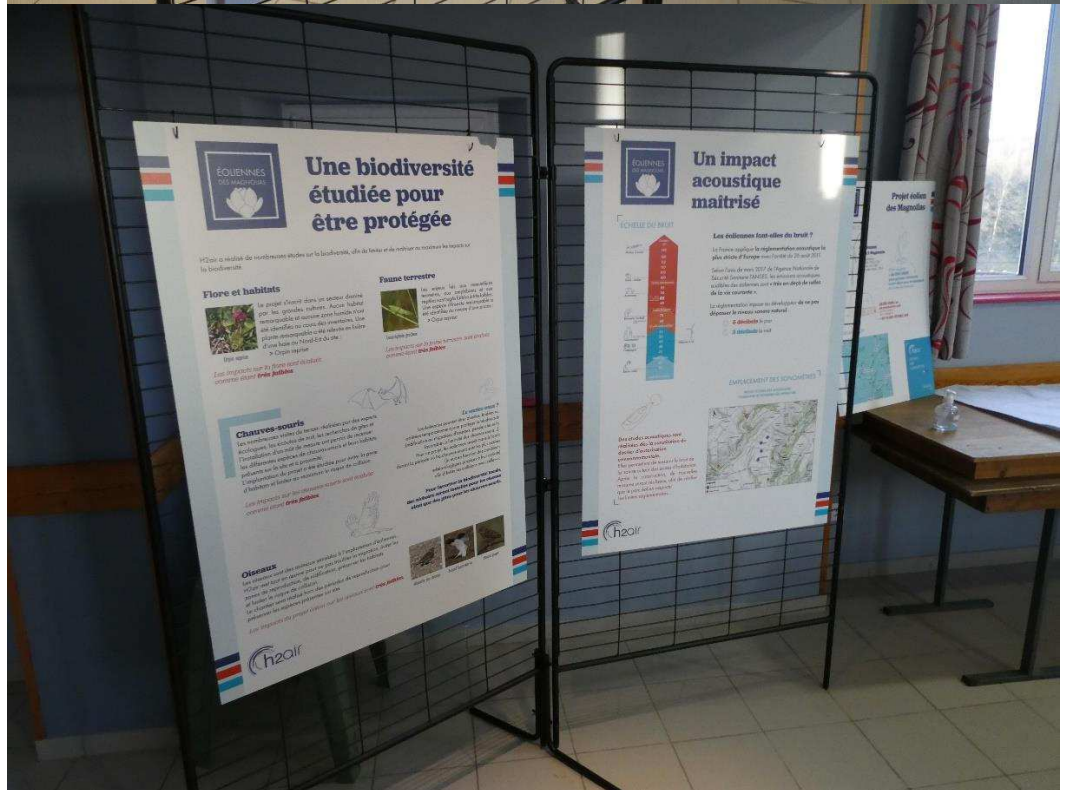




Nom	Modifié le	Type
1_62_H2AIR_EOLIENNES_DES_MAGNOLIAS_CERFA_15964_01_DAE	15/12/2021 14:06	Micro
2_62_H2AIR_EOLIENNES_DES_MAGNOLIAS_ACCUSE_DEPOT_DAE	21/12/2021 10:11	Micro
3_62_H2AIR_EOLIENNES_DES_MAGNOLIAS_CHECK_LIST_HDF	14/12/2021 17:04	Micro
4_62_H2AIR_EOLIENNES_DES_MAGNOLIAS_DESCRIPTION_DE_LA_DEMANDE	02/12/2021 15:32	Micro
5_62_H2AIR_EOLIENNES_DES_MAGNOLIAS_CERFA_14610_01_DGAC	15/12/2021 15:50	Micro
6_62_H2AIR_EOLIENNES_DES_MAGNOLIAS_CERFA_16017_02_ARMEE_partie_A	15/12/2021 15:38	Micro
6_62_H2AIR_EOLIENNES_DES_MAGNOLIAS_CERFA_16017_02_ARMEE_PLAN_ELEVATION_partie_B	23/11/2021 12:26	Micro
6_62_H2AIR_EOLIENNES_DES_MAGNOLIAS_CERFA_16017_02_ARMEE_PLAN_SITUATION_1_25000_partie_C	23/11/2021 11:44	Micro
7_62_H2AIR_EOLIENNES_DES_MAGNOLIAS_CERTIFICAT_DEPOBIO	23/09/2022 16:23	Micro
8_62_H2AIR_EOLIENNES_DES_MAGNOLIAS_NPNT	07/12/2021 17:01	Micro
9_62_H2AIR_EOLIENNES_DES_MAGNOLIAS_RNT_EIE	07/12/2021 17:02	Micro
10_62_H2AIR_EOLIENNES_DES_MAGNOLIAS_EIE	15/12/2021 09:17	Micro
11_62_H2AIR_EOLIENNES_DES_MAGNOLIAS_VOILET_ECOLOGIQUE	06/07/2021 12:09	Micro
12_62_H2AIR_EOLIENNES_DES_MAGNOLIAS_VOILET_PAYSAGER	15/12/2021 09:20	Micro
13_62_H2AIR_EOLIENNES_DES_MAGNOLIAS_VOILET_ACOUSTIQUE	23/11/2021 17:16	Micro
14_62_H2AIR_EOLIENNES_DES_MAGNOLIAS_RNT_EDD	25/11/2021 14:33	Micro
15_62_H2AIR_EOLIENNES_DES_MAGNOLIAS_EDD	25/11/2021 14:33	Micro
16_62_H2AIR_EOLIENNES_DES_MAGNOLIAS_PLANS	22/12/2021 16:45	Micro
17_62_H2AIR_EOLIENNES_DES_MAGNOLIAS_PLANS_DES_ABORDS	22/12/2021 16:44	Micro
18_62_H2AIR_EOLIENNES_DES_MAGNOLIAS_AVIS_MRAE	06/09/2022 10:09	Micro
19_62_H2AIR_EOLIENNES_DES_MAGNOLIAS_REPONSE_AVIS_MRAE	05/10/2022 10:25	Micro
avis ARS	23/12/2022 13:44	Micro
avis DGAC	23/12/2022 13:44	Micro
avis DIRCAM	23/12/2022 13:44	Micro
avis DRAC	23/12/2022 13:44	Micro
avis UDAP	23/12/2022 13:45	Micro

	Modifié le	Type	Taille
	15/12/2021 14:06	Microsoft Edge P...	567 Ko
	21/12/2021 10:11	Microsoft Edge P...	2 Ko
	14/12/2021 17:04	Microsoft Edge P...	1 973 Ko
ANDE	02/12/2021 15:32	Microsoft Edge P...	45 746 Ko
partie_A	15/12/2021 15:50	Microsoft Edge P...	2 342 Ko
LAN_ELEVATION_partie_B	15/12/2021 15:38	Microsoft Edge P...	739 Ko
LAN_SITUATION_1_25000_partie_C	23/11/2021 12:26	Microsoft Edge P...	187 Ko
	23/11/2021 11:44	Microsoft Edge P...	1 749 Ko
	23/09/2022 16:23	Microsoft Edge P...	851 Ko
	07/12/2021 17:01	Microsoft Edge P...	17 193 Ko
	07/12/2021 17:02	Microsoft Edge P...	45 556 Ko
	15/12/2021 09:17	Microsoft Edge P...	97 084 Ko
	06/07/2021 12:09	Microsoft Edge P...	39 338 Ko
	15/12/2021 09:20	Microsoft Edge P...	952 117 Ko
	23/11/2021 17:16	Microsoft Edge P...	2 545 Ko
	25/11/2021 14:33	Microsoft Edge P...	10 001 Ko
	25/11/2021 14:33	Microsoft Edge P...	19 400 Ko
	23/12/2021 16:45	Microsoft Edge P...	6 811 Ko
	22/12/2021 16:44	Microsoft Edge P...	12 777 Ko
	06/09/2022 10:09	Microsoft Edge P...	208 Ko
	05/10/2022 10:25	Microsoft Edge P...	21 062 Ko
	23/12/2022 13:44	Microsoft Edge P...	139 Ko
	23/12/2022 13:44	Microsoft Edge P...	183 Ko
	23/12/2022 13:45	Microsoft Edge P...	75 Ko
	23/12/2022 13:44	Microsoft Edge P...	74 Ko
	23/11/2022 13:40	Microsoft Edge P...	500 Ko





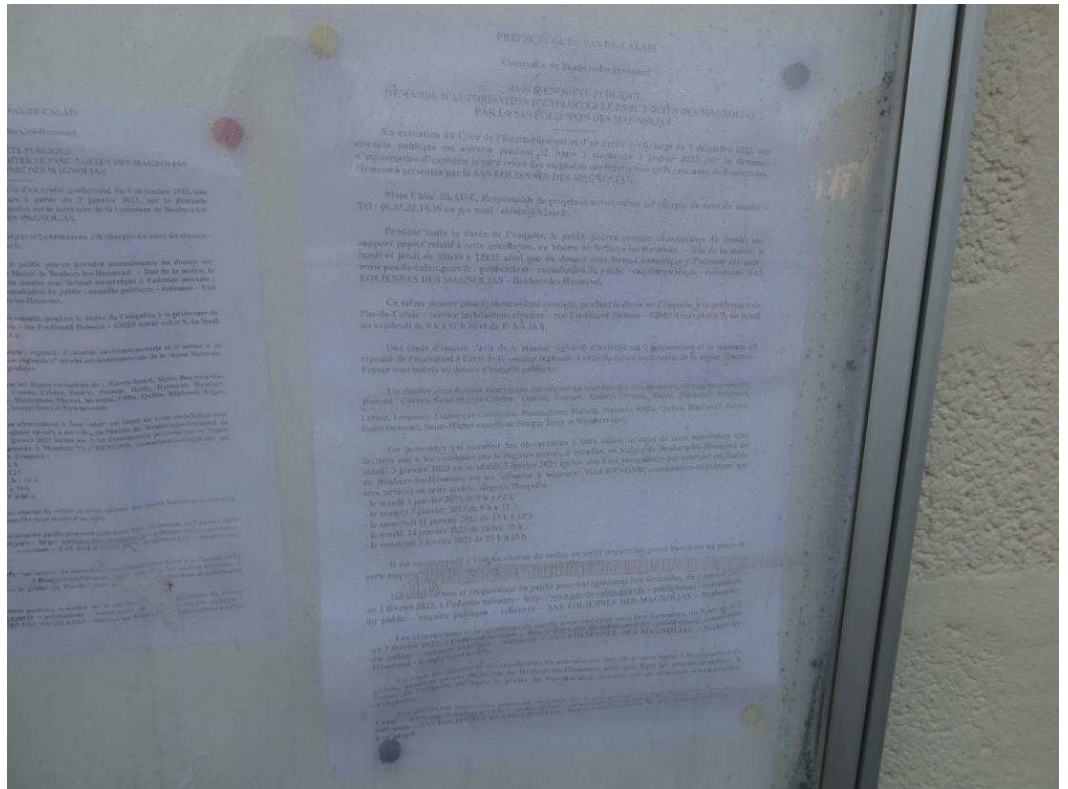
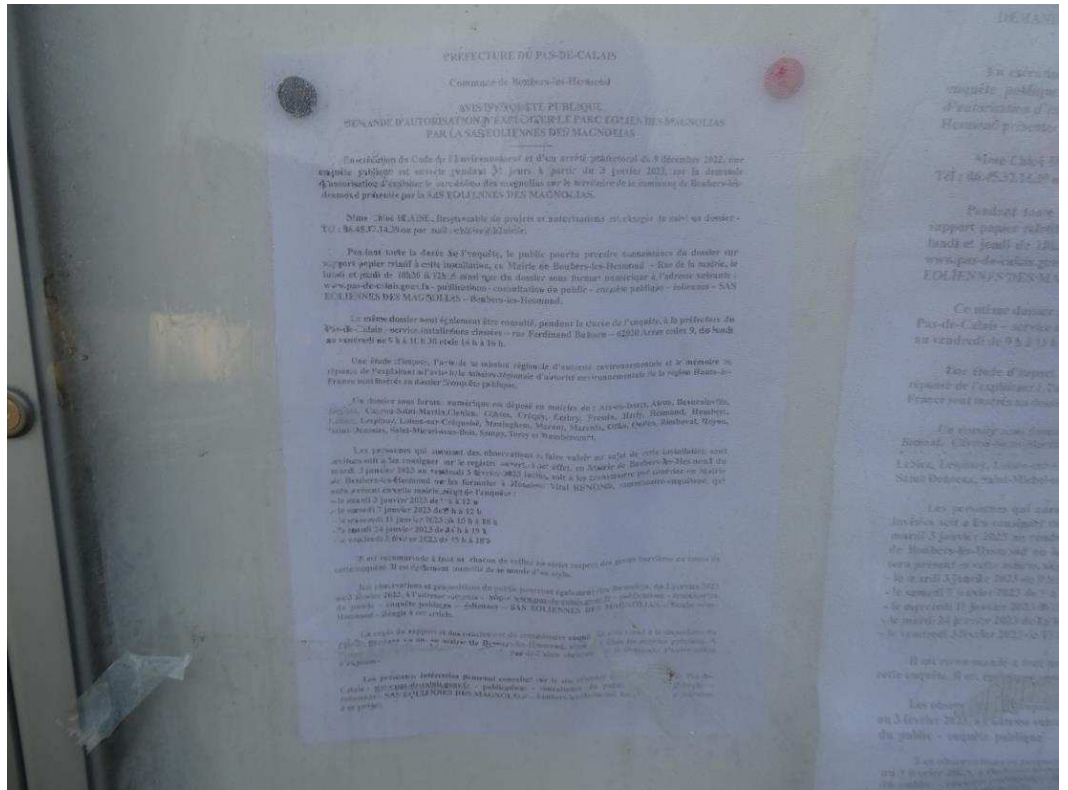


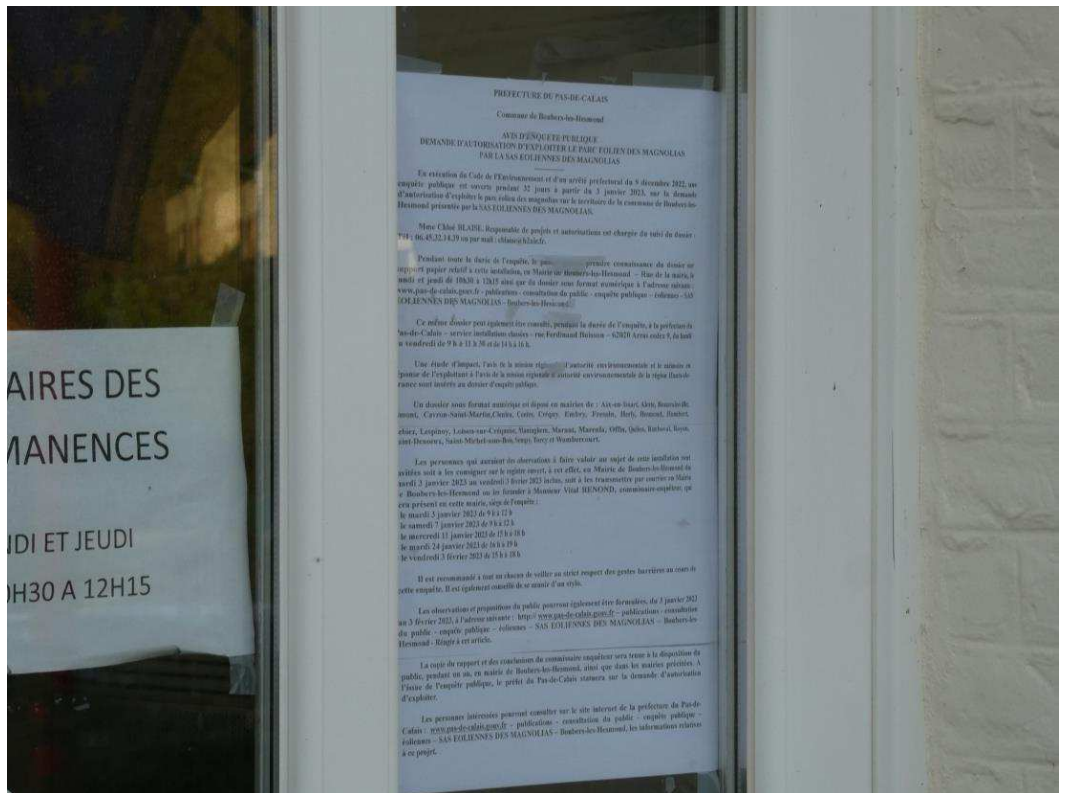
Je constate l'apposition sur le panneau d'affichage et la porte vitrée du bâtiment de la Mairie d'un document intitulé « AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER LE PARC EOLIEN DES MAGNOLIAS PAR LA SAS EOLIENNES DES MAGNOLIAS » émanant de la Préfecture du Pas-de-Calais

Le document est parfaitement visible, lisible et identifiable depuis la voie publique.



Le document est reproduit sur une feuille au format A4 et deux fois au format A3 dont le contenu intégral figure en annexe du présent (annexe n°1).





L'affiche informative H2AIR sur le projet porté par la SASU EOLIENNES DES MAGNOLIAS est également présente.



Puis, à même requête, je me suis rendu commune de **BOUBERS-LES-HESMOND (62990)**.

Le plan de situation comportant le repère n°2 est annexé au présent procès-verbal (annexe n°2).

Où étant j'ai procédé aux constatations suivantes :

Je constate la présence d'un panneau jaune au format A2 (dimension réglementaire 42 x 59,4 centimètres sur fond jaune avec à minima 2 centimètres pour la taille des caractères dutitre) intitulé « AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER LE PARC EOLIEN DES MAGNOLIAS PAR LA SAS EOLIENNES DES MAGNOLIAS » émanant de la Préfecture du Pas-de-Calais

Ce panneau est parfaitement visible, lisible et identifiable depuis la voie publique.



Le contenu intégral des mentions du panneau figure en annexe du présent (annexe n°1).



Puis, à même requête, je me suis rendu commune de **BOUBERS-LES-HESMOND (62990)**.

Le plan de situation comportant le repère n°3 est annexé au présent procès-verbal (annexe n°2).

Où étant j'ai procédé aux constatations suivantes :

Je constate la présence d'un panneau jaune au format A2 (dimension réglementaire 42 x 59,4 centimètres sur fond jaune avec à minima 2 centimètres pour la taille des caractères du titre) intitulé « AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER LE PARC EOLIEN DES MAGNOLIAS PAR LA SAS EOLIENNES DES MAGNOLIAS » émanant de la Préfecture du Pas-de-Calais

Ce panneau est parfaitement visible, lisible et identifiable depuis la voie publique.



Le contenu intégral des mentions du panneau figure en annexe du présent (annexe n°1).



Puis, à même requête, je me suis rendu commune de **BOUBERS-LES-HESMOND (62990)**.

Le plan de situation comportant le repère n°4 est annexé au présent procès-verbal (annexe n°2).

Où étant j'ai procédé aux constatations suivantes :

Je constate la présence d'un panneau jaune au format A2 (dimension réglementaire 42 x 59,4 centimètres sur fond jaune avec à minima 2 centimètres pour la taille des caractères dutitre) intitulé « AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER LE PARC EOLIEN DES MAGNOLIAS PAR LA SAS EOLIENNES DES MAGNOLIAS » émanant de la Préfecture du Pas-de-Calais

Ce panneau est parfaitement visible, lisible et identifiable depuis la voie publique.



Le contenu intégral des mentions du panneau figure en annexe du présent (annexe n°1).



Et à même requête, demeure et élection de domicile que ci-dessus,
Certifie m'être transporté ce jour à :
SAINT-DENOEUX (62990)
Face à la Mairie, Place de la Mairie

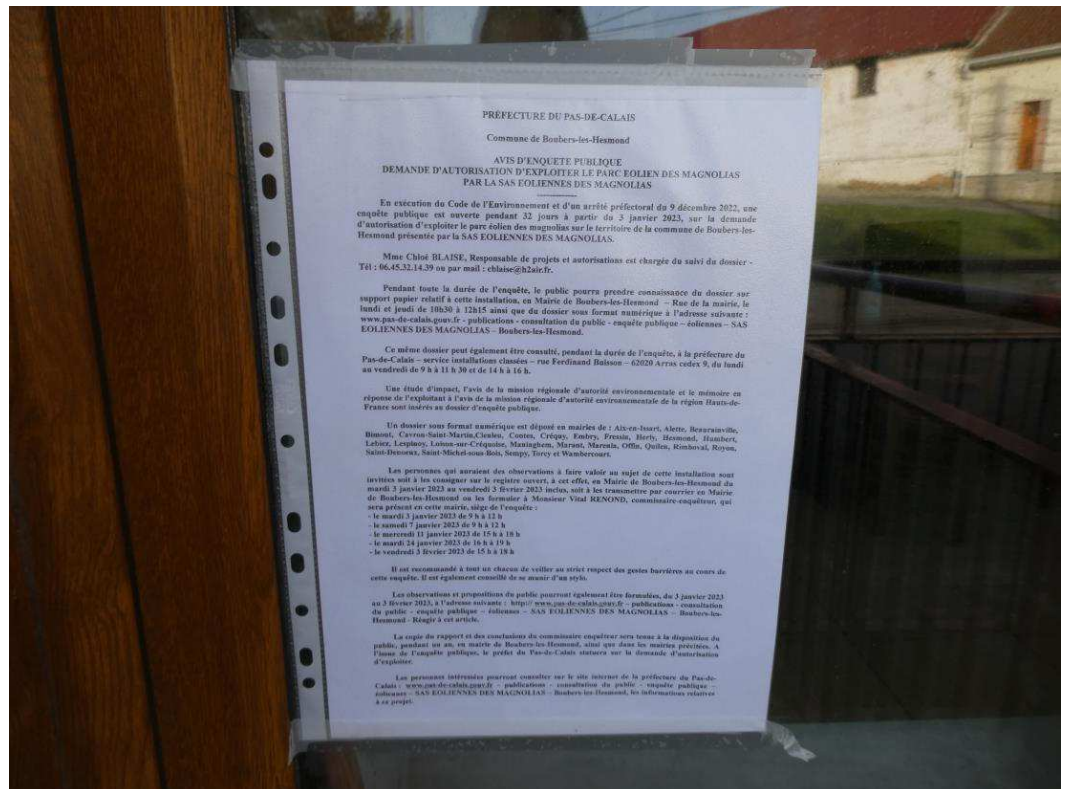
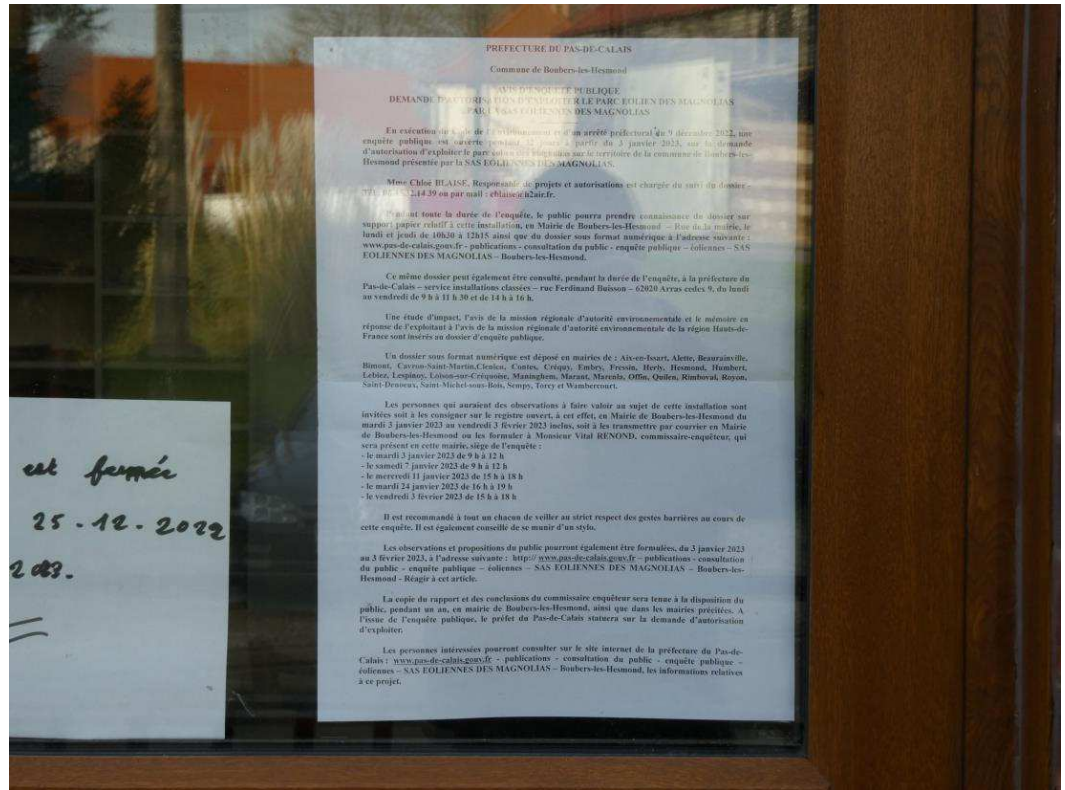
Où étant j'ai procédé aux constatations suivantes :

Je constate l'apposition sur le vitrage du bâtiment de la Mairie d'un document intitulé
« AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER LE
PARC EOLIEN DES MAGNOLIAS PAR LA SAS EOLIENNES DES MAGNOLIAS »
émanant de la Préfecture du Pas-de-Calais

Le document est parfaitement visible, lisible et identifiable depuis la voie publique.



Le document est reproduit sur une feuille au format A4 et une au format A3 dont le contenu intégral figure en annexe du présent (annexe n°1).



Puis, à même requête, je me suis rendu commune de **BOUBERS-LES-HESMOND (62990)**.

Le plan de situation comportant le repère n°5 est annexé au présent procès-verbal (annexe n°2).

Où étant j'ai procédé aux constatations suivantes :

Je constate la présence d'un panneau jaune au format A2 (dimension réglementaire 42 x 59,4 centimètres sur fond jaune avec à minima 2 centimètres pour la taille des caractères dutitre) intitulé « AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER LE PARC EOLIEN DES MAGNOLIAS PAR LA SAS EOLIENNES DES MAGNOLIAS » émanant de la Préfecture du Pas-de-Calais

Ce panneau est parfaitement visible, lisible et identifiable depuis la voie publique.



Le contenu intégral des mentions du panneau figure en annexe du présent (annexe n°1).

PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS
Commune de Boubers-les-Hesmond

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER LE PARC EOLIE DES MAGNOLIAS PAR LA SAS EOLIENNES DES MAGNOLIAS

En exécution du Code de l'Environnement et d'un arrêté préfectoral du 9 décembre 2022, une enquête publique est ouverte pendant 32 jours à partir du 3 janvier 2023, sur le demande d'autorisation d'exploiter le parc éolien des magnolias sur le territoire de la commune de Boubers-les-Hesmond présentée par la SAS EOLIENNES DES MAGNOLIAS.

Mme Chloé BLAISE, Responsable de projets et autorisations est chargée du suivi du dossier - Tél : 06 45 32 14 39 ou par mail : chloaib@2air.fr.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier sur support papier relatif à cette installation, en Mairie de Boubers-les-Hesmond - Rue de la mairie, le lundi et jeudi de 10h.30 à 12h.15 ainsi que du dossier sous format numérique à l'adresse suivante : www.pas-de-calais.gouv.fr/publications-consultation-du-public-enquete-publique-eoliennes-sas-eoliennes-des-magnolias-boubers-les-hesmond.

Ce même dossier peut également être consulté, pendant la durée de l'enquête, à la préfecture du Pas-de-Calais - service installations classées - rue Ferdinand Buisson - 62020 Arras cedex 9, du lundi au vendredi de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 16 h.

Une étude d'impact, l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale et le mémoire en réponse de l'écolecteur à l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale de la région Hauts-de-France sont insérés au dossier d'enquête publique.

Un dossier sous format numérique est déposé en mairies de: Aiz-en-Isoart, Alette, Bouariville, Binnet, Cuvron-Saint-Martin, Clendou, Contes, Crépey, Embry, Fresin, Herly, Hesmond, Humbert, Lebeze, Laspinois, Lesnon-sur-Créquoise, Moringhem, Marant, Maresla, Offin, Quelen, Rimboval, Royon, Saint-Denocous, Saint-Michel-sous-Bois, Sempy, Torey et Wambercourt.

Les personnes qui auraient des observations à faire valoir au sujet de cette installation sont invitées soit à les consigner sur le registre ouvert, à cet effet, en Mairie de Boubers-les-Hesmond du mardi 3 janvier 2023 au vendredi 3 février 2023 inclus, soit à les transmettre par courrier en Mairie de Boubers-les-Hesmond ou les formuler à Monsieur Vival RENOND, commissaire-enquêteur, qui sera présent en cette mairie, siège de l'enquête :

- le mardi 3 janvier 2023 de 9 h à 12 h
- le samedi 7 janvier 2023 de 9 h à 12 h
- le mercredi 11 janvier 2023 de 15 h à 18 h
- le mardi 24 janvier 2023 de 16 h à 19 h
- le vendredi 3 février 2023 de 15 h à 18 h

Il est recommandé à tout un chacun de veiller au strict respect des gestes barrières au cours de cette enquête. Il est également conseillé de se munir d'un stylo.

Les observations et propositions du public pourront également être formulées, du 3 janvier 2023 au 3 février 2023, à l'adresse suivante: <http://www.pas-de-calais.gouv.fr/publications-consultation-du-public-enquete-publique-eoliennes-sas-eoliennes-des-magnolias-boubers-les-hesmond> Réagir à cet article.

La copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an, en mairie de Boubers-les-Hesmond, ainsi que dans les mairies précitées. A l'issue de l'enquête publique, le préfet du Pas-de-Calais statuera sur la demande d'autorisation d'exploiter.

Les personnes intéressées pourront consulter sur le site internet de la préfecture du Pas-de-Calais : www.pas-de-calais.gouv.fr/publications-consultation-du-public-enquete-publique-eoliennes-sas-eoliennes-des-magnolias-boubers-les-hesmond, les informations relatives à ce projet.

Puis, à même requête, je me suis rendu commune de **BOUBERS-LES-HESMOND (62990)**.

Le plan de situation comportant le repère n°6 est annexé au présent procès-verbal (annexe n°2).

Où étant j'ai procédé aux constatations suivantes :

Je constate la présence d'un panneau jaune au format A2 (dimension réglementaire 42 x 59,4 centimètres sur fond jaune avec à minima 2 centimètres pour la taille des caractères dutitre) intitulé « AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER LE PARC EOLIEN DES MAGNOLIAS PAR LA SAS EOLIENNES DES MAGNOLIAS » émanant de la Préfecture du Pas-de-Calais

Ce panneau est parfaitement visible, lisible et identifiable depuis la voie publique.



Le contenu intégral des mentions du panneau figure en annexe du présent (annexe n°1).

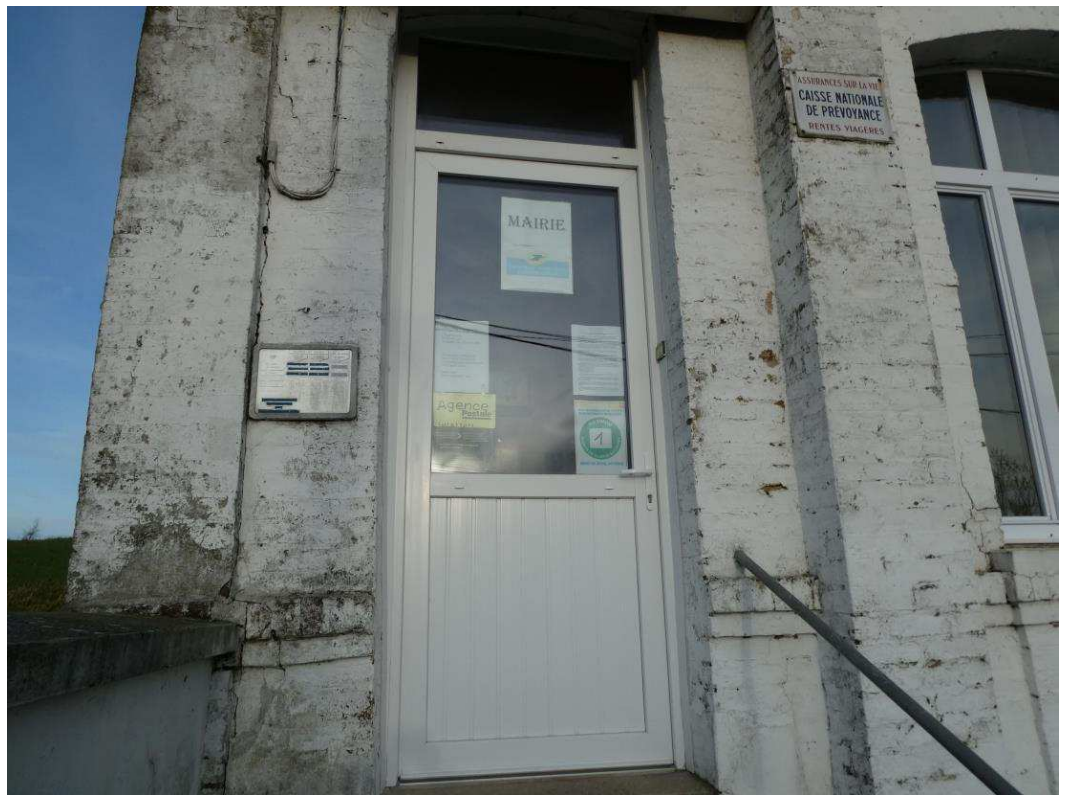


Et à même requête, demeure et élection de domicile que ci-dessus,
Certifie m'être transporté ce jour à :
EMBRY (62990)
Face à la Mairie, 7 Rue Cardon

Où étant j'ai procédé aux constatations suivantes :

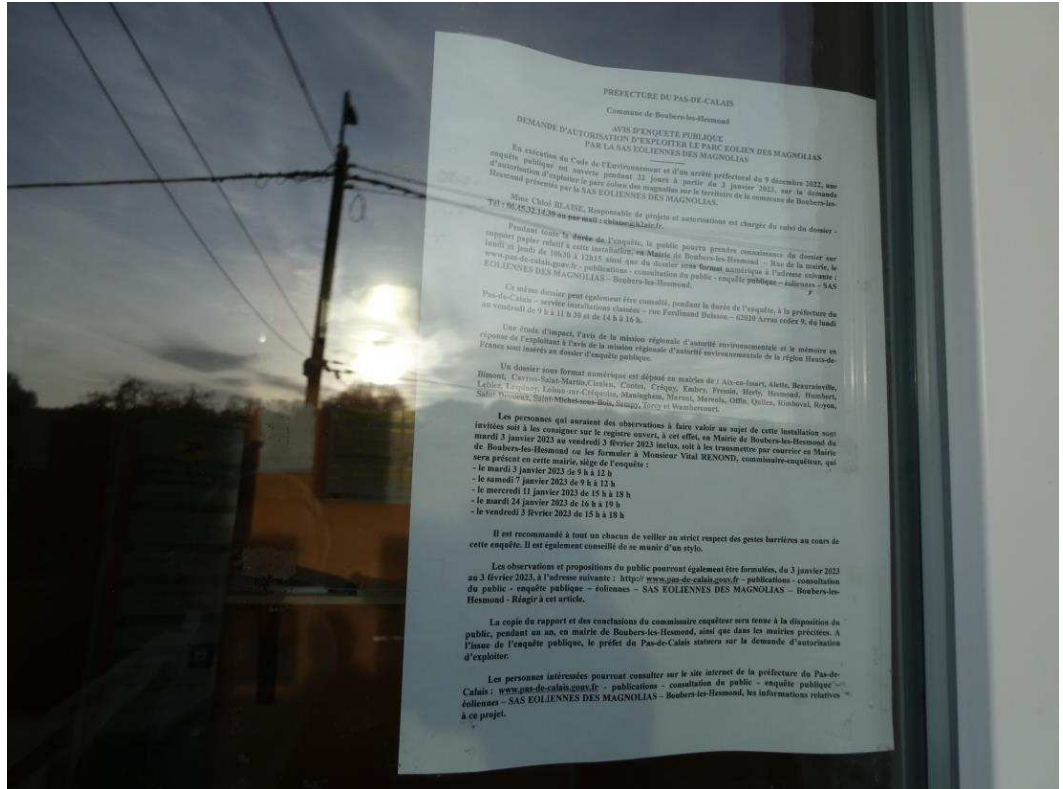
Je constate l'apposition sur le vitrage du bâtiment de la Mairie d'un document intitulé
« AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER LE
PARC EOLIEN DES MAGNOLIAS PAR LA SAS EOLIENNES DES MAGNOLIAS »
émanant de la Préfecture du Pas-de-Calais

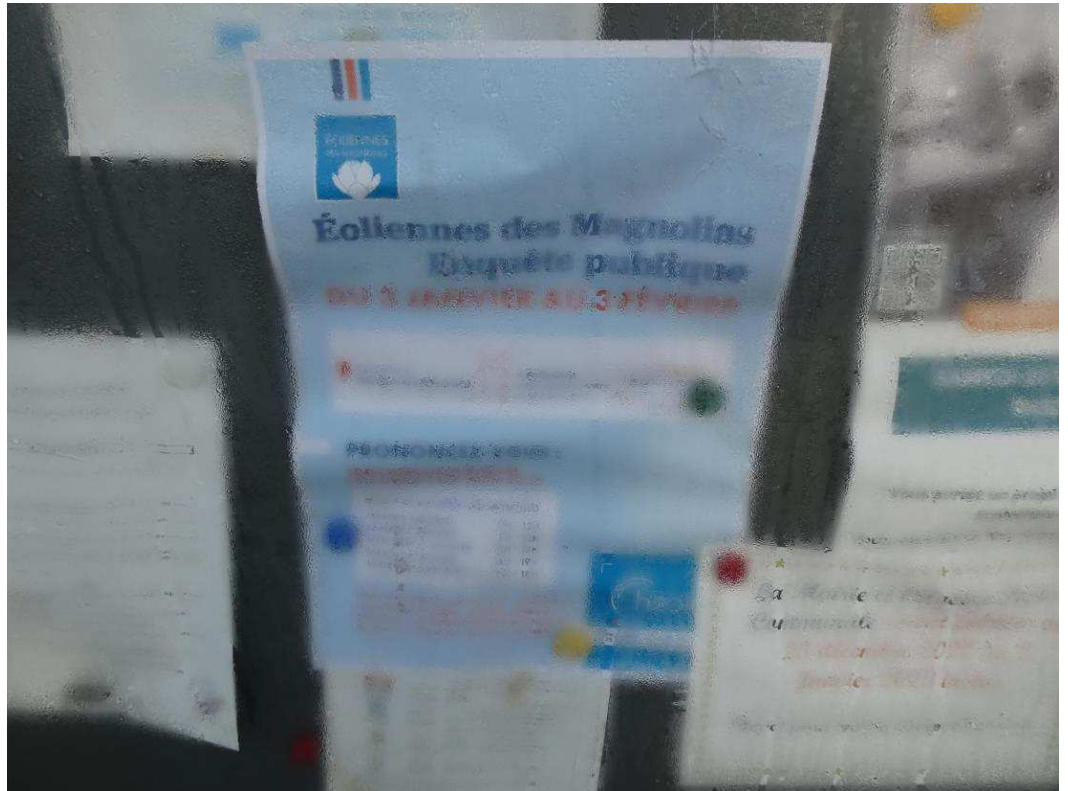
Le document est parfaitement visible, lisible et identifiable depuis la voie publique.



Le document est reproduit sur une feuille au format A3 dont le contenu intégral figure en annexe du présent (annexe n°1).

L'arrêté est également affiché ainsi que l'affiche informative H2AIR sur le projet porté par la SASU EOLIENNES DES MAGNOLIAS.





Et à même requête, demeure et élection de domicile que ci-dessus,
Certifie m'être transporté ce jour à :
RIMBOVAL (62990)
Face à la Mairie, 1 Rue de la Place

Où étant j'ai procédé aux constatations suivantes :

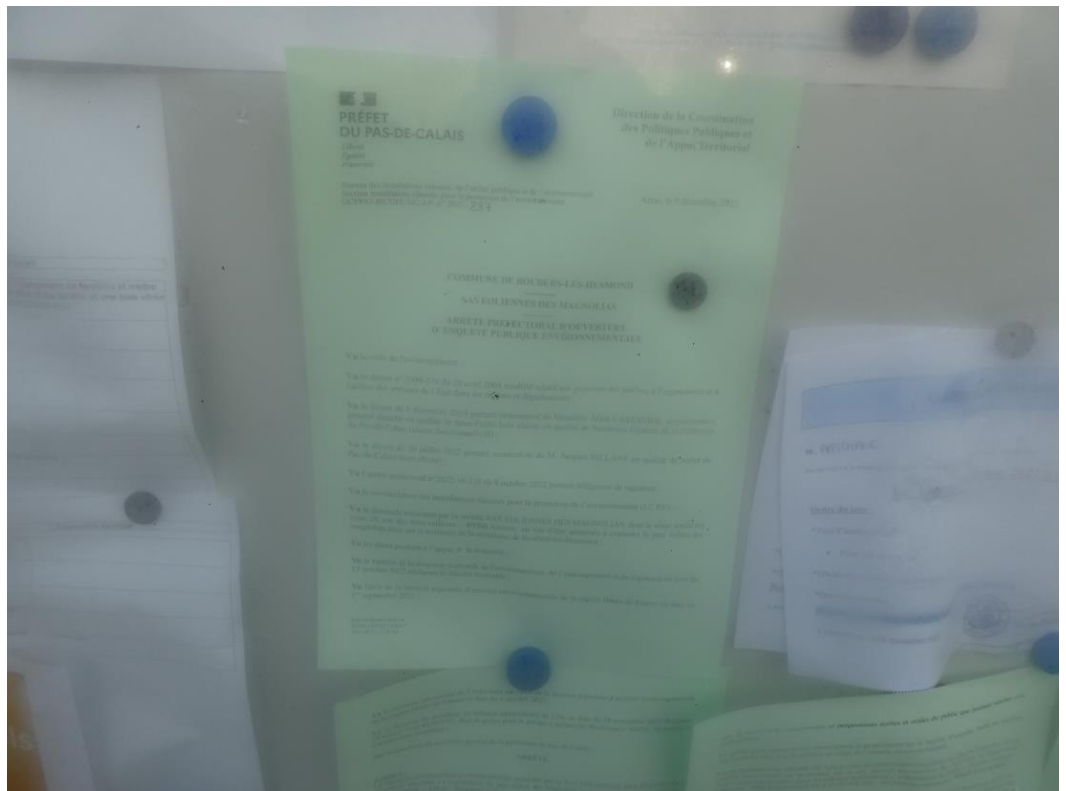
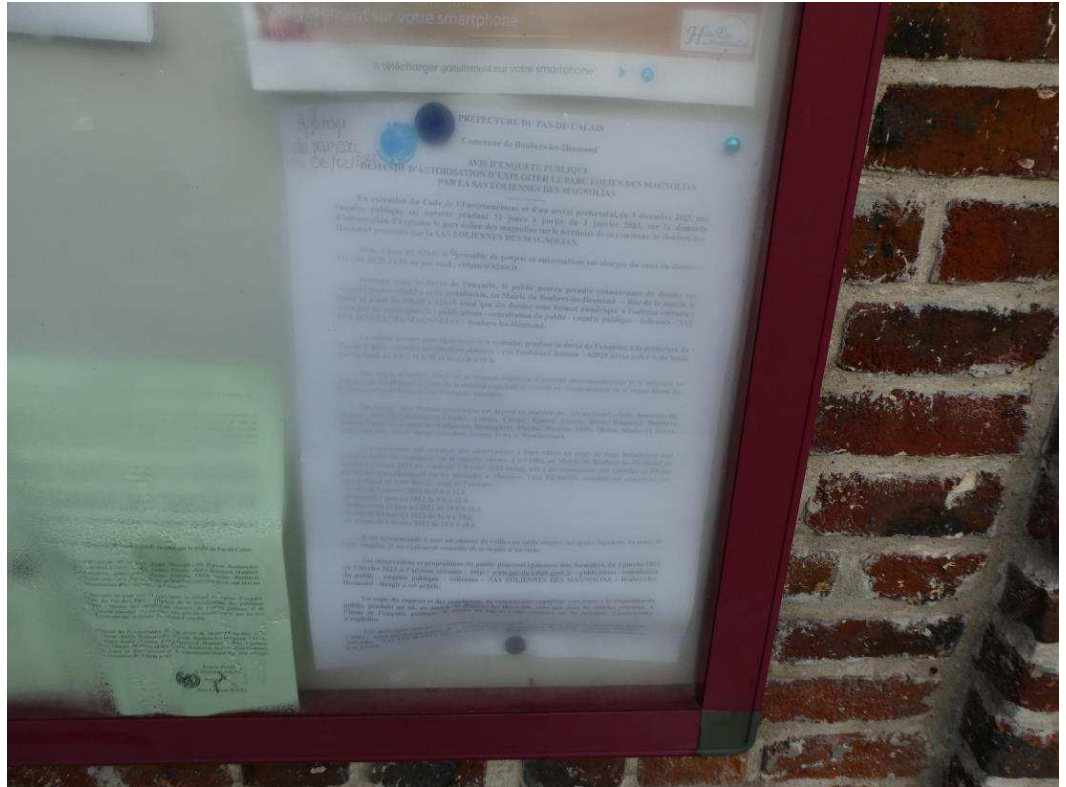
Je constate l'apposition sur le panneau d'affichage du bâtiment de la Mairie d'un document intitulé « AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER LE PARC EOLIEN DES MAGNOLIAS PAR LA SAS EOLIENNES DES MAGNOLIAS » émanant de la Préfecture du Pas-de-Calais

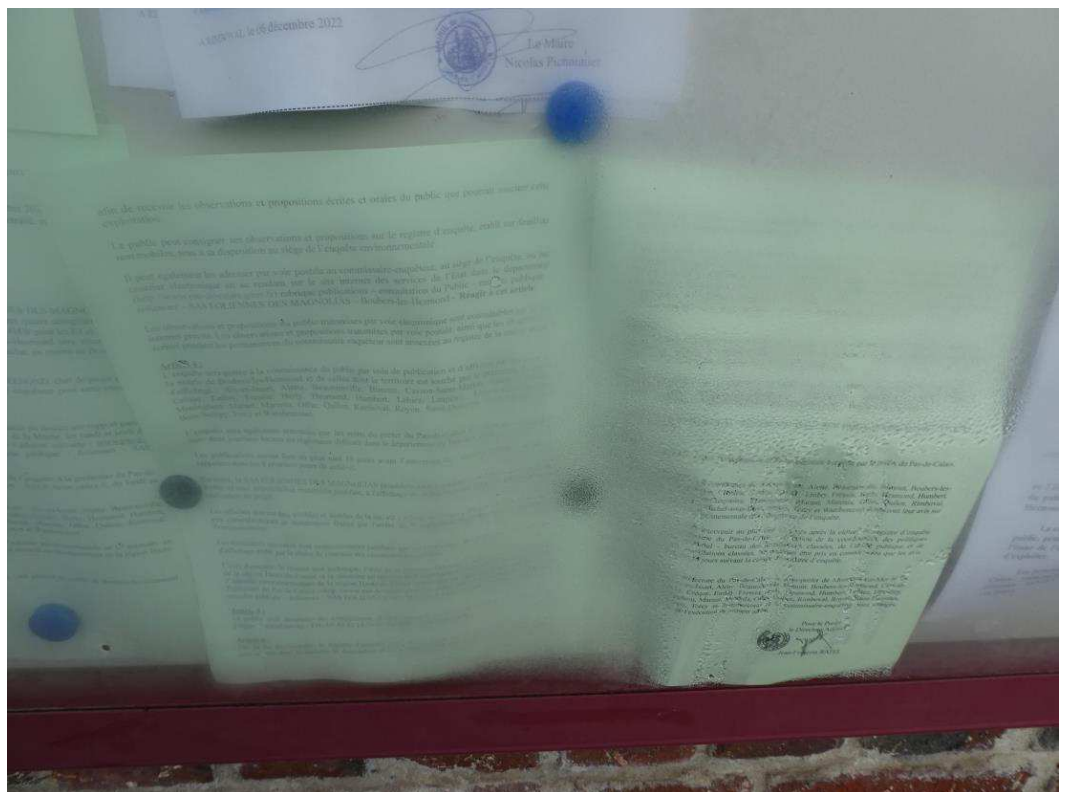
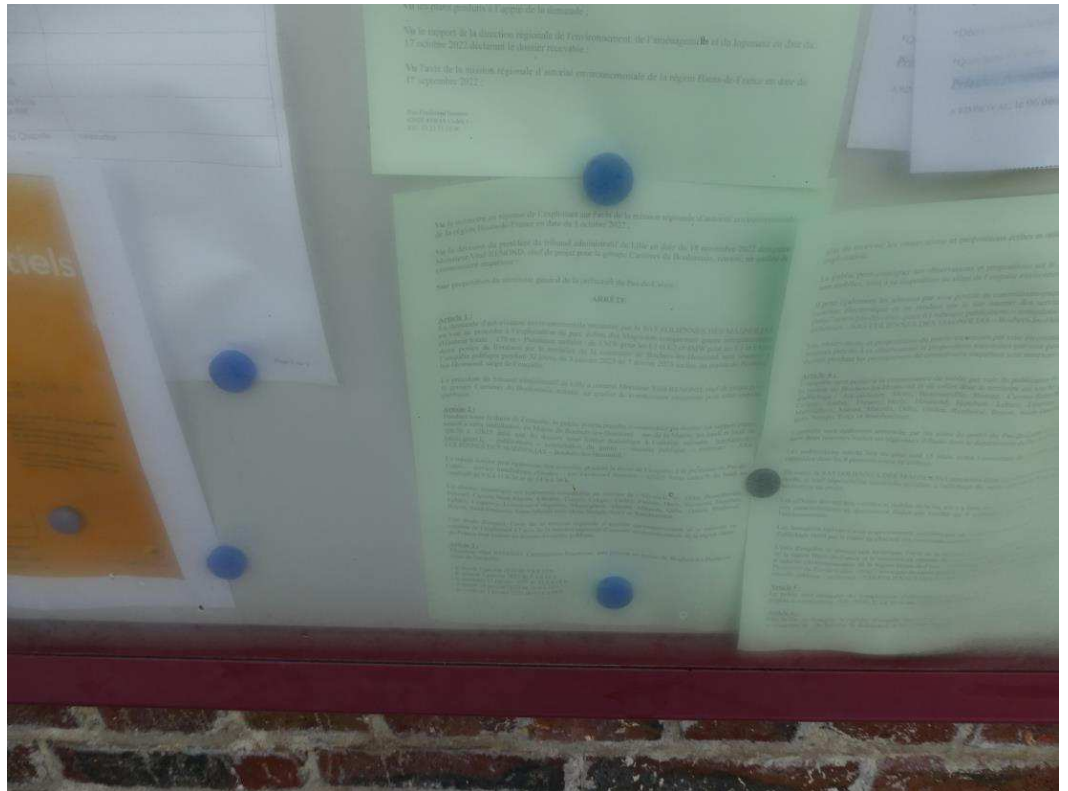
Le document est parfaitement visible, lisible et identifiable depuis la voie publique.



Le document est reproduit sur une feuille au format A3 dont le contenu intégral figure en annexe du présent (annexe n°1).

L'arrêté est également affiché.



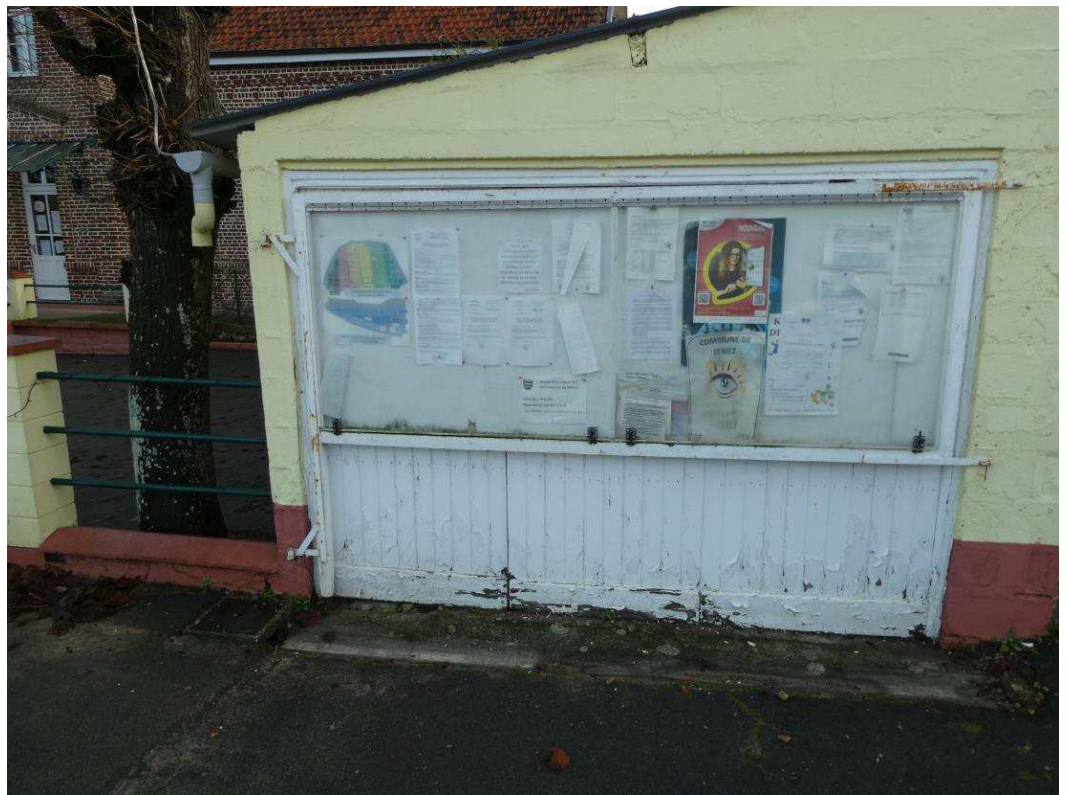


Et à même requête, demeure et élection de domicile que ci-dessus,
Certifie m'être transporté ce jour à :
LEBIEZ (62990)
Face à la Mairie, 4 Ter Rue de l'Ecole

Où étant j'ai procédé aux constatations suivantes :

Je constate l'apposition sur le panneau d'affichage de la Mairie d'un document intitulé
« AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER LE
PARC EOLIEN DES MAGNOLIAS PAR LA SAS EOLIENNES DES MAGNOLIAS »
émanant de la Préfecture du Pas-de-Calais

Le document est parfaitement visible, lisible et identifiable depuis la voie publique.



Et à même requête, demeure et élection de domicile que ci-dessus,
Certifie m'être transporté ce jour à :
ROYON (62990)
Face à la Mairie, 13 Rue du Moulin

Où étant j'ai procédé aux constatations suivantes :

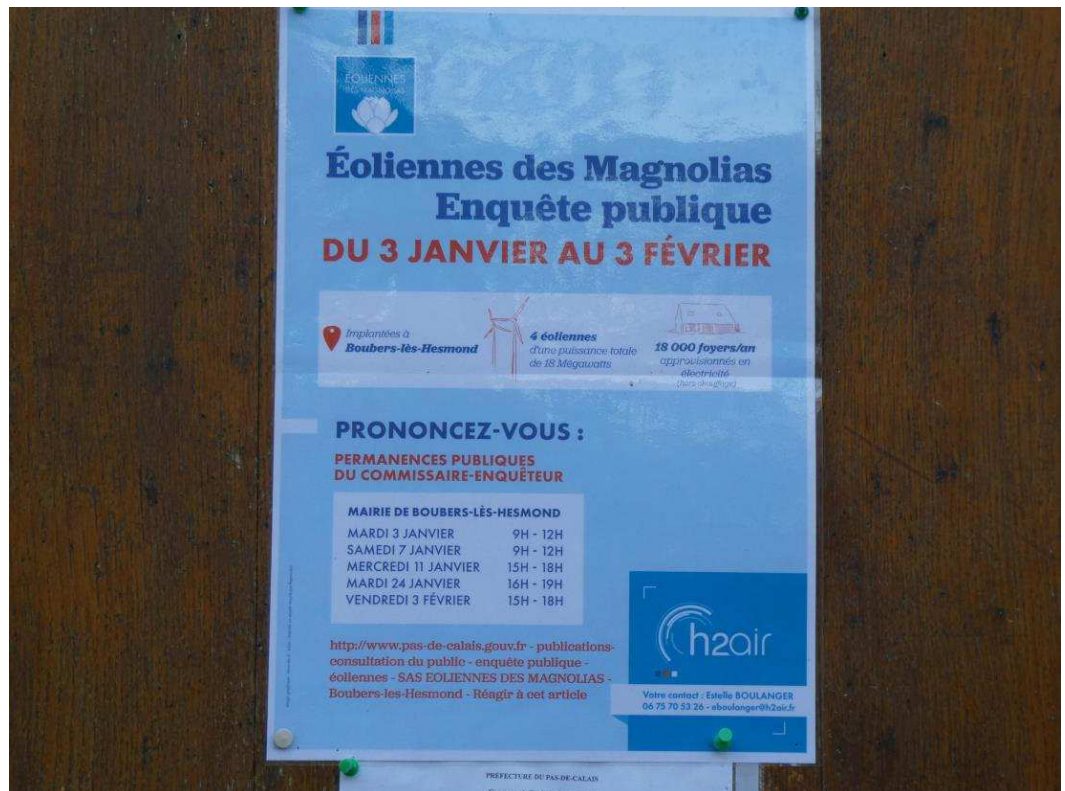
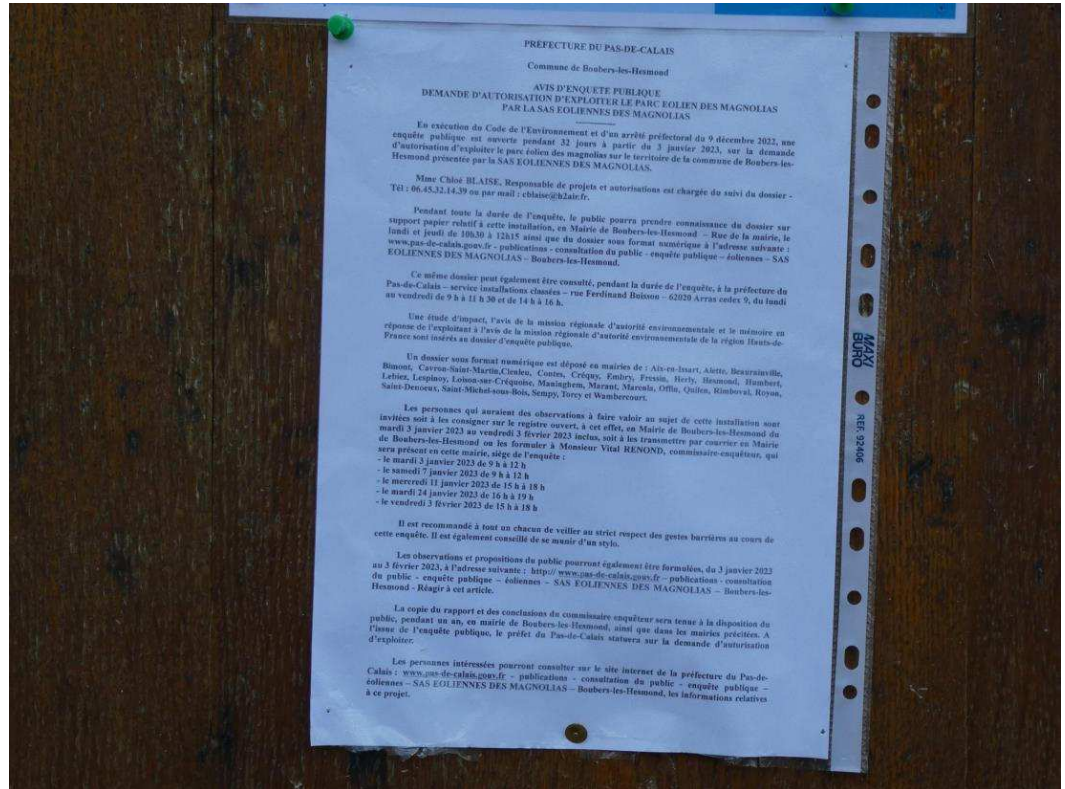
Je constate l'apposition sur la porte de la Mairie d'un document intitulé « AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER LE PARC EOLIEN DES MAGNOLIAS PAR LA SAS EOLIENNES DES MAGNOLIAS » émanant de la Préfecture du Pas-de-Calais

Le document est parfaitement visible, lisible et identifiable depuis la voie publique.



Le document est reproduit sur une feuille au format A4 dont le contenu intégral figure en annexe du présent (annexe n°1).

L'affiche informative H2AIR sur le projet porté par la SASU EOLIENNES DES MAGNOLIAS est également affichée.

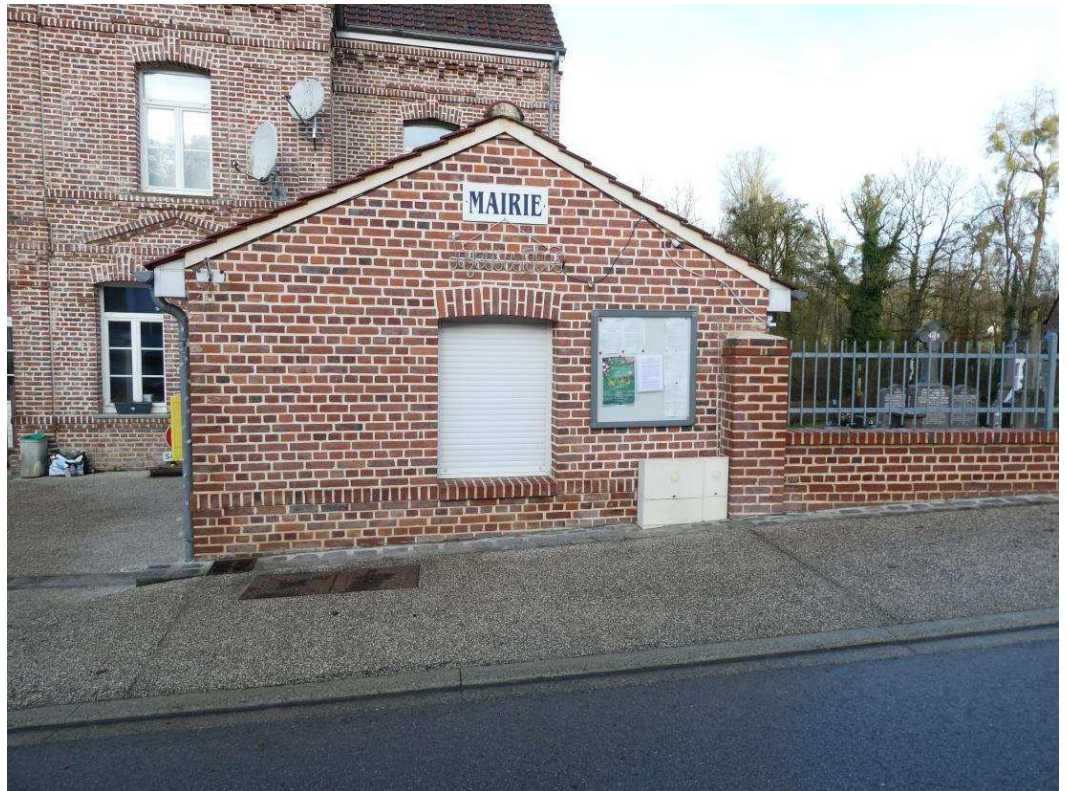


Et à même requête, demeure et élection de domicile que ci-dessus,
Certifie m'être transporté ce jour à :
TORCY (62990)
Face à la Mairie, 45 Rue Principale

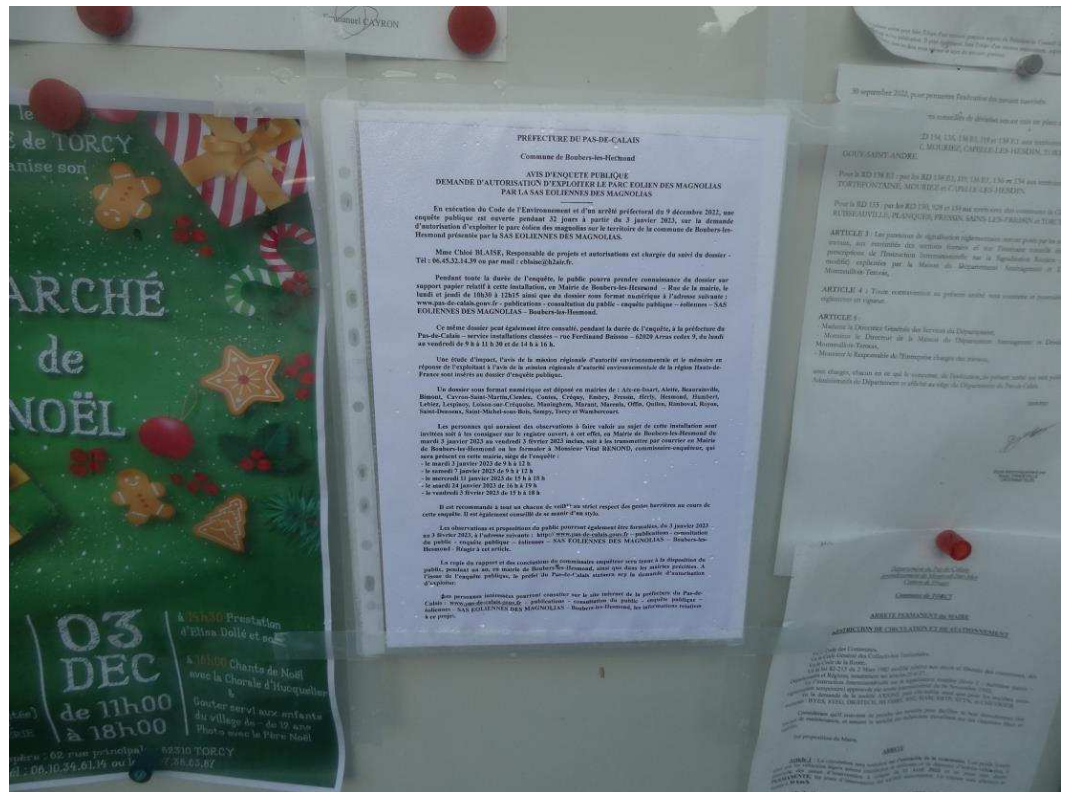
Où étant j'ai procédé aux constatations suivantes :

Je constate l'apposition sur le panneau d'affichage de la Mairie d'un document intitulé
« AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER LE
PARC EOLIEN DES MAGNOLIAS PAR LA SAS EOLIENNES DES MAGNOLIAS »
émanant de la Préfecture du Pas-de-Calais

Le document est parfaitement visible, lisible et identifiable depuis la voie publique.



Le document est reproduit sur une feuille au format A4 dont le contenu intégral figure en annexe du présent (annexe n°1).

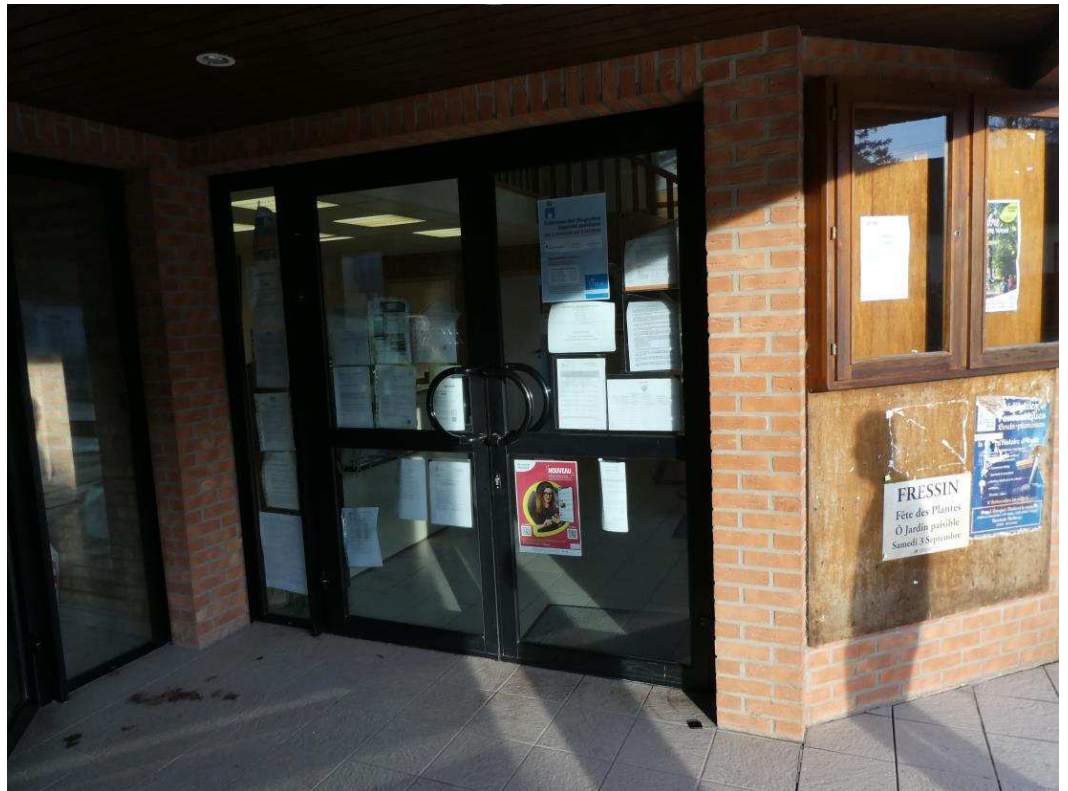


Et à même requête, demeure et élection de domicile que ci-dessus,
Certifie m'être transporté ce jour à :
CREQUY (62310)
Face à la Mairie, 2 Rue de Torcy

Où étant j'ai procédé aux constatations suivantes :

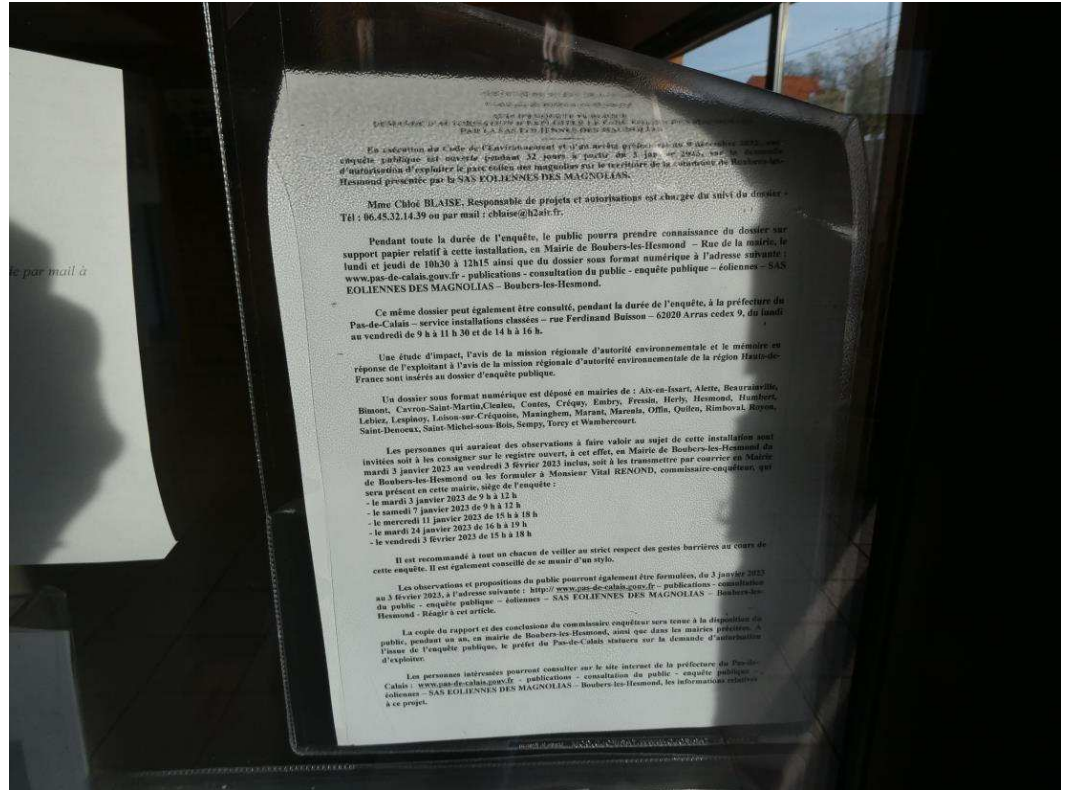
Je constate l'apposition sur le vitrage du bâtiment de la Mairie d'un document intitulé
« AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER LE
PARC EOLIEN DES MAGNOLIAS PAR LA SAS EOLIENNES DES MAGNOLIAS »
émanant de la Préfecture du Pas-de-Calais

Le document est parfaitement visible, lisible et identifiable depuis la voie publique.



Le document est reproduit sur une feuille au format A4 dont le contenu intégral figure en annexe du présent (annexe n°1).

L'affiche informative H2AIR sur le projet porté par la SASU EOLIENNES DES MAGNOLIAS est également affichée.



Et à même requête, demeure et élection de domicile que ci-dessus,
Certifie m'être transporté ce jour à :
FRESSIN (62140)
Face à la Mairie, 8 Grande Rue

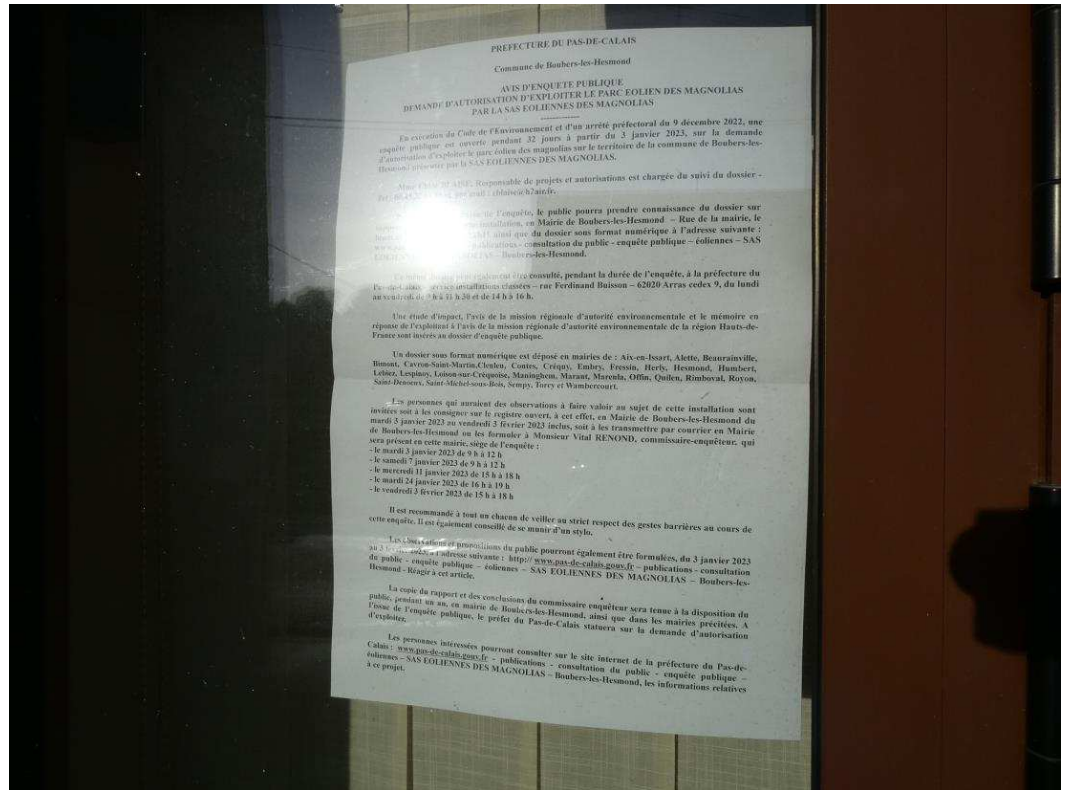
Où étant j'ai procédé aux constatations suivantes :

Je constate l'apposition sur le vitrage du bâtiment de la Mairie d'un document intitulé
« AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER LE
PARC EOLIEN DES MAGNOLIAS PAR LA SAS EOLIENNES DES MAGNOLIAS »
émanant de la Préfecture du Pas-de-Calais

Le document est parfaitement visible, lisible et identifiable depuis la voie publique.



Le document est reproduit sur une feuille au format A3 dont le contenu intégral figure en annexe du présent (annexe n°1).



Et à même requête, demeure et élection de domicile que ci-dessus,
Certifie m'être transporté ce jour à :
WAMBERCOURT (62140)
Face à la Mairie, 1 Rue de l'Eglise

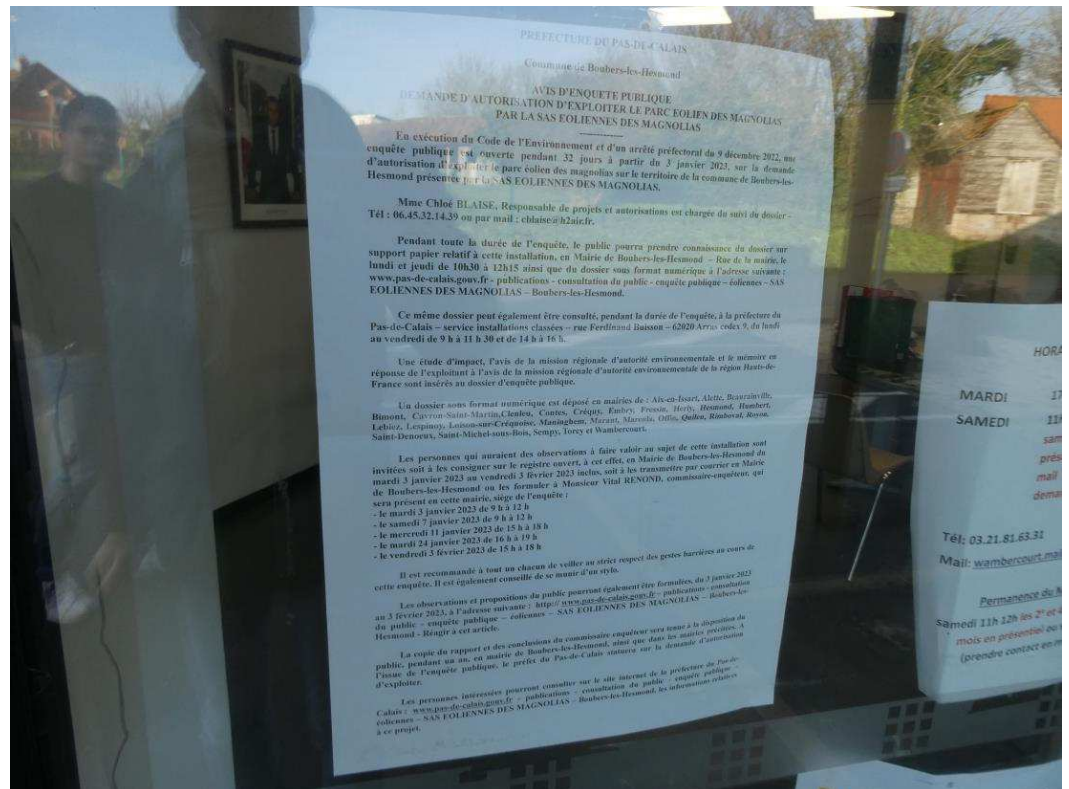
Où étant j'ai procédé aux constatations suivantes :

Je constate l'apposition sur le vitrage du bâtiment de la Mairie d'un document intitulé
« AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER LE
PARC EOLIEN DES MAGNOLIAS PAR LA SAS EOLIENNES DES MAGNOLIAS »
émanant de la Préfecture du Pas-de-Calais

Le document est parfaitement visible, lisible et identifiable depuis la voie publique.



Le document est reproduit sur une feuille au format A3 dont le contenu intégral figure en annexe du présent (annexe n°1).



Et à même requête, demeure et élection de domicile que ci-dessus,
Certifie m'être transporté ce jour à :
CAVRON-SAINT-MARTIN (62140)
Face à la Mairie, 16 Rue de la Mairie

Où étant j'ai procédé aux constatations suivantes :

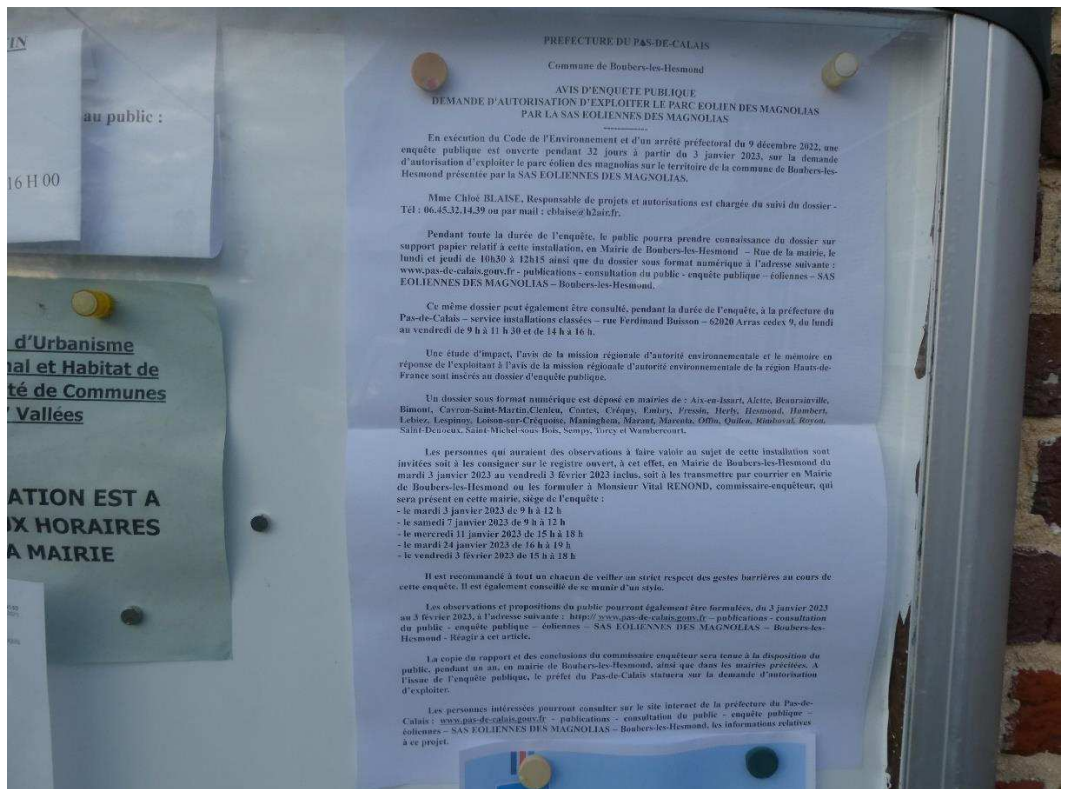
Je constate l'apposition sur le panneau d'affichage de la Mairie d'un document intitulé
« AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER LE
PARC EOLIEN DES MAGNOLIAS PAR LA SAS EOLIENNES DES MAGNOLIAS »
émanant de la Préfecture du Pas-de-Calais

Le document est parfaitement visible, lisible et identifiable depuis la voie publique.



Le document est reproduit sur une feuille au format A3 dont le contenu intégral figure en annexe du présent (annexe n°1).

L'affiche informative H2AIR sur le projet porté par la SASU EOLIENNES DES MAGNOLIAS est également affichée.



Et à même requête, demeure et élection de domicile que ci-dessus,
Certifie m'être transporté ce jour à :
CONTES (62990)
Face à la Mairie, 2 Rue de la Mairie

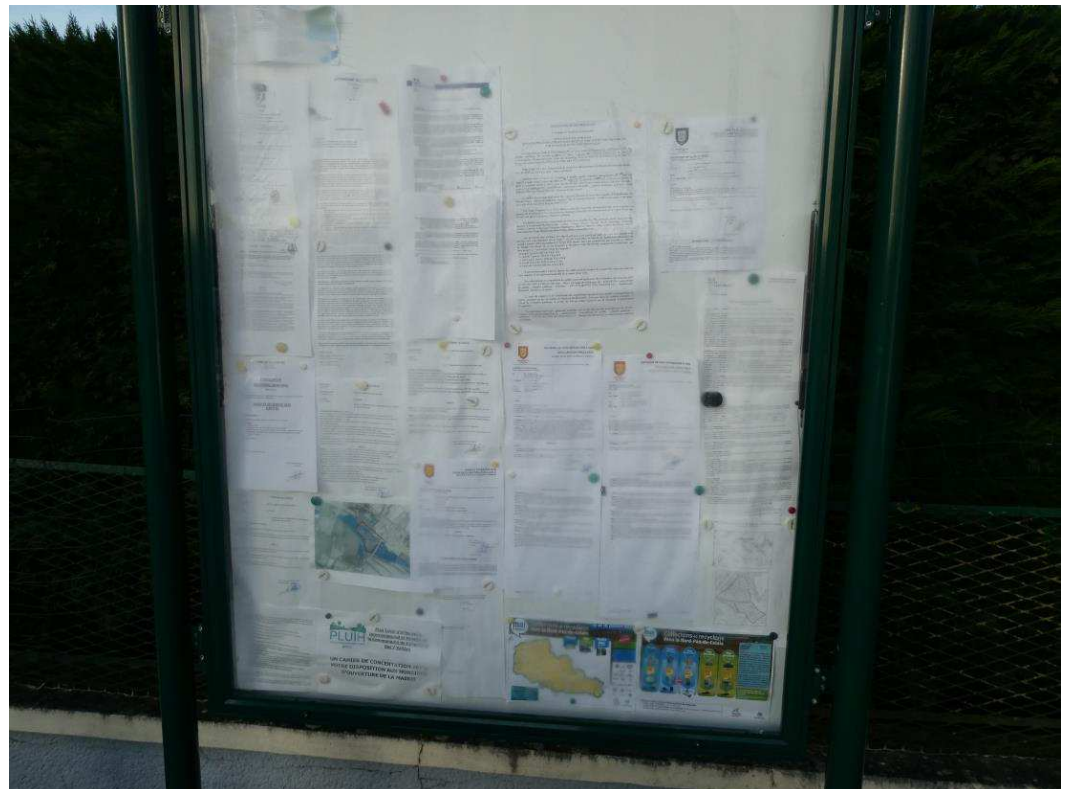
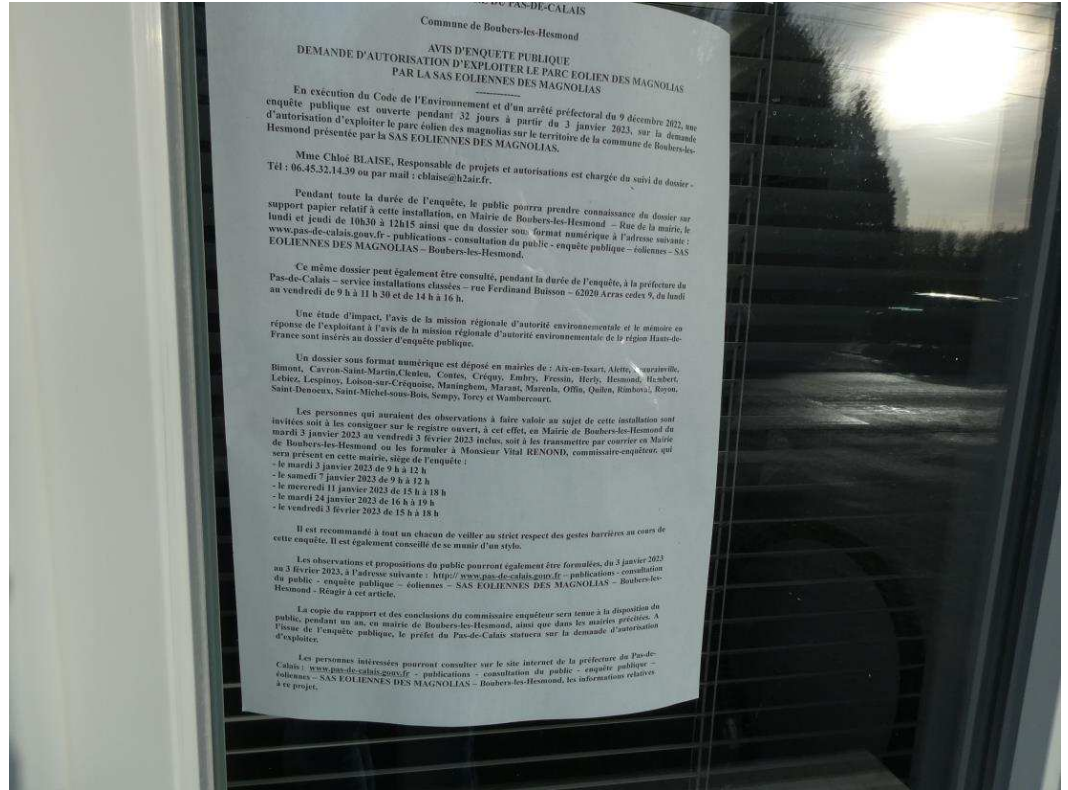
Où étant j'ai procédé aux constatations suivantes :

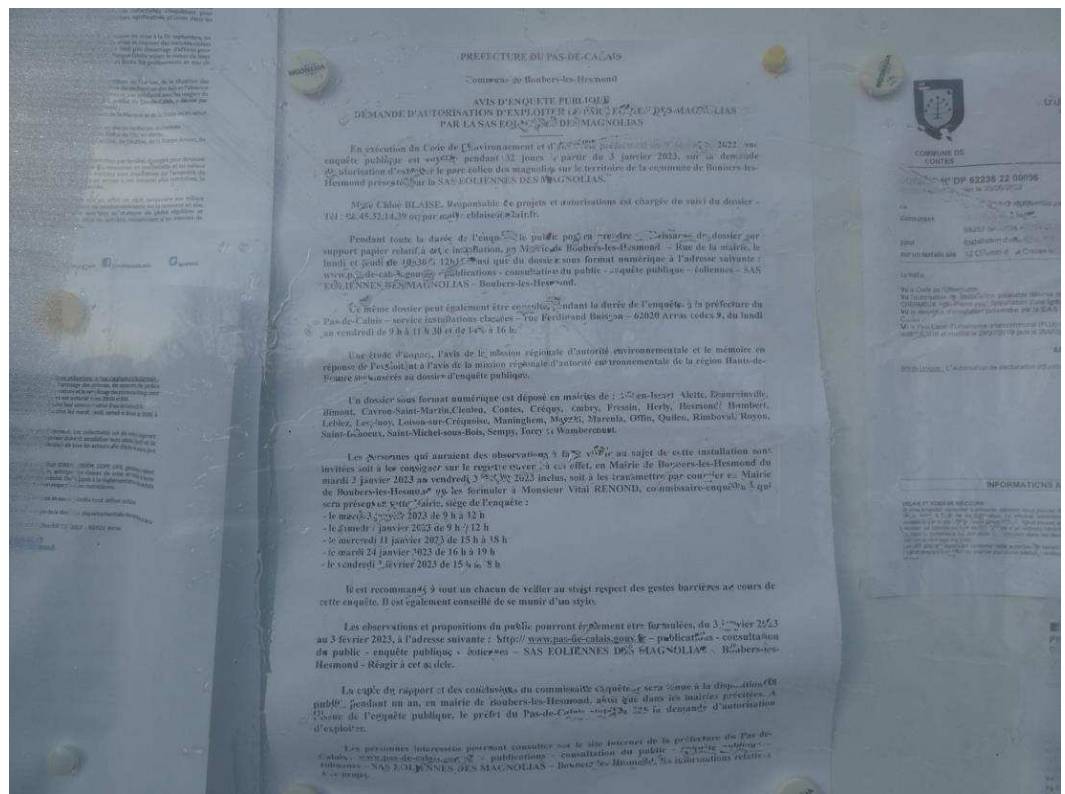
Je constate l'apposition sur le vitrage du bâtiment de la Mairie et sur le panneau d'affichage d'un document intitulé « AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER LE PARC EOLIEN DES MAGNOLIAS PAR LA SAS EOLIENNES DES MAGNOLIAS » émanant de la Préfecture du Pas-de-Calais

Le document est parfaitement visible, lisible et identifiable depuis la voie publique.



Le document est reproduit deux fois sur une feuille au format A3 dont le contenu intégral figure en annexe du présent (annexe n°1).





Ayant terminé mes constatations, j'ai de tout ce que dessus dressé le présent procès-verbal sur cent pages pour servir et valoir ce que de droit.

J'y annexe l'arrêté préfectoral en date du 09.12.2022 (annexe n°1) ainsi que le plan de situation des six panneaux jaunes au format A2 (annexe n°2).

Pour la clarté des présentes constatations, les photographies insérées ont été prises par mes soins.

Me Loïc DEKESTER
Commissaire de Justice
(Huissier de Justice)

AveXpert

SELARL titulaire d'un Office de Commissaire de Justice

**CLAUDE MAQUET
LOIC DEKESTER**

**Commissaires de Justice
(Huissiers de Justice)**

3, place Gambetta

80000 – AMIENS

Téléphone 03.22.91.39.30



**PROCES - VERBAL
DE
CONSTAT**

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS ET LE LUNDI SIX FEVRIER

A la demande de :

La société SASU EOLIENNES DES MAGNOLIAS

Inscrite au RCS d'AMIENS sous le numéro 878 460 666

Ayant son siège social 29, Rue des Trois Cailloux à AMIENS, département de la SOMME, agissant poursuites et diligences de son Président en exercice, représenté ce jour par Madame BLAISE Chloé, responsable de projets et autorisations

Laquelle m'expose que la société requérante bénéficie d'un arrêté préfectoral portant ouverture d'une enquête publique environnementale en date du 09.12.2022 concernant le projet d'exploitation d'un futur parc éolien sur le territoire de la commune de BOUBERS-LES-HESMOND (62990).

Qu'elle souhaite voir constater l'affichage de l'arrêté auprès des vingt-neuf Mairies concernées par le projet ainsi que six panneaux au format A2 implantés aux abords.

Qu'un premier procès-verbal de constat avait été dressé par mes soins le 19.12.2022 puis un second le 03.01.2023 et qu'elle me requiert à nouveau à cette fin.

DEFERANT A CETTE REQUISITION

Je soussigné, **Loïc DEKESTER**, Commissaire de Justice membre de la SELARL AveXpert, titulaire d'un Office de Commissaire de Justice à la résidence d'AMIENS (Somme), y demeurant, 3, place Gambetta,

Certifie m'être transporté ce jour à :

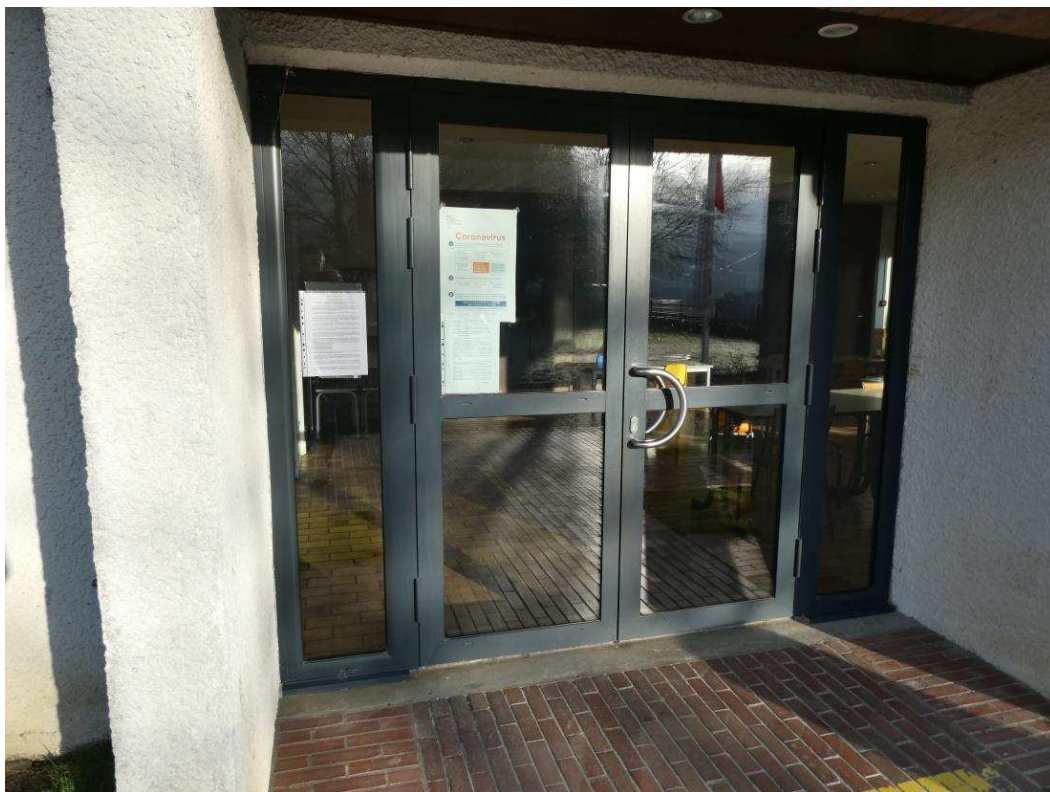
ALETTE (62650)

Face à la Mairie, 2 Rue de la Mairie

Où étant j'ai procédé aux constatations suivantes :

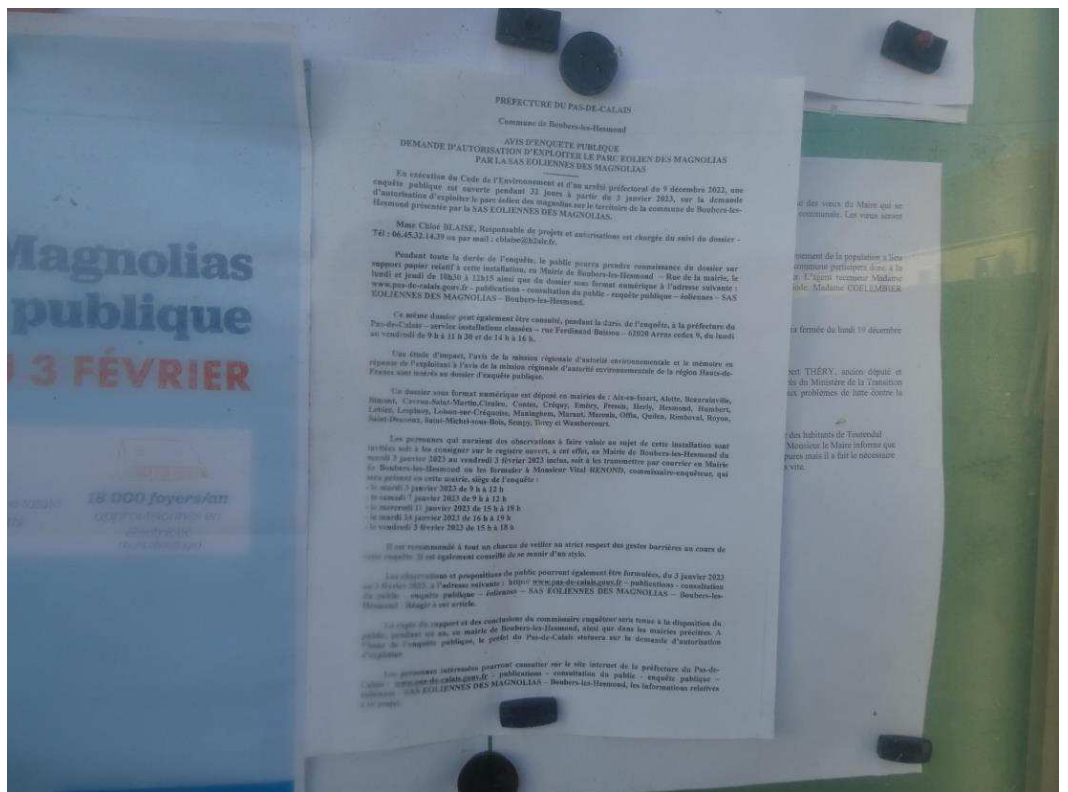
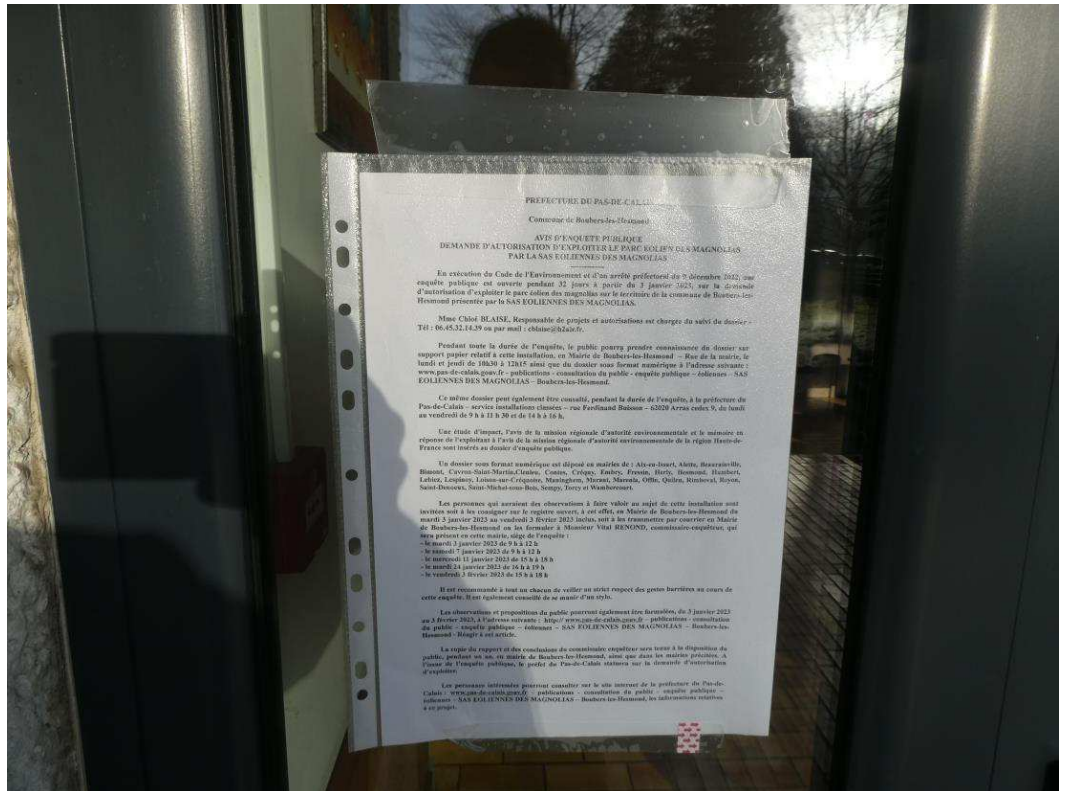
Je constate l'apposition sur le vitrage du bâtiment de la Mairie ainsi que sur le panneau d'affichage d'un document intitulé « AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER LE PARC EOLIEN DES MAGNOLIAS PAR LA SAS EOLIENNES DES MAGNOLIAS » émanant de la Préfecture du Pas-de-Calais

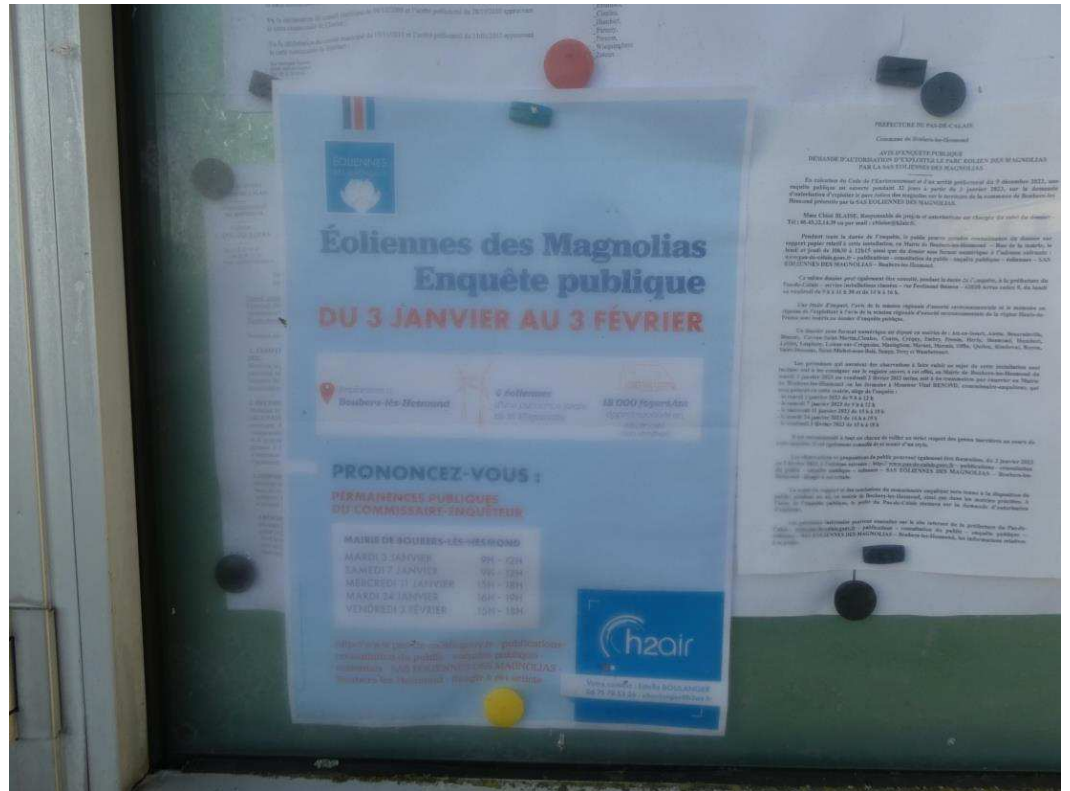
Le document est parfaitement visible, lisible et identifiable depuis la voie publique.



Le document est reproduit deux fois sur une feuille au format A4 dont le contenu intégral figure en annexe du présent (annexe n°1).

L'affiche informative H2AIR sur le projet porté par la SASU EOLIENNES DES MAGNOLIAS est également affichée.





Et à même requête, demeure et élection de domicile que ci-dessus,
Certifie m'être transporté ce jour à :
CLENLEU (62650)
Face à la Mairie, 51 Rue Bimoise

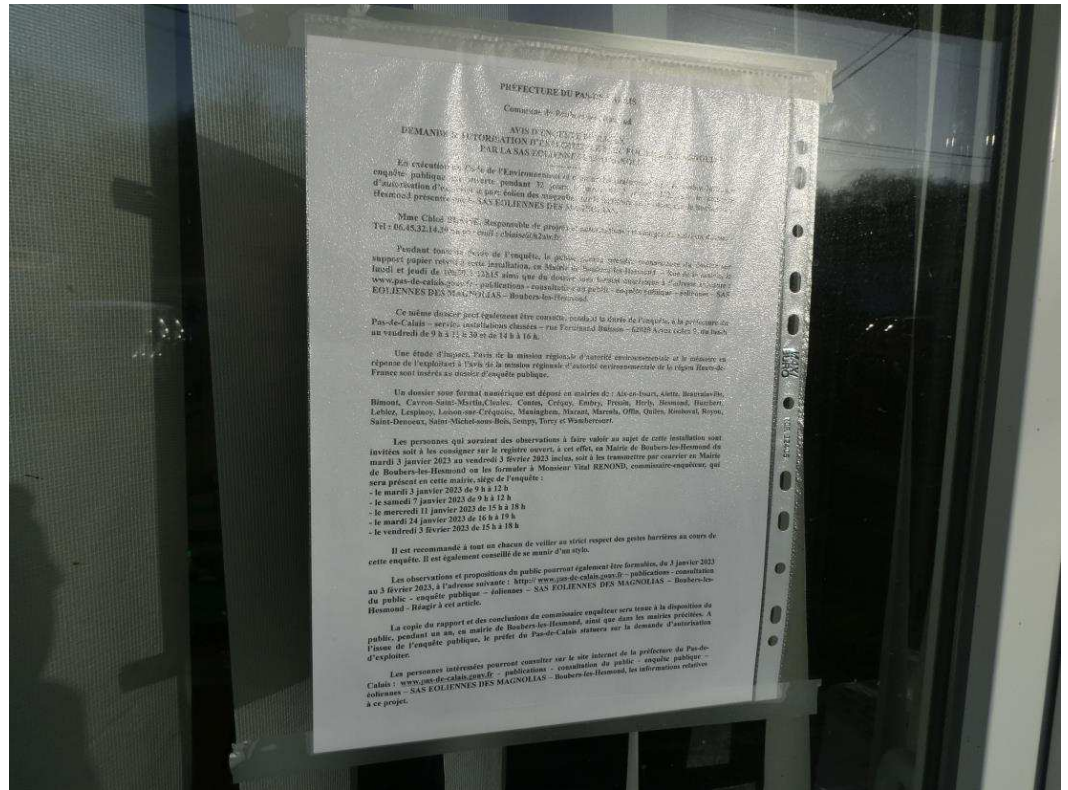
Où étant j'ai procédé aux constatations suivantes :

Je constate l'apposition sur le vitrage du bâtiment de la Mairie d'un document intitulé
« AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER LE
PARC EOLIEN DES MAGNOLIAS PAR LA SAS EOLIENNES DES MAGNOLIAS »
émanant de la Préfecture du Pas-de-Calais

Le document est parfaitement visible, lisible et identifiable depuis la voie publique.



Le document est reproduit sur une feuille au format A4 dont le contenu intégral figure en annexe du présent (annexe n°1).



Et à même requête, demeure et élection de domicile que ci-dessus,
Certifie m'être transporté ce jour à :
BIMONT (62650)
Face à la Mairie, 9 Rue de la Mairie

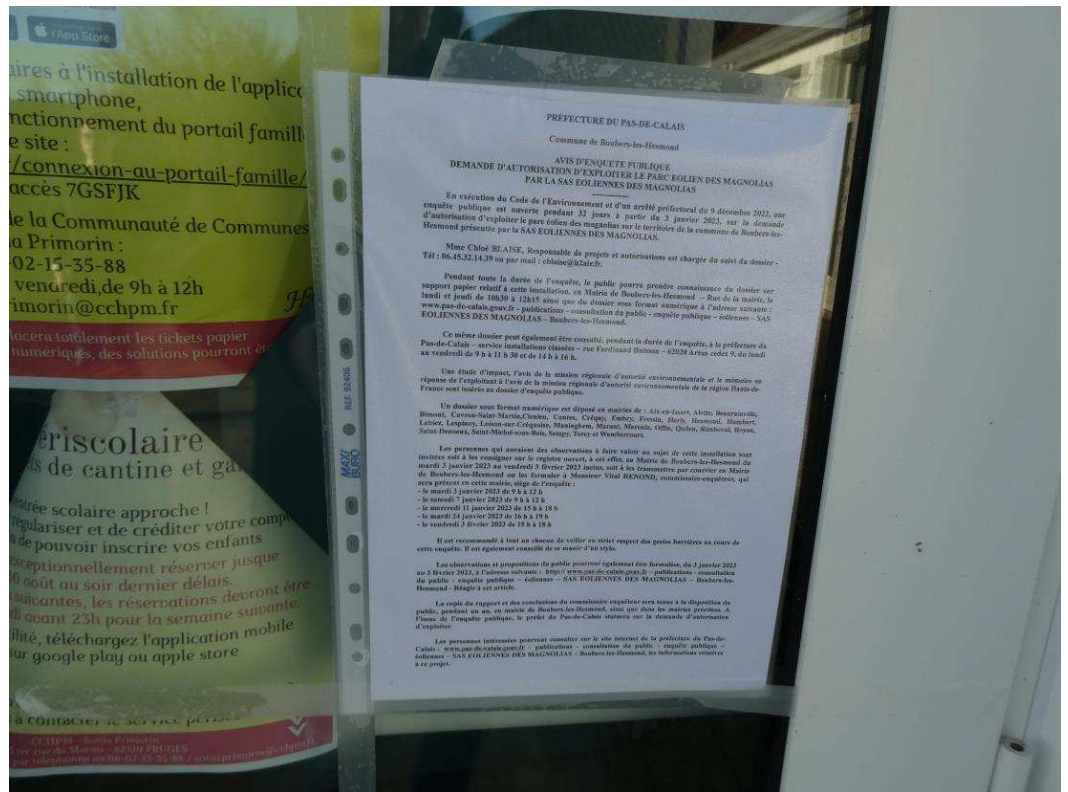
Où étant j'ai procédé aux constatations suivantes :

Je constate l'apposition sur le vitrage du bâtiment de la Mairie d'un document intitulé
« AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER LE
PARC EOLIEN DES MAGNOLIAS PAR LA SAS EOLIENNES DES MAGNOLIAS »
émanant de la Préfecture du Pas-de-Calais

Le document est parfaitement visible, lisible et identifiable depuis la voie publique.



Le document est reproduit sur une feuille au format A4 dont le contenu intégral figure en annexe du présent (annexe n°1).



Et à même requête, demeure et élection de domicile que ci-dessus,
Certifie m'être transporté ce jour à :
QUILEN (62650)
Face à la Mairie, 3 Rue de la Mairie

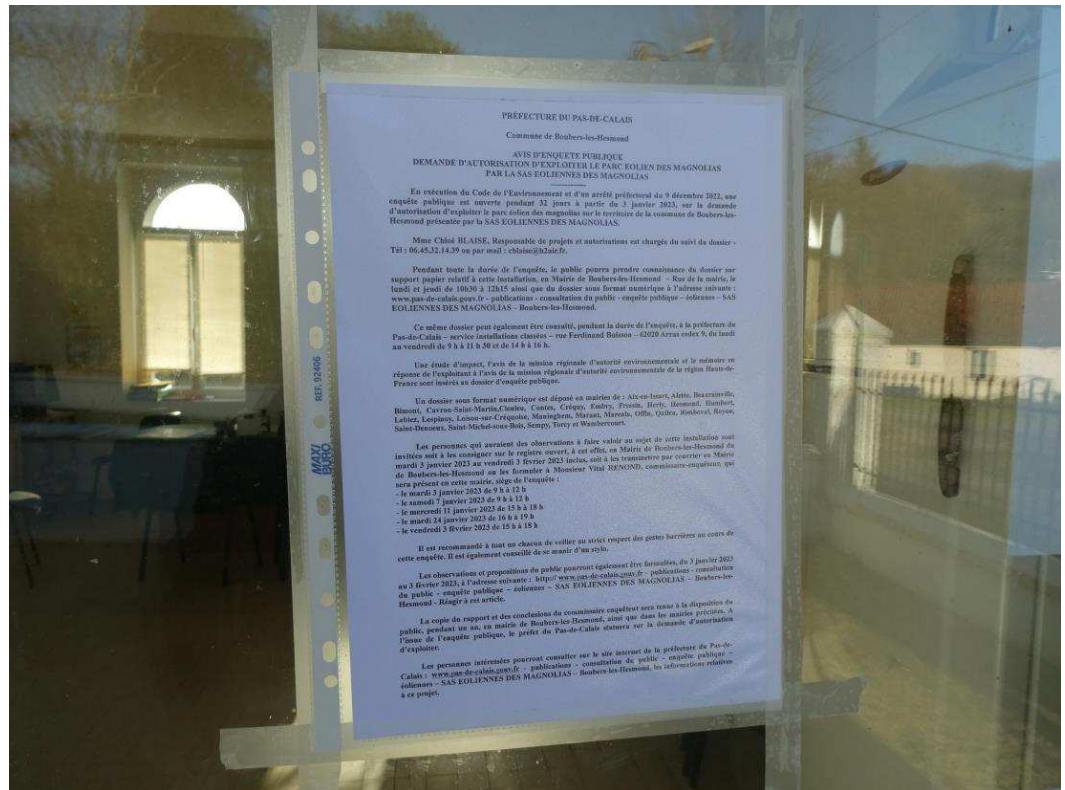
Où étant j'ai procédé aux constatations suivantes :

Je constate l'apposition sur le vitrage du bâtiment de la Mairie d'un document intitulé
« AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER LE
PARC EOLIEN DES MAGNOLIAS PAR LA SAS EOLIENNES DES MAGNOLIAS »
émanant de la Préfecture du Pas-de-Calais

Le document est parfaitement visible, lisible et identifiable depuis la voie publique.



Le document est reproduit sur une feuille au format A4 dont le contenu intégral figure en annexe du présent (annexe n°1).

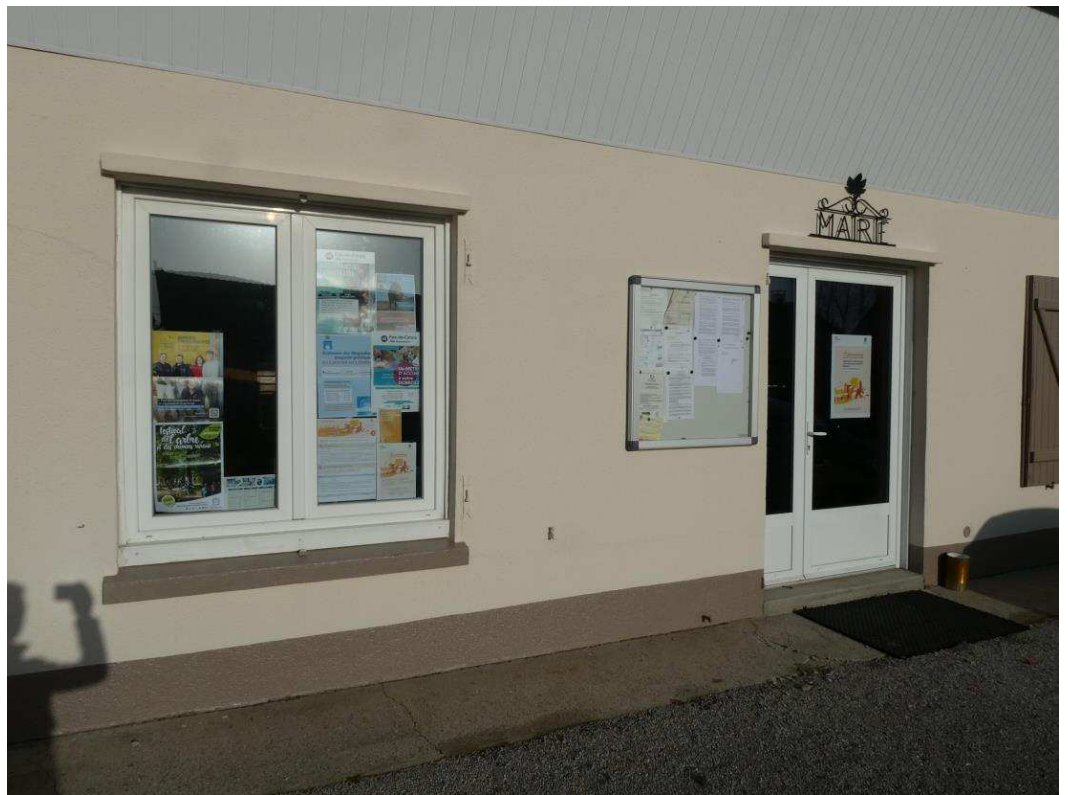


Et à même requête, demeure et élection de domicile que ci-dessus,
Certifie m'être transporté ce jour à :
MANINGHEM (62650)
Face à la Mairie, 8 Rue Principale

Où étant j'ai procédé aux constatations suivantes :

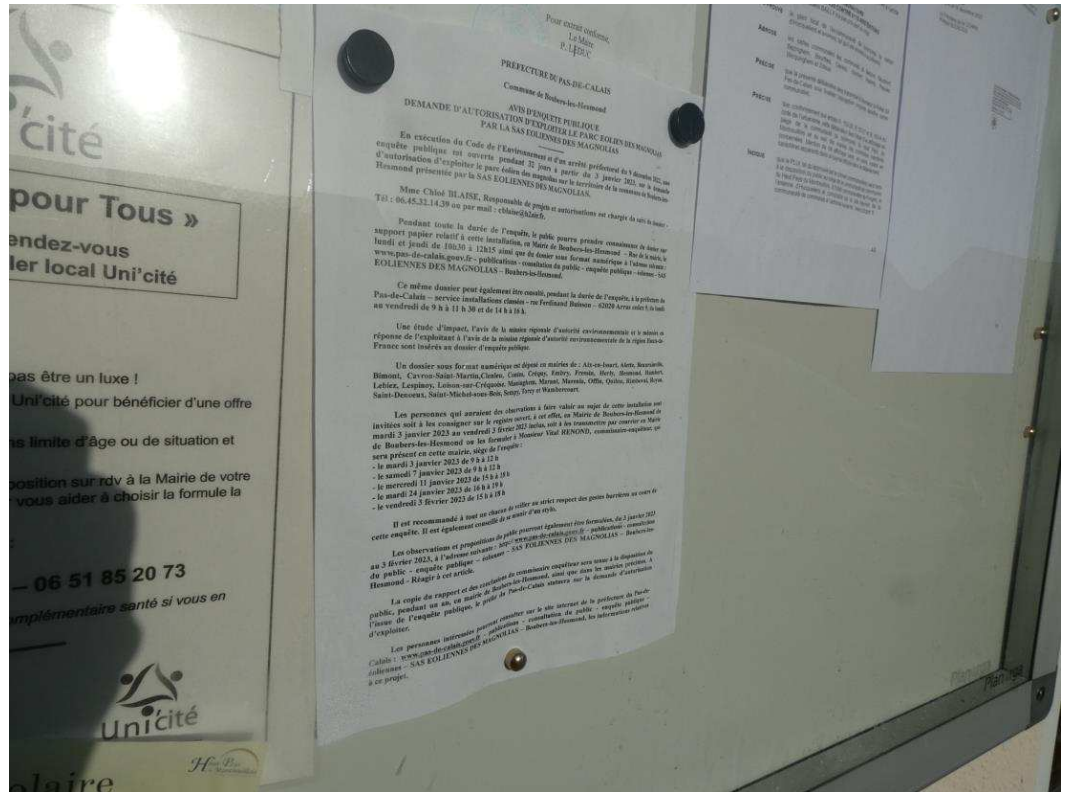
Je constate l'apposition sur le panneau d'affichage de la Mairie d'un document intitulé
« AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER LE
PARC EOLIEN DES MAGNOLIAS PAR LA SAS EOLIENNES DES MAGNOLIAS »
émanant de la Préfecture du Pas-de-Calais

Le document est parfaitement visible, lisible et identifiable depuis la voie publique.



Le document est reproduit sur une feuille au format A4 dont le contenu intégral figure en annexe du présent (annexe n°1).

L'affiche informative H2AIR sur le projet porté par la SASU EOLIENNES DES MAGNOLIAS est également affichée.



Et à même requête, demeure et élection de domicile que ci-dessus,
Certifie m'être transporté ce jour à :
HERLY (62650)
Face à la Mairie, 9 Rue de la Mairie

Où étant j'ai procédé aux constatations suivantes :

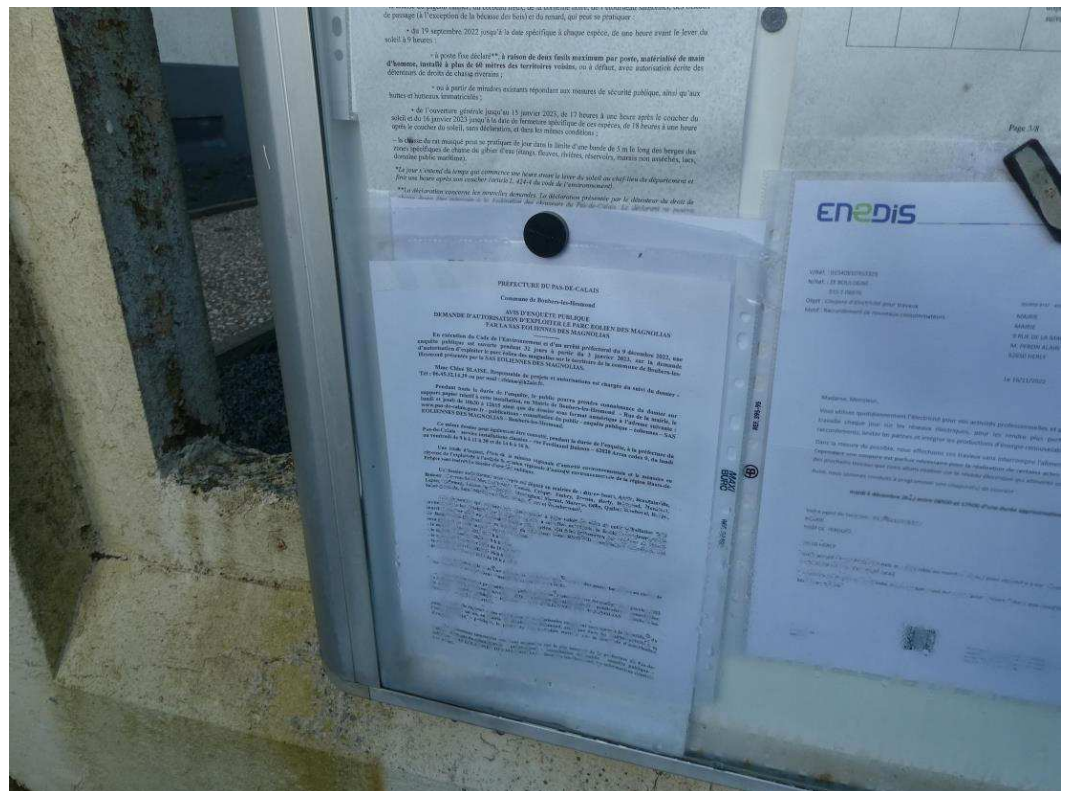
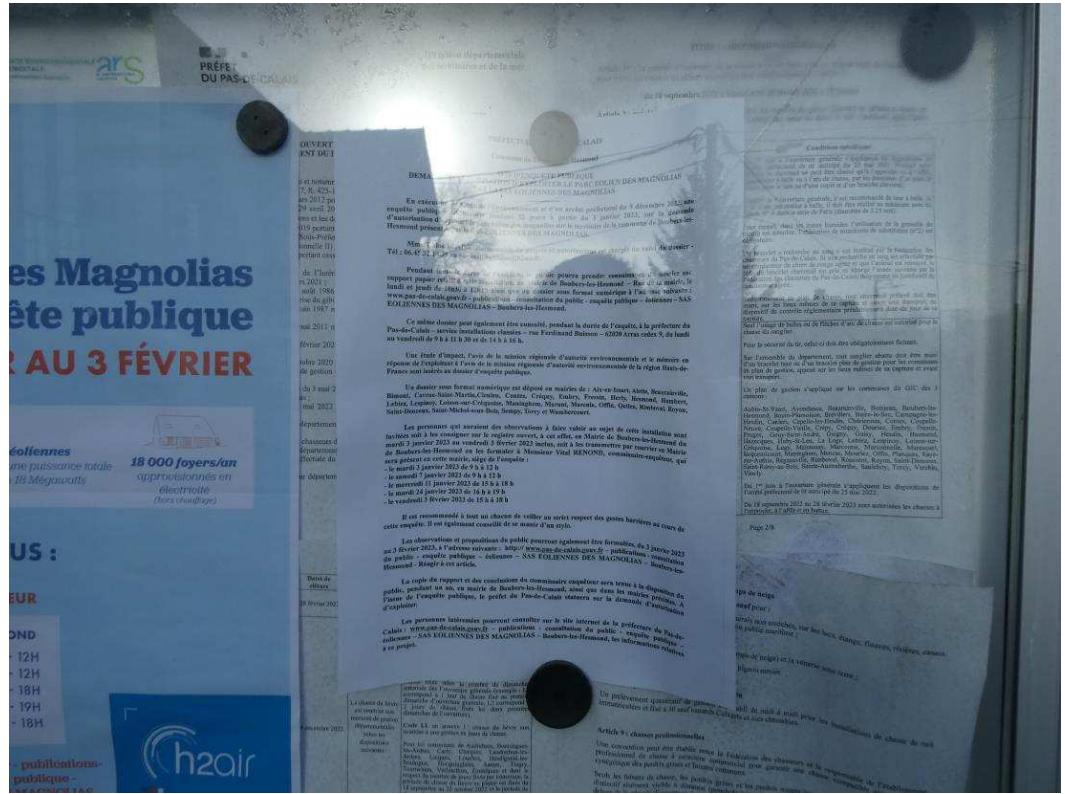
Je constate l'apposition sur le vitrage du bâtiment de la Mairie d'un document intitulé
« AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER LE
PARC EOLIEN DES MAGNOLIAS PAR LA SAS EOLIENNES DES MAGNOLIAS »
émanant de la Préfecture du Pas-de-Calais

Le document est parfaitement visible, lisible et identifiable depuis la voie publique.



Le document est reproduit deux fois sur une feuille au format A4 dont le contenu intégral figure en annexe du présent (annexe n°1).

L'affiche informative H2AIR sur le projet porté par la SASU EOLIENNES DES MAGNOLIAS est également affichée.





Et à même requête, demeure et élection de domicile que ci-dessus,
Certifie m'être transporté ce jour à :
SAINT-MICHEL-SOUS-BOIS (62650)
Face à la Mairie, 2 Rue de l'Eglise

Où étant j'ai procédé aux constatations suivantes :

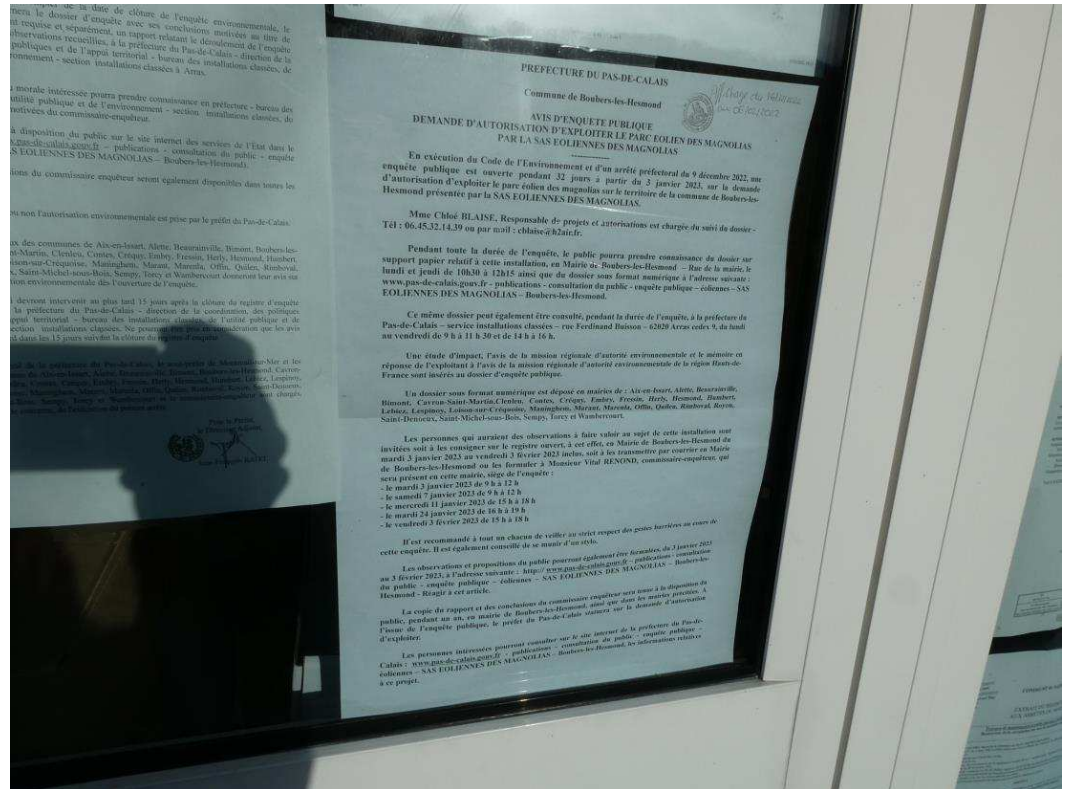
Je constate l'apposition sur le vitrage du bâtiment de la Mairie d'un document intitulé
« AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER LE
PARC EOLIEN DES MAGNOLIAS PAR LA SAS EOLIENNES DES MAGNOLIAS »
émanant de la Préfecture du Pas-de-Calais

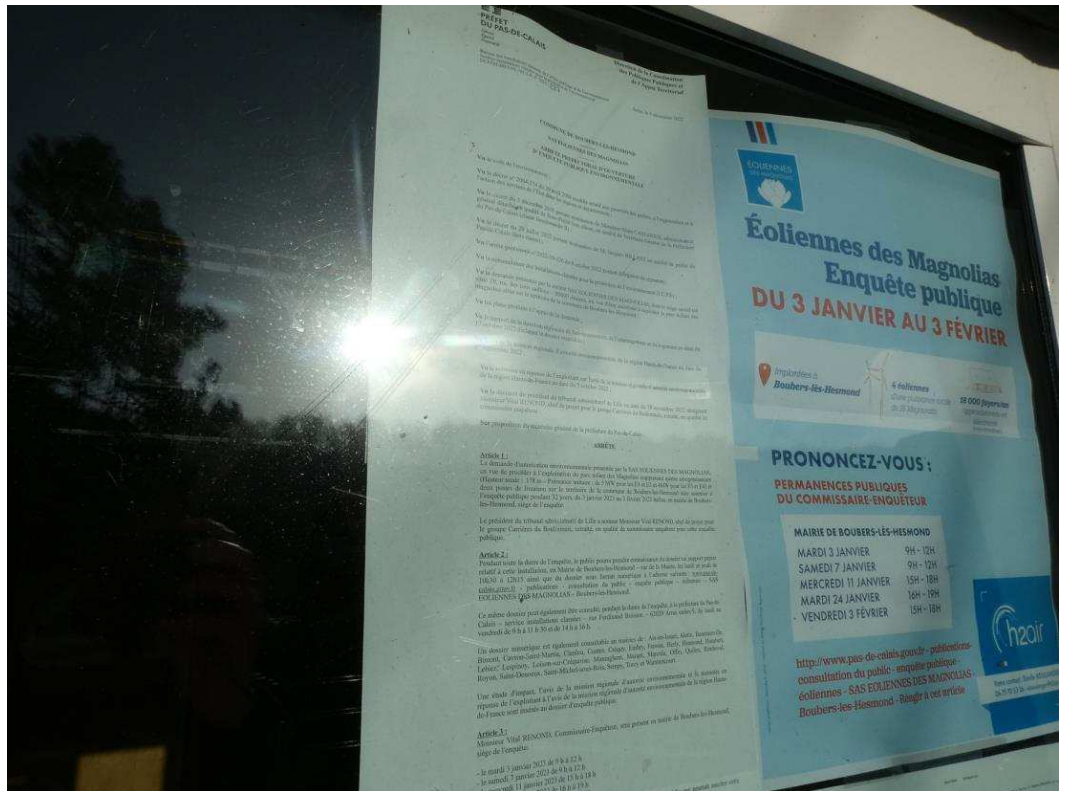
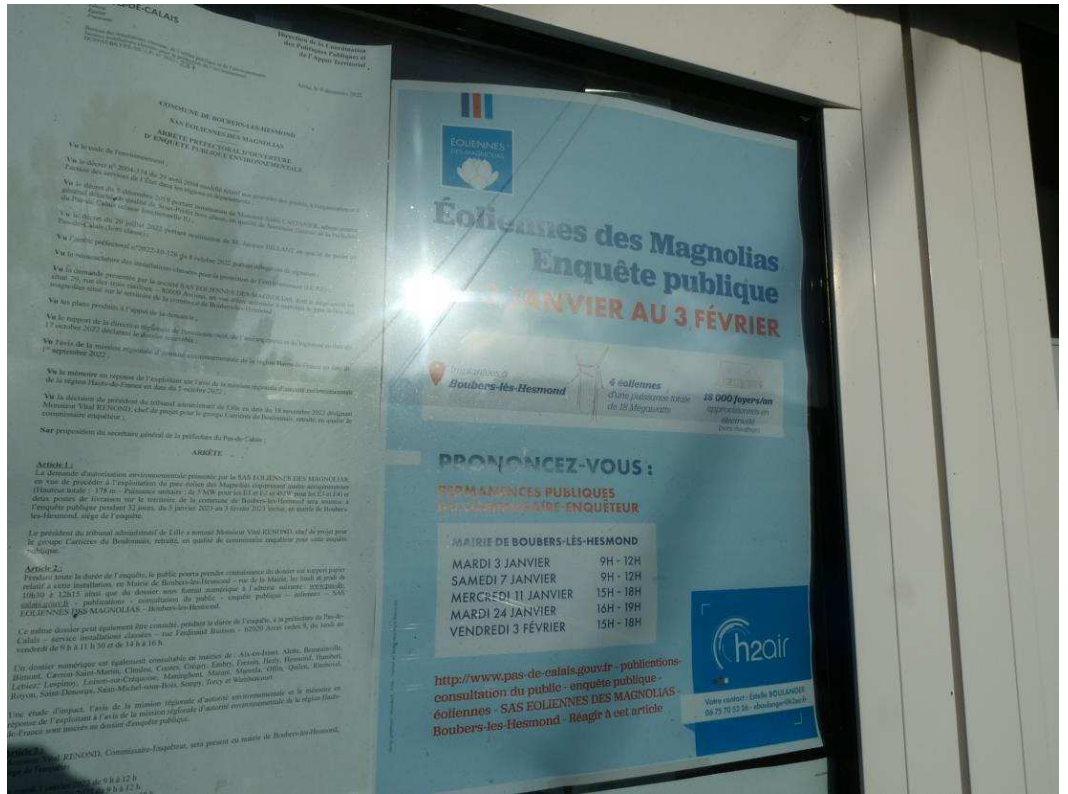
Le document est parfaitement visible, lisible et identifiable depuis la voie publique.

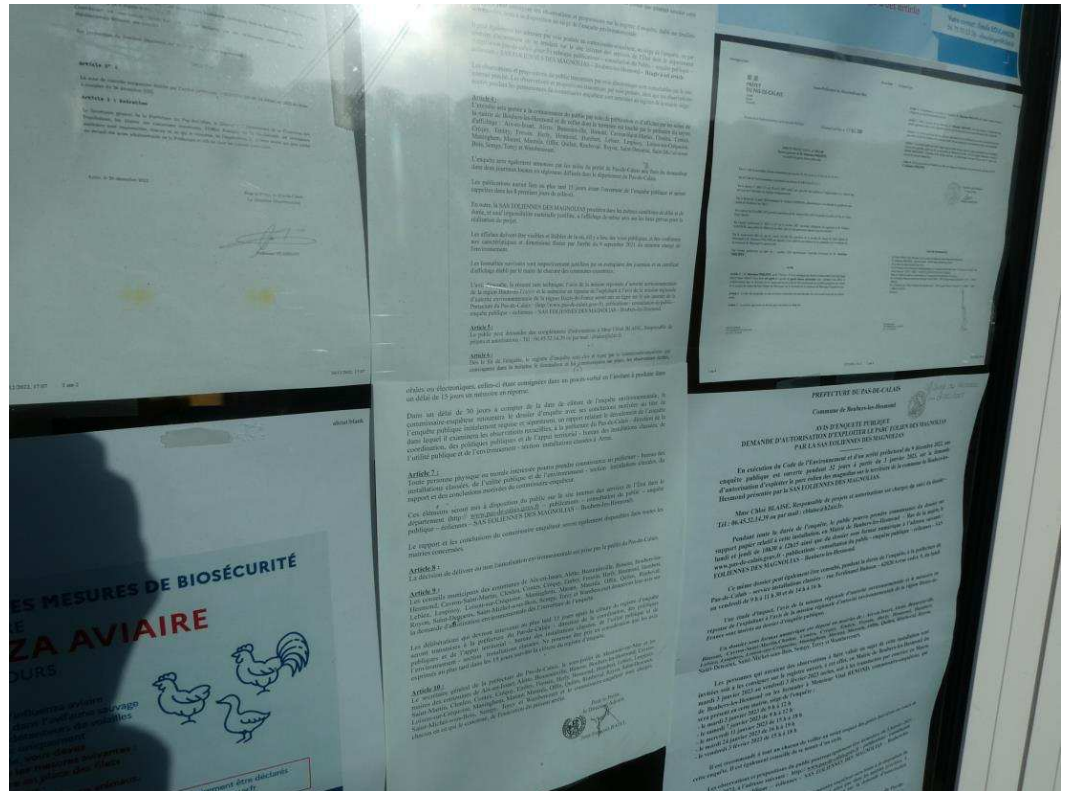


Le document est reproduit sur une feuille au format A3 dont le contenu intégral figure en annexe du présent (annexe n°1).

L'arrêté est également affiché ainsi que l'affiche informative H2AIR sur le projet porté par la SASU EOLIENNES DES MAGNOLIAS.







Et à même requête, demeure et élection de domicile que ci-dessus,
Certifie m'être transporté ce jour à :
HUMBERT (62650)
Face à la Mairie, Rue principale

Où étant j'ai procédé aux constatations suivantes :

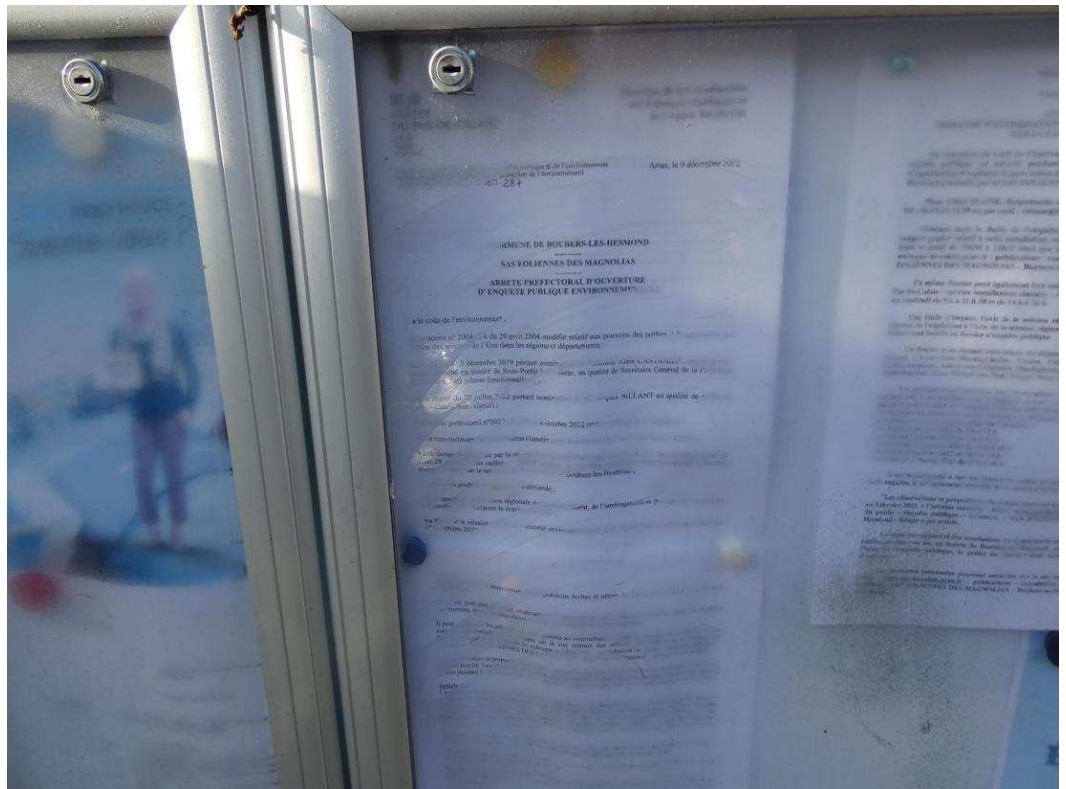
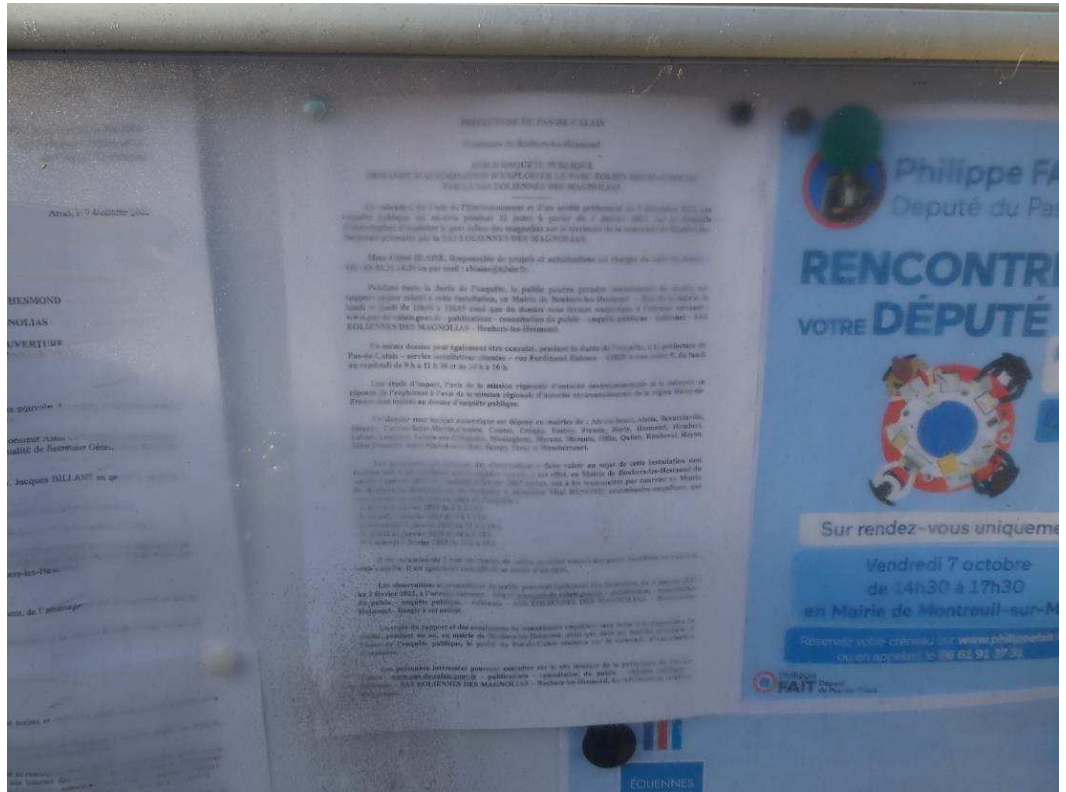
Je constate l'apposition sur le panneau d'affichage de la Mairie d'un document intitulé
« AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER LE
PARC EOLIEN DES MAGNOLIAS PAR LA SAS EOLIENNES DES MAGNOLIAS »
émanant de la Préfecture du Pas-de-Calais

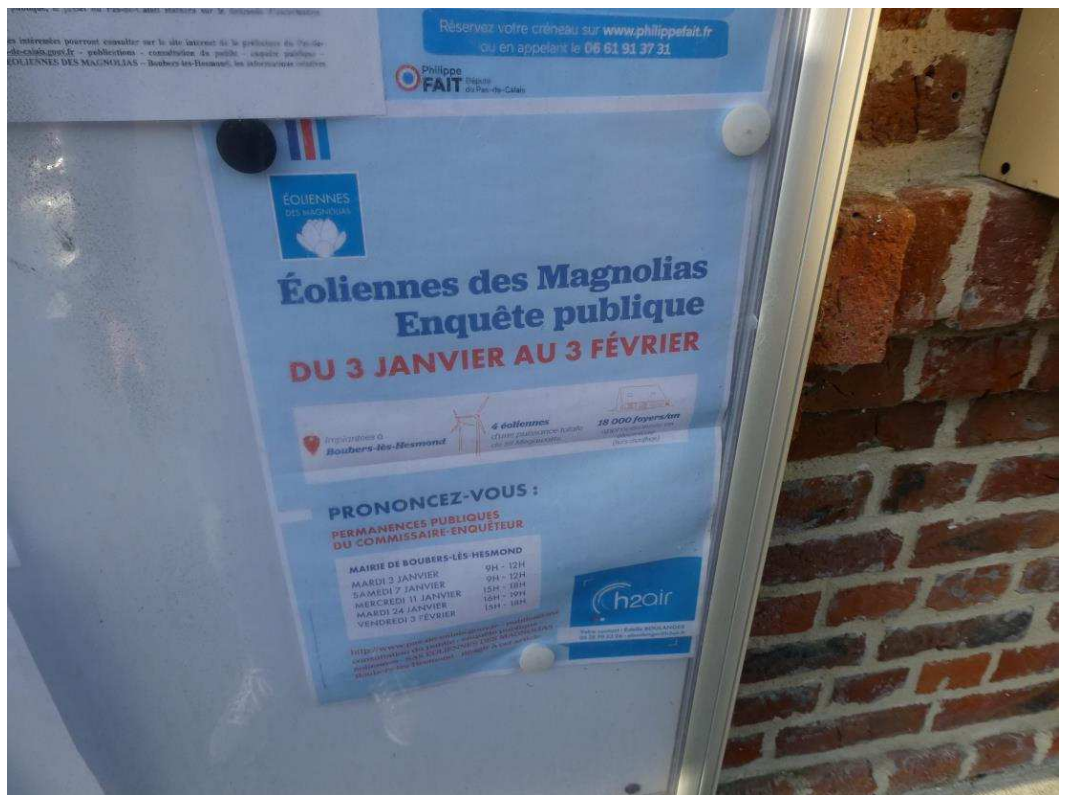
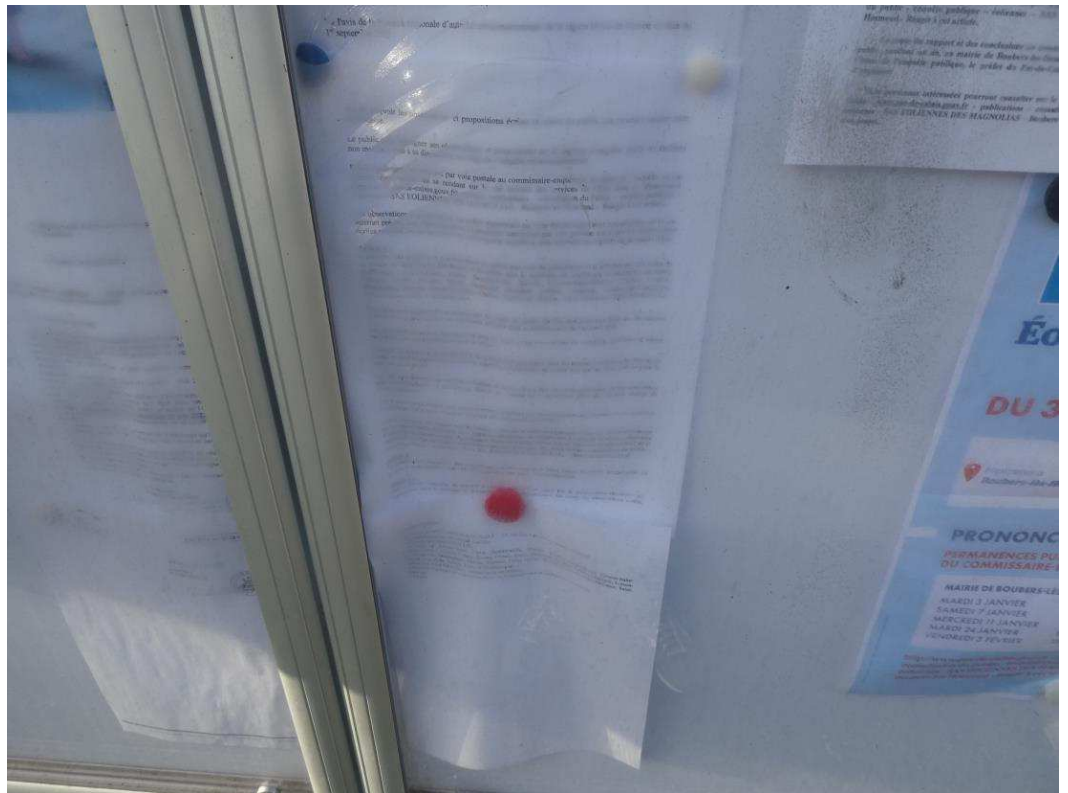
Le document est parfaitement visible, lisible et identifiable depuis la voie publique.



Le document est reproduit sur une feuille au format A4 dont le contenu intégral figure en annexe du présent (annexe n°1).

L'arrêté est également partiellement affiché ainsi que l'affiche informative H2AIR sur le projet porté par la SASU EOLIENNES DES MAGNOLIAS.





Et à même requête, demeure et élection de domicile que ci-dessus,
Certifie m'être transporté ce jour à :
SEMPY (62170)
Face à la Mairie, 1 Place des Tilleuls

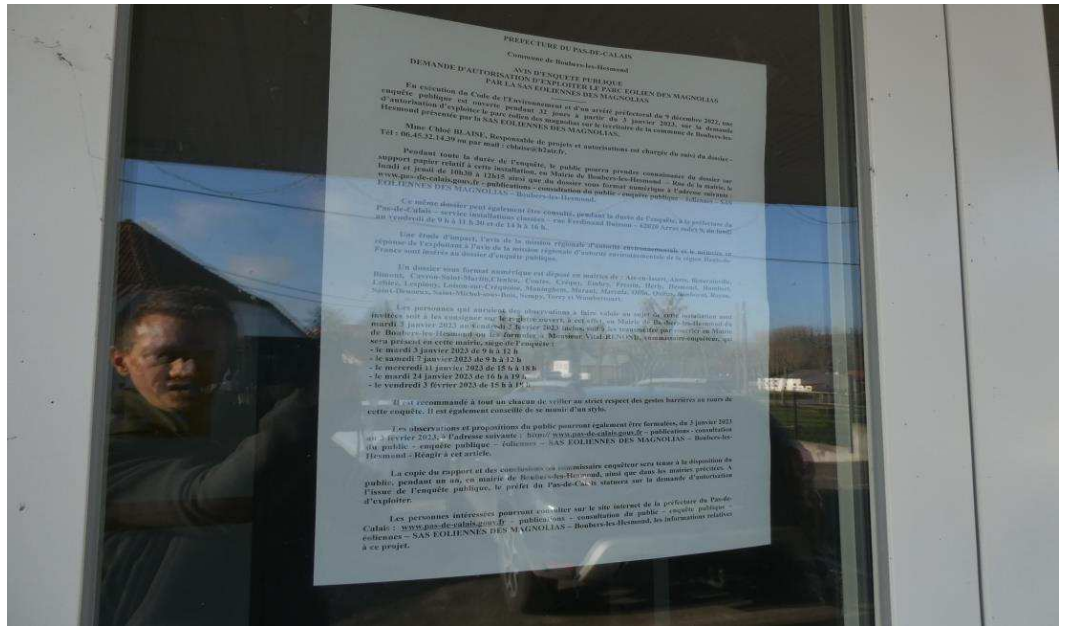
Où étant j'ai procédé aux constatations suivantes :

Je constate l'apposition sur le vitrage du bâtiment de la Mairie d'un document intitulé
« AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER LE
PARC EOLIEN DES MAGNOLIAS PAR LA SAS EOLIENNES DES MAGNOLIAS »
émanant de la Préfecture du Pas-de-Calais

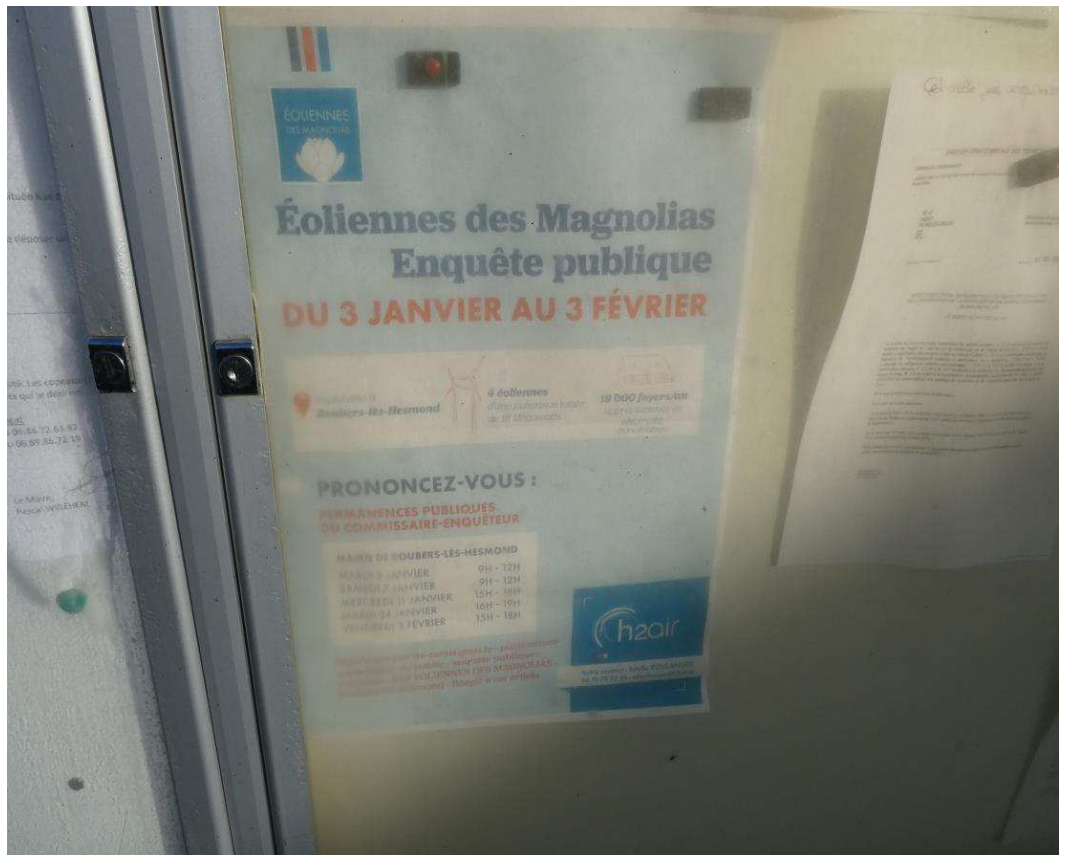
Le document est parfaitement visible, lisible et identifiable depuis la voie publique.



Le document est reproduit sur une feuille au format A3 dont le contenu intégral figure en annexe du présent (annexe n°1).



L'affiche informative H2AIR sur le projet porté par la SASU EOLIENNES DES MAGNOLIAS est également affichée.



Et à même requête, demeure et élection de domicile que ci-dessus,
Certifie m'être transporté ce jour à :
AIX-EN-ISSART (62170)
Face à la Mairie, 22 Rue Milieu

Où étant j'ai procédé aux constatations suivantes :

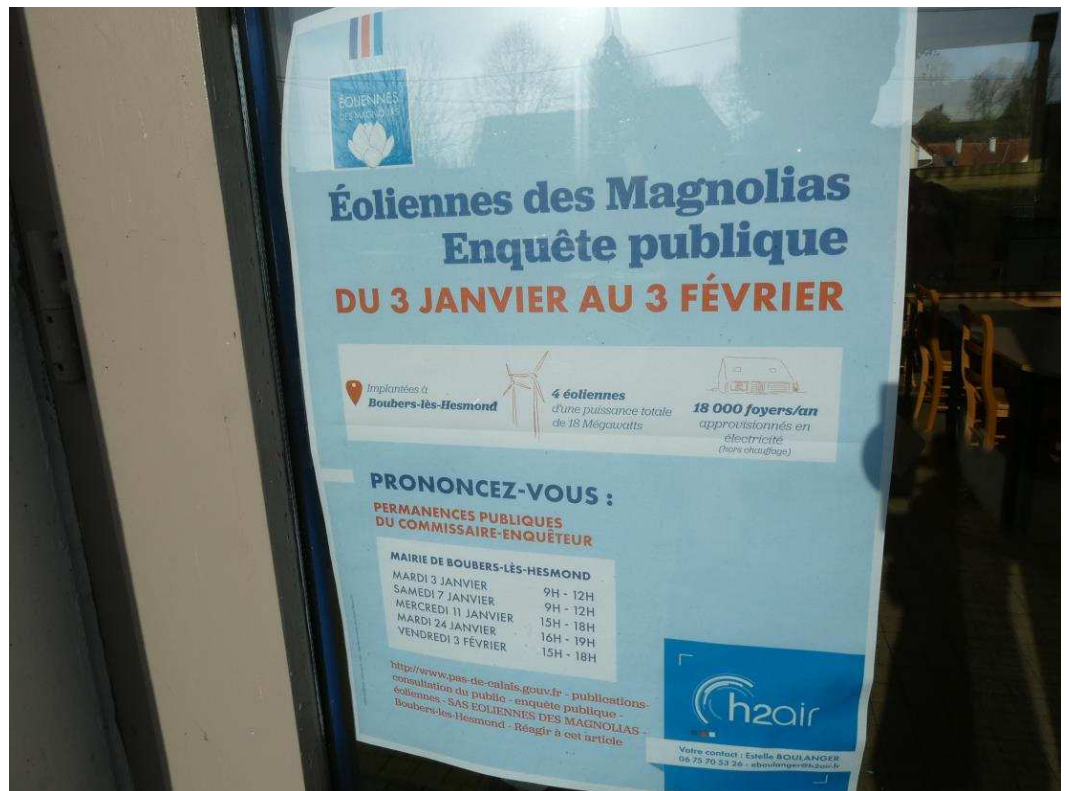
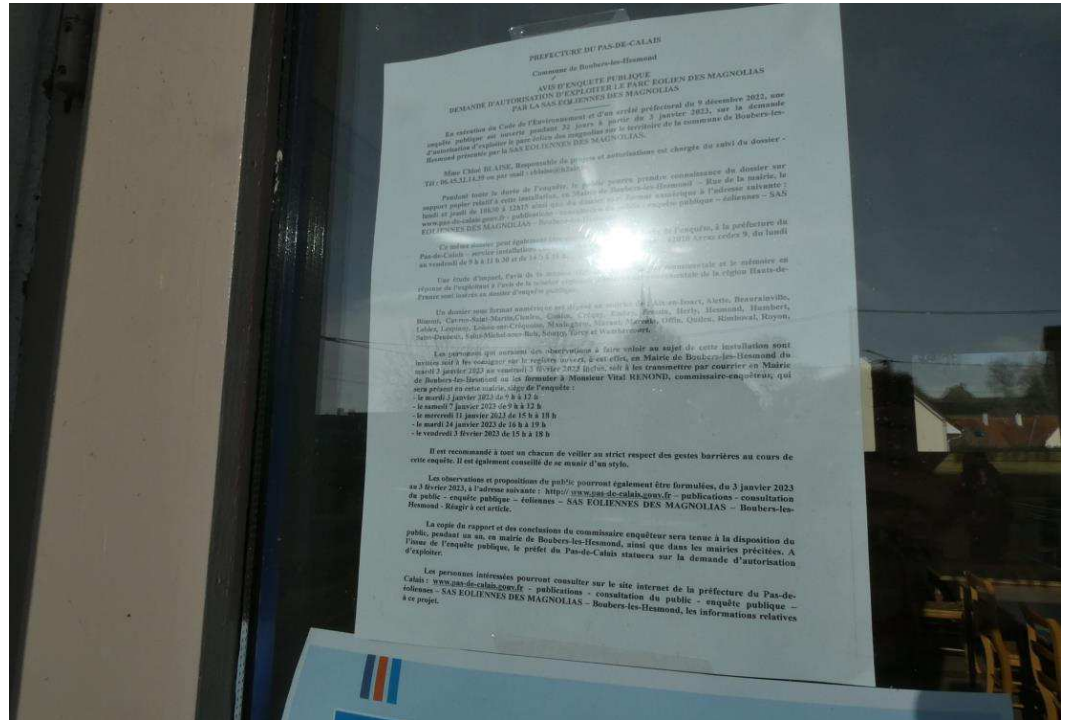
Je constate l'apposition sur le panneau d'affichage de la Mairie d'un document intitulé
« AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER LE
PARC EOLIEN DES MAGNOLIAS PAR LA SAS EOLIENNES DES MAGNOLIAS »
émanant de la Préfecture du Pas-de-Calais

Le document est parfaitement visible, lisible et identifiable depuis la voie publique.



Le document est reproduit sur une feuille au format A4 dont le contenu intégral figure en annexe du présent (annexe n°1).

L'affiche informative H2AIR sur le projet porté par la SASU EOLIENNES DES MAGNOLIAS est également affichée.



Et à même requête, demeure et élection de domicile que ci-dessus,
Certifie m'être transporté ce jour à :
MARANT (62170)
Face à la Mairie, 6 Rue Gayant

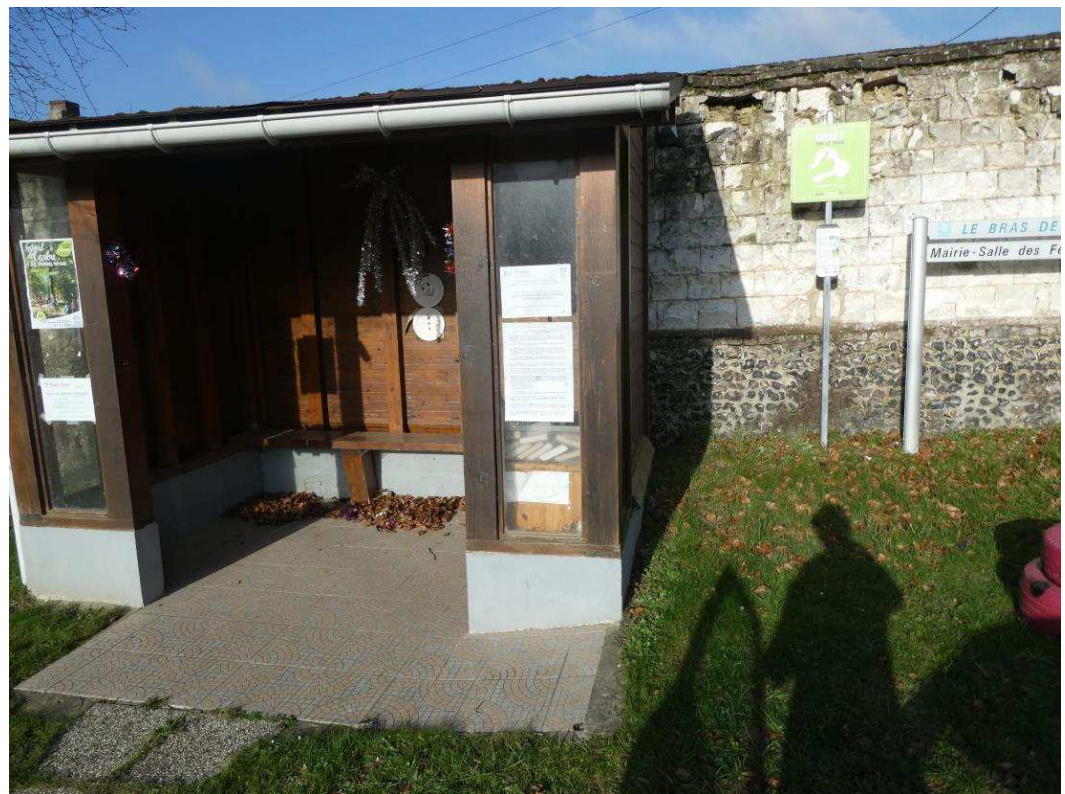
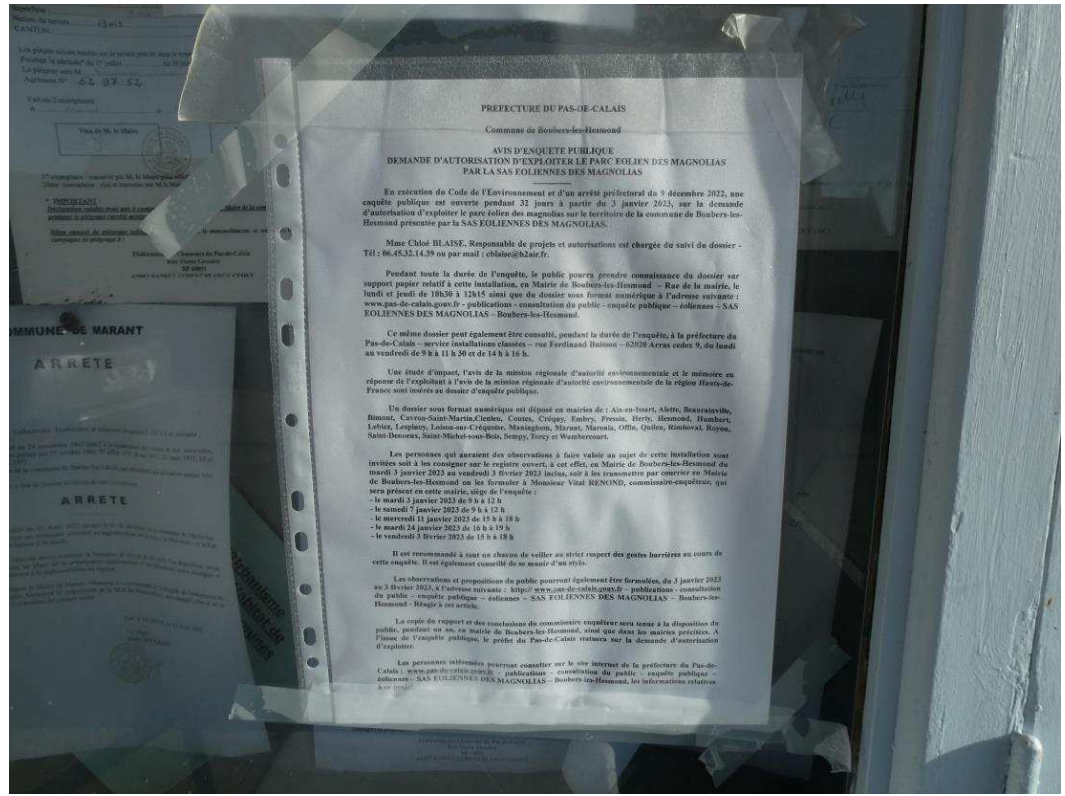
Où étant j'ai procédé aux constatations suivantes :

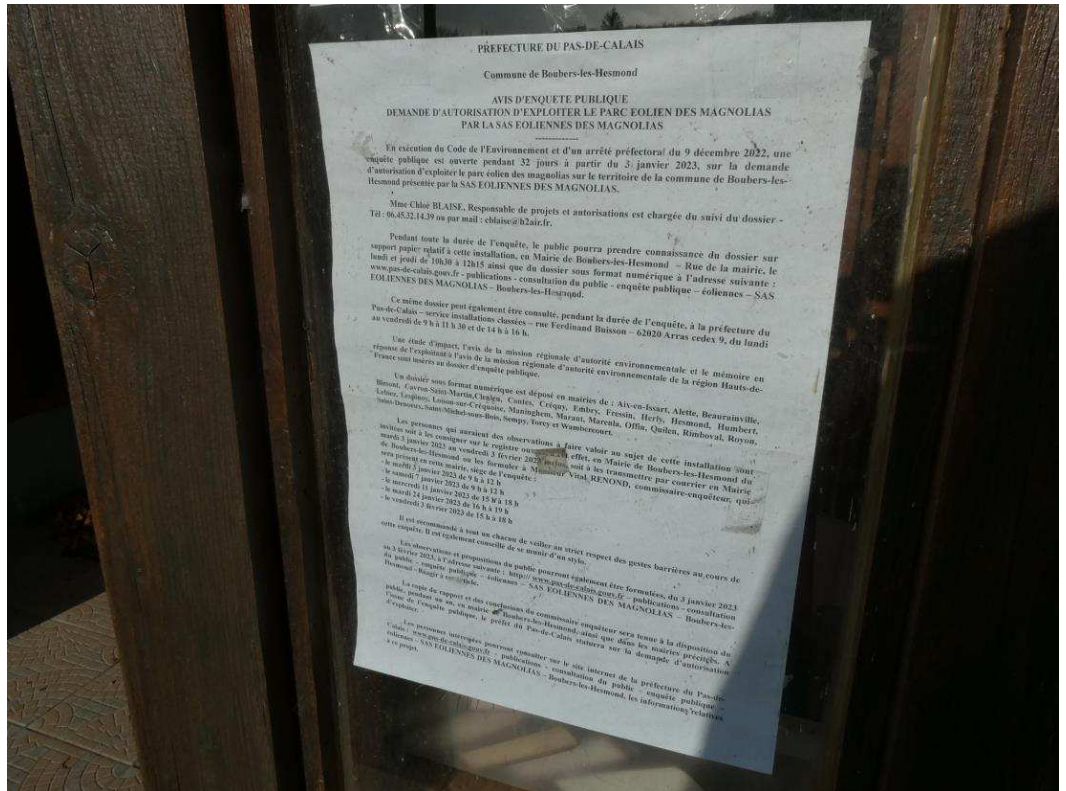
Je constate l'apposition sur le panneau d'affichage de la Mairie d'un document intitulé
« AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER LE
PARC EOLIEN DES MAGNOLIAS PAR LA SAS EOLIENNES DES MAGNOLIAS »
émanant de la Préfecture du Pas-de-Calais

Le document est parfaitement visible, lisible et identifiable depuis la voie publique.



Le document est reproduit sur une feuille au format A4 et une autre feuille format A3 au niveau de l'arrêt de bus dont le contenu intégral figure en annexe du présent (annexe n°1).





Et à même requête, demeure et élection de domicile que ci-dessus,
Certifie m'être transporté ce jour à :
MARENLA (62990)
Face à la Mairie, 33 Rue Principale

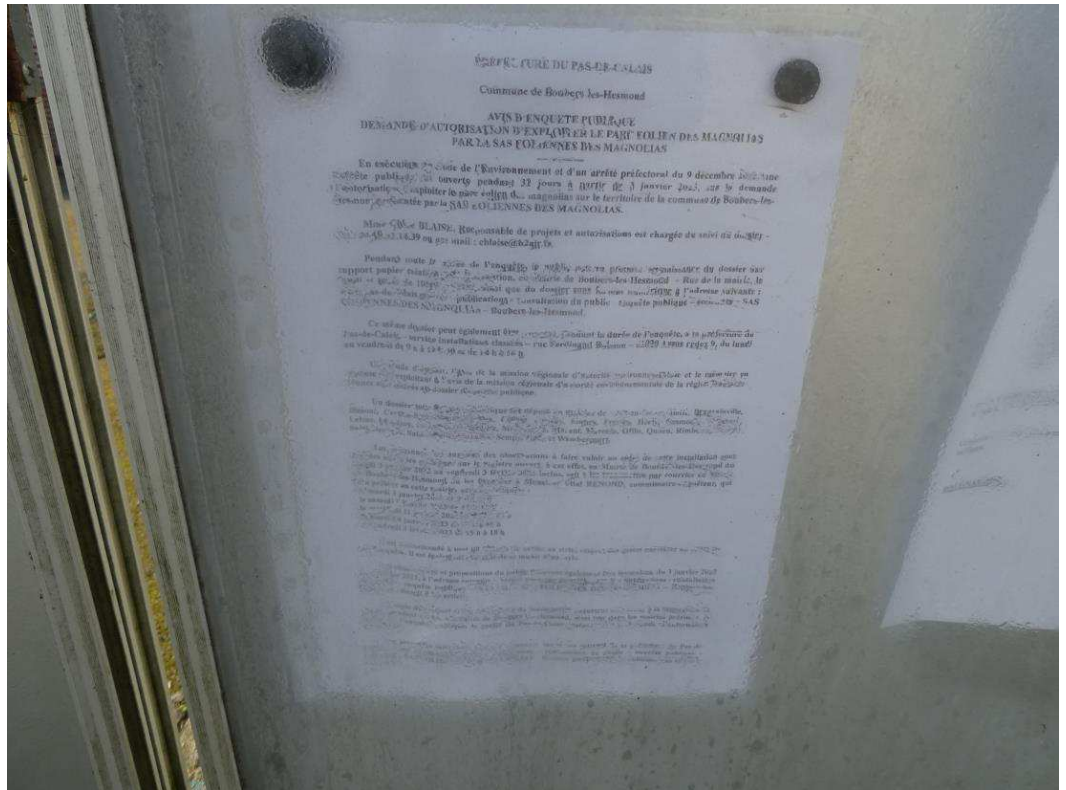
Où étant j'ai procédé aux constatations suivantes :

Je constate l'apposition sur le panneau d'affichage de la Mairie d'un document intitulé
« AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER LE
PARC EOLIEN DES MAGNOLIAS PAR LA SAS EOLIENNES DES MAGNOLIAS »
émanant de la Préfecture du Pas-de-Calais

Le document est parfaitement visible, lisible et identifiable depuis la voie publique.



Le document est reproduit sur une feuille au format A4 dont le contenu intégral figure en annexe du présent (annexe n°1).



Et à même requête, demeure et élection de domicile que ci-dessus,
Certifie m'être transporté ce jour à :
LESPINOY (62990)
Face à la Mairie, 14 Route Nationale

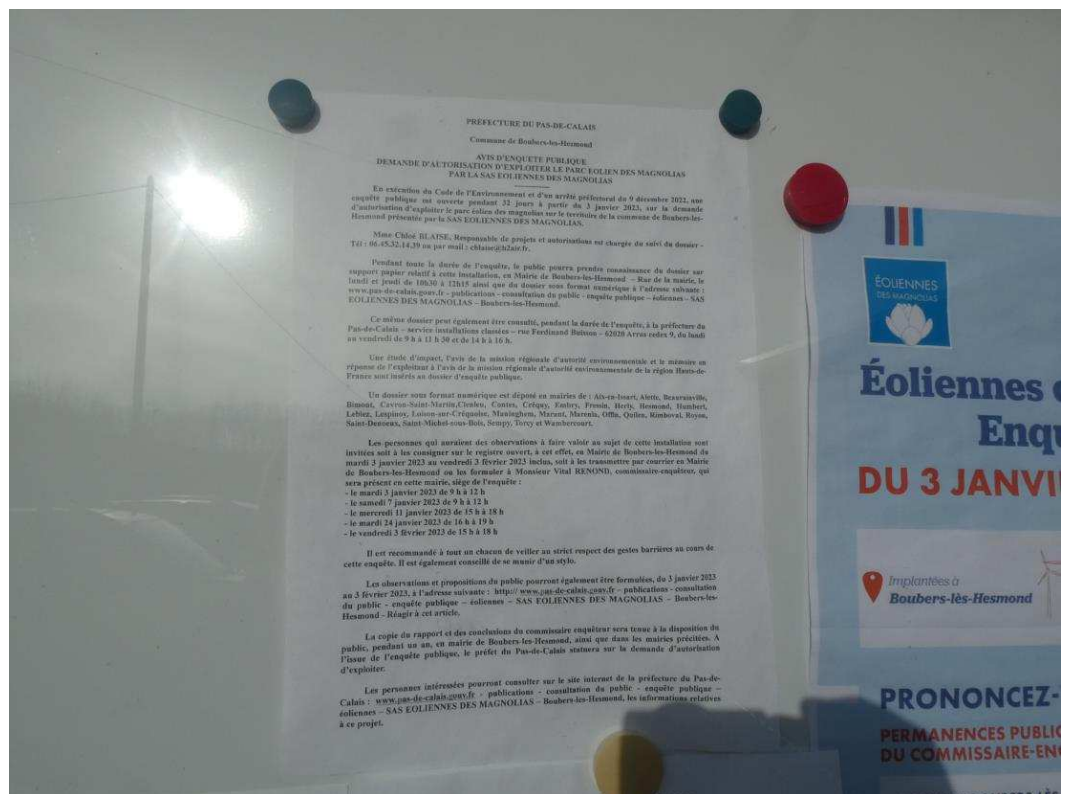
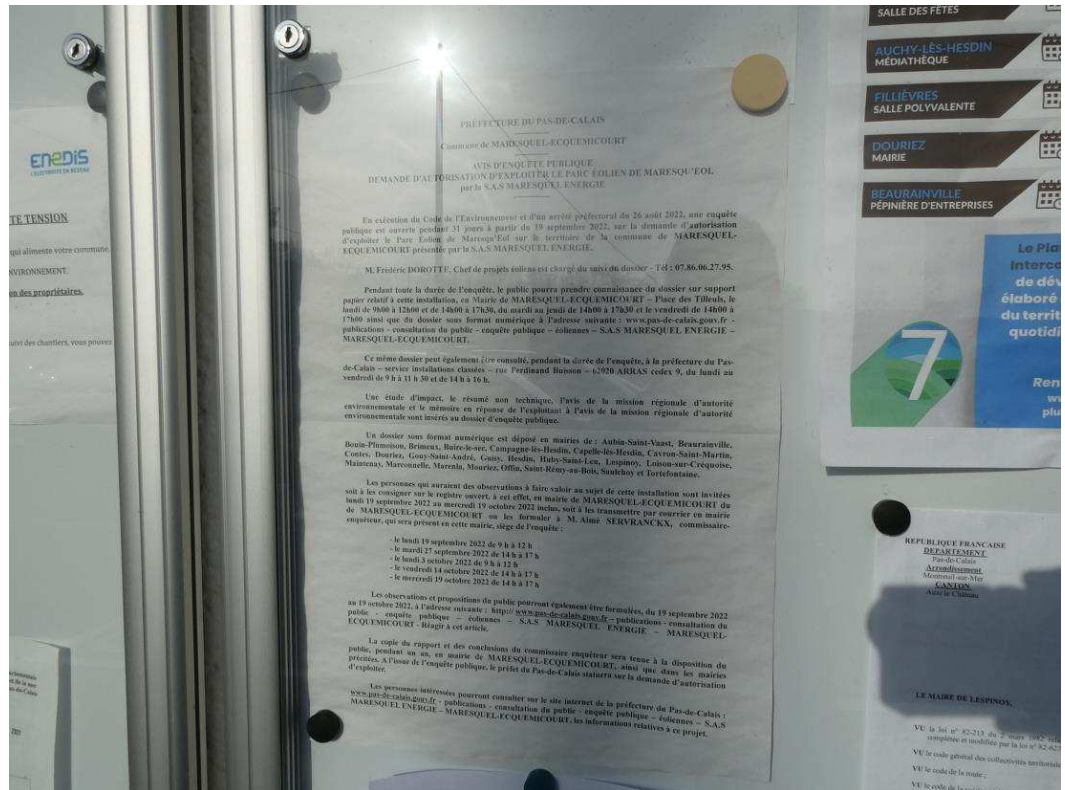
Où étant j'ai procédé aux constatations suivantes :

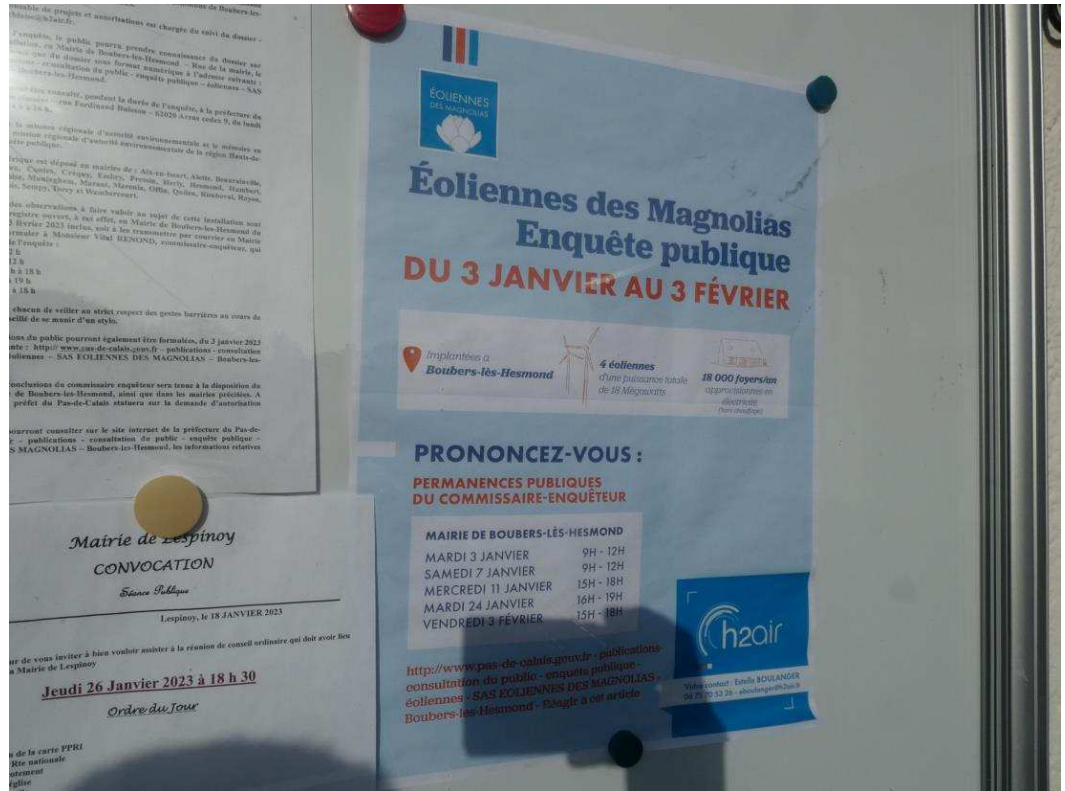
Je constate l'apposition sur le panneau d'affichage de la Mairie d'un document intitulé
« AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER LE
PARC EOLIEN DES MAGNOLIAS PAR LA SAS EOLIENNES DES MAGNOLIAS »
émanant de la Préfecture du Pas-de-Calais

Le document est parfaitement visible, lisible et identifiable depuis la voie publique.



Le document est reproduit à deux reprises sur une feuille au format A4 et A3 dont le contenu intégral figure en annexe du présent (annexe n°1).





Et à même requête, demeure et élection de domicile que ci-dessus,
Certifie m'être transporté ce jour à :
BEURAINVILLE (62990)
Face à la Mairie, 232 Place de la Mairie

Où étant j'ai procédé aux constatations suivantes :

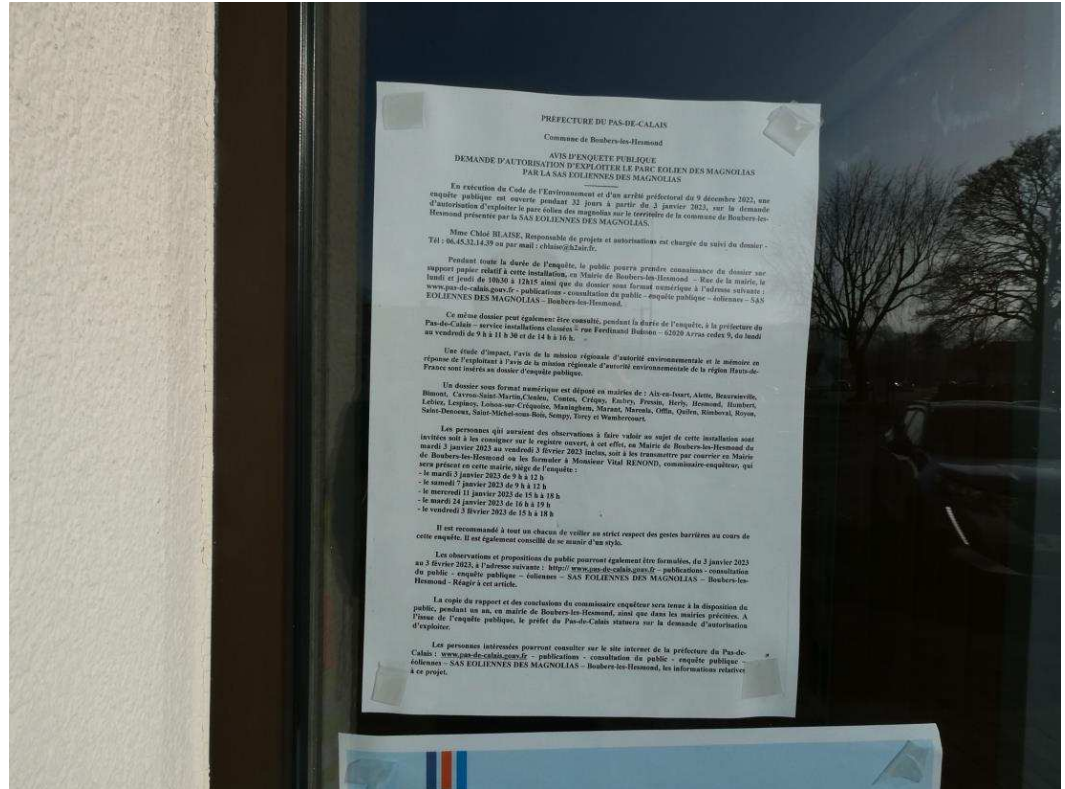
Je constate l'apposition sur le vitrage du bâtiment de la Mairie d'un document intitulé
« AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER LE
PARC EOLIEN DES MAGNOLIAS PAR LA SAS EOLIENNES DES MAGNOLIAS »
émanant de la Préfecture du Pas-de-Calais

Le document est parfaitement visible, lisible et identifiable depuis la voie publique.



Le document est reproduit sur une feuille au format A4 dont le contenu intégral figure en annexe du présent (annexe n°1).

L'affiche informative H2AIR sur le projet porté par la SASU EOLIENNES DES MAGNOLIAS est également affichée.



Et à même requête, demeure et élection de domicile que ci-dessus,
Certifie m'être transporté ce jour à :
LOISON-SUR-CREQUOISE (62990)
Face à la Mairie, 77 Bis Rue Principale

Où étant j'ai procédé aux constatations suivantes :

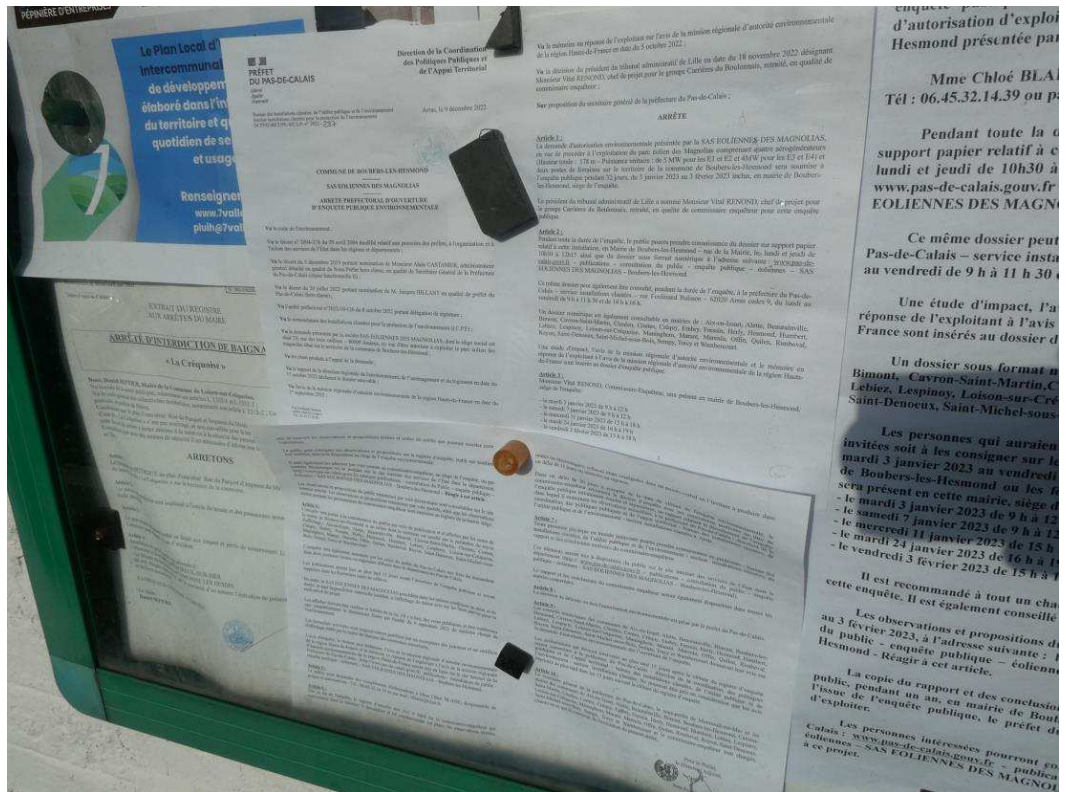
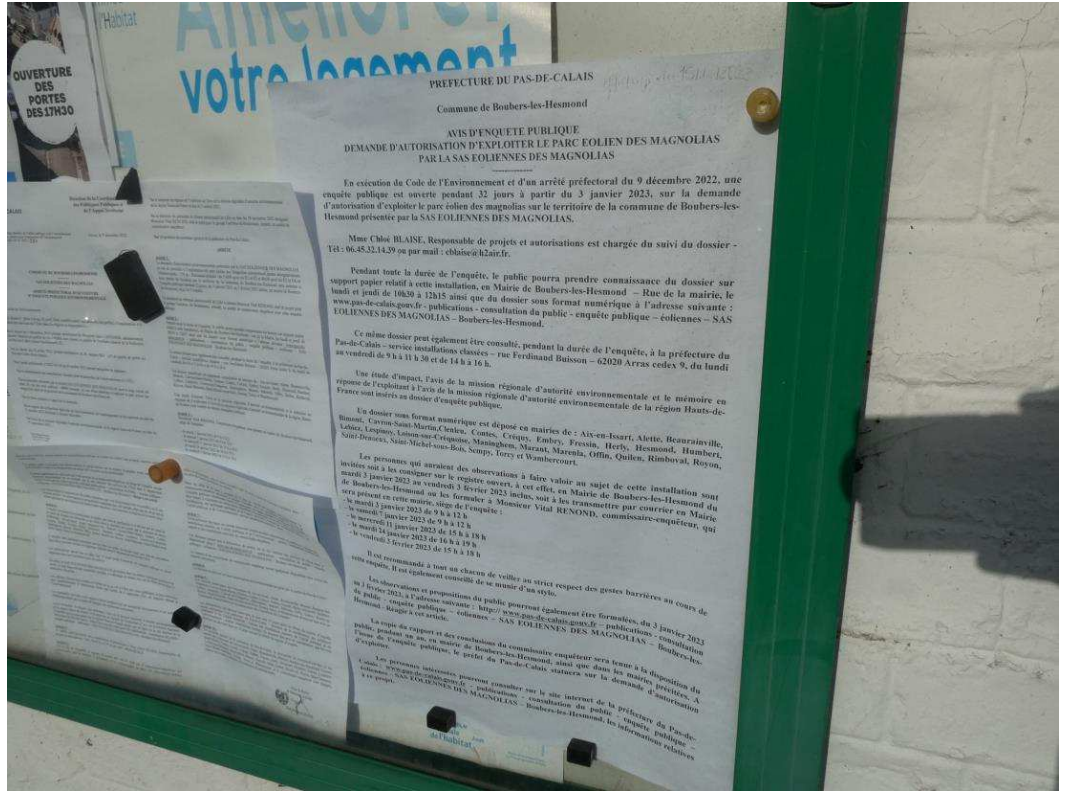
Je constate l'apposition sur le vitrage du bâtiment de la Mairie d'un document intitulé
« AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER LE
PARC EOLIEN DES MAGNOLIAS PAR LA SAS EOLIENNES DES MAGNOLIAS »
émanant de la Préfecture du Pas-de-Calais

Le document est parfaitement visible, lisible et identifiable depuis la voie publique.



Le document est reproduit sur une feuille au format A3 dont le contenu intégral figure en annexe du présent (annexe n°1).

L'arrêté est également affiché.



Et à même requête, demeure et élection de domicile que ci-dessus,
Certifie m'être transporté ce jour à :
OFFIN (62990)
Face à la Mairie, 48 Rue Aire sur la Lys

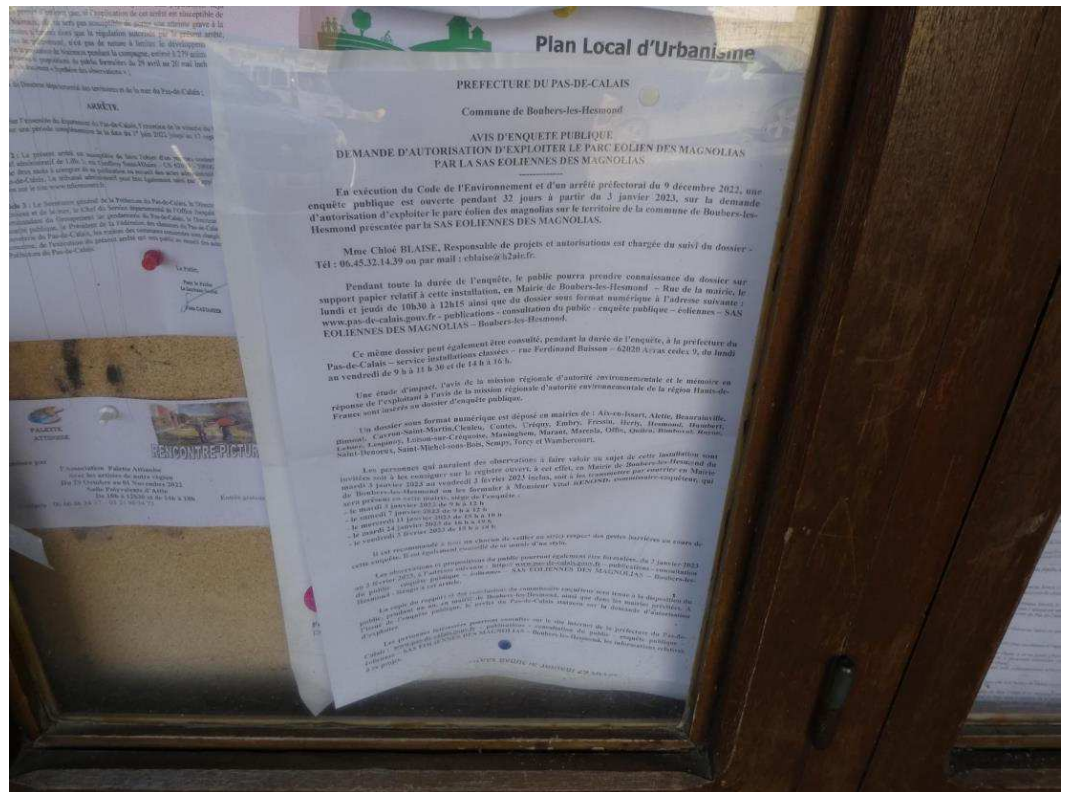
Où étant j'ai procédé aux constatations suivantes :

Je constate l'apposition sur le panneau d'affichage de la Mairie d'un document intitulé
« AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER LE
PARC EOLIEN DES MAGNOLIAS PAR LA SAS EOLIENNES DES MAGNOLIAS »
émanant de la Préfecture du Pas-de-Calais

Le document est parfaitement visible, lisible et identifiable depuis la voie publique.



Le document est reproduit sur une feuille au format A3 dont le contenu intégral figure en annexe du présent (annexe n°1).



Et à même requête, demeure et élection de domicile que ci-dessus,
Certifie m'être transporté ce jour à :
HESMOND (62990)
Face à la Mairie, 13 Rue Chat

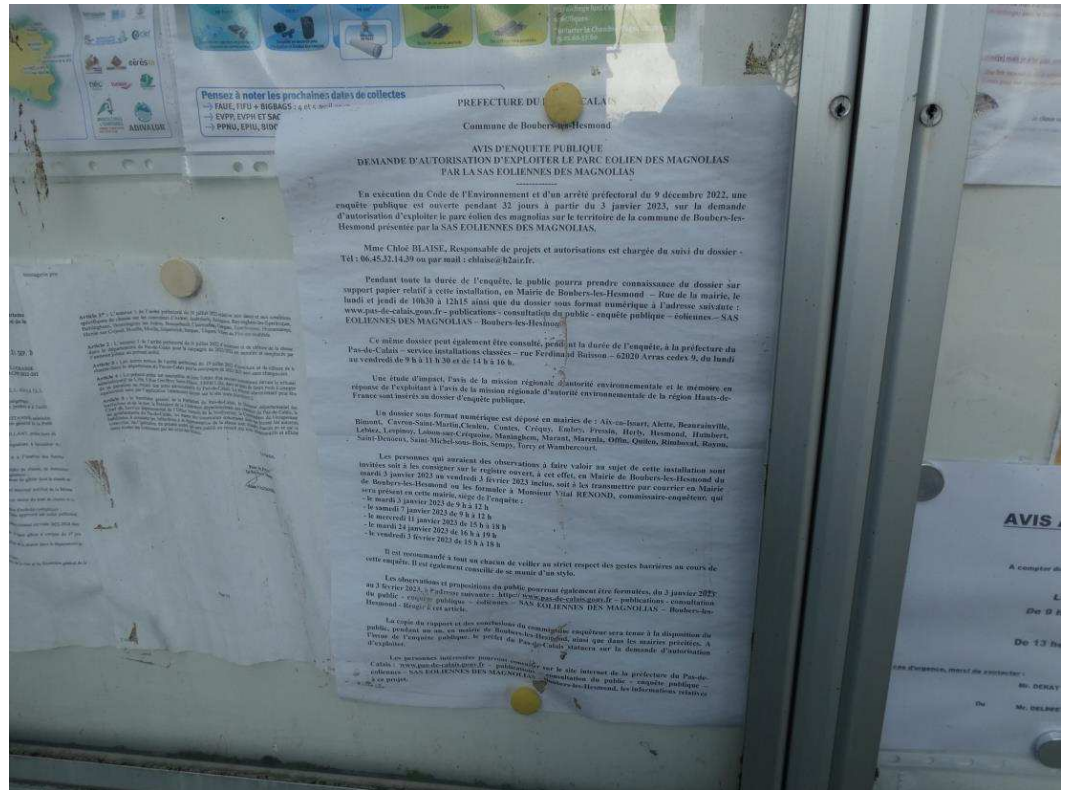
Où étant j'ai procédé aux constatations suivantes :

Je constate l'apposition sur le panneau d'affichage de la Mairie d'un document intitulé
« AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER LE
PARC EOLIEN DES MAGNOLIAS PAR LA SAS EOLIENNES DES MAGNOLIAS »
émanant de la Préfecture du Pas-de-Calais

Le document est parfaitement visible, lisible et identifiable depuis la voie publique.



Le document est reproduit sur une feuille au format A3 dont le contenu intégral figure en annexe du présent (annexe n°1).



Puis, à même requête, je me suis rendu commune de **BOUBERS-LES-HESMOND (62990)**.

Le plan de situation comportant le repère n°1 est annexé au présent procès-verbal (annexe n°2).

Où étant j'ai procédé aux constatations suivantes :

Je constate la présence d'un panneau jaune au format A2 (dimension réglementaire 42 x 59,4 centimètres sur fond jaune avec à minima 2 centimètres pour la taille des caractères dutitre) intitulé « AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER LE PARC EOLIEN DES MAGNOLIAS PAR LA SAS EOLIENNES DES MAGNOLIAS » émanant de la Préfecture du Pas-de-Calais

Ce panneau est parfaitement visible, lisible et identifiable depuis la voie publique.



Le contenu intégral des mentions du panneau figure en annexe du présent (annexe n°1).



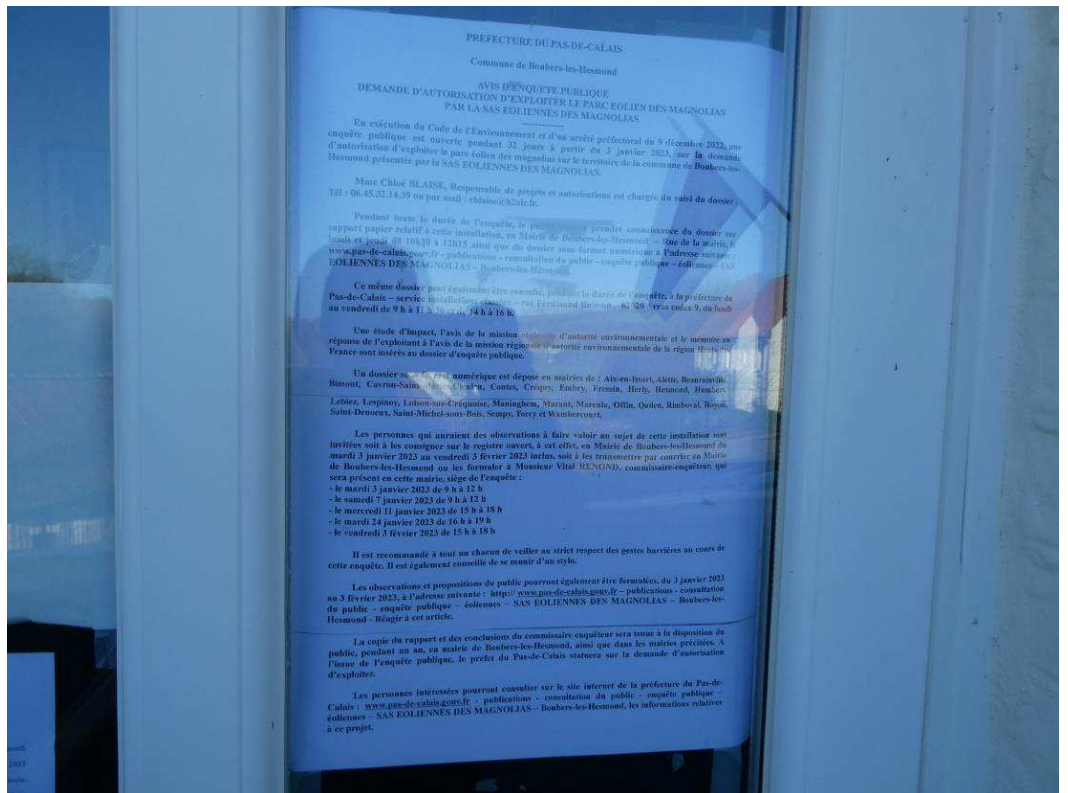
Et à même requête, demeure et élection de domicile que ci-dessus,
Certifie m'être transporté ce jour à :
BOUBERS-LES-HESMOND (62650)
Face à la Mairie, 2 Rue de la Mairie

Où étant j'ai procédé aux constatations suivantes :

Je constate l'apposition sur le panneau d'affichage et la porte vitrée du bâtiment de la Mairie d'un document intitulé « AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER LE PARC EOLIEN DES MAGNOLIAS PAR LA SAS EOLIENNES DES MAGNOLIAS » émanant de la Préfecture du Pas-de-Calais

Le document est parfaitement visible, lisible et identifiable depuis la voie publique.





L'affiche informative H2AIR sur le projet porté par la SASU EOLIENNES DES MAGNOLIAS est également présente.



Puis, à même requête, je me suis rendu commune de **BOUBERS-LES-HESMOND (62990)**.

Le plan de situation comportant le repère n°2 est annexé au présent procès-verbal (annexe n°2).

Où étant j'ai procédé aux constatations suivantes :

Je constate la présence d'un panneau jaune au format A2 (dimension réglementaire 42 x 59,4 centimètres sur fond jaune avec à minima 2 centimètres pour la taille des caractères dutitre) intitulé « AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER LE PARC EOLIEN DES MAGNOLIAS PAR LA SAS EOLIENNES DES MAGNOLIAS » émanant de la Préfecture du Pas-de-Calais

Ce panneau est parfaitement visible, lisible et identifiable depuis la voie publique.



Le contenu intégral des mentions du panneau figure en annexe du présent (annexe n°1).



Puis, à même requête, je me suis rendu commune de **BOUBERS-LES-HESMOND (62990)**.

Le plan de situation comportant le repère n°3 est annexé au présent procès-verbal (annexe n°2).

Où étant j'ai procédé aux constatations suivantes :

Je constate la présence d'un panneau jaune au format A2 (dimension réglementaire 42 x 59,4 centimètres sur fond jaune avec à minima 2 centimètres pour la taille des caractères dutitre) intitulé « AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER LE PARC EOLIEN DES MAGNOLIAS PAR LA SAS EOLIENNES DES MAGNOLIAS » émanant de la Préfecture du Pas-de-Calais

Ce panneau est parfaitement visible, lisible et identifiable depuis la voie publique.

